# RAPPORT DE RECHERCHE

## LE LOGEMENT DES JEUNES AU CANADA

SÉRIE SUR LES BESOINS PARTICULIERS DE LOGEMENT

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

## SCHL—Au cœur de l'habitation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est au cœur de l'habitation. Toutes ses activités visent à aider les Canadiens et les Canadiennes à vivre dans un logement sûr à tout point de vue.

À titre d'organisme national responsable du logement, la SCHL joue un rôle important dans le secteur canadien de l'habitation. Elle propose de nouvelles façons de financer l'achat des maisons. Elle favorise l'innovation dans le domaine de la technologie et de la conception des habitations. Grâce à son assurance prêt hypothécaire, elle aide les Canadiens et les Canadiennes à réaliser leur rêve et à posséder leur propre maison.

Les Canadiens et les Canadiennes tirent avantage de la collaboration de la SCHL avec ses partenaires des secteurs public, privé et sans but lucratif en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des logements et de faire en sorte qu'ils soient plus abordables, partout au pays.

L'aide accordée par la SCHL permet aux ménages à faible revenu, aux aînés, aux personnes handicapées et aux Autochtones de vivre dans des logements convenables et abordables. La SCHL crée des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes dans le domaine des produits et services en aidant le secteur de l'habitation à exporter ses connaissances et ses compétences dans d'autres pays.

Les recherches de pointe effectuées par la SCHL améliorent la qualité des logements et font en sorte que ceux-ci soient plus abordables. Afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à tirer profit de son savoir-faire dans le domaine de l'habitation et à prendre des décisions éclairées, la SCHL est devenue le plus important éditeur canadien de publications portant sur le logement. Elle possède également la collection la plus complète de documents sur l'habitat.

Les Canadiens et les Canadiennes peuvent avoir facilement accès à nos informations par l'entremise des points de vente et des bureaux régionaux de la SCHL.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone :
1 800 668-2642 [à l'extérieur du Canada : (613) 748-2003]
ou par télécopieur : (613) 748-4069.
Pour nous joindre en direct, visitez notre page d'accueil à l'adresse suivante : « www.cmhc-schl.gc.ca »

La Société canadienne d'hypothèques et de logement appuie la politique du gouvernement fédéral sur l'accès à l'information pour les personnes handicapées. Si vous désirez obtenir la présente publication en des médias substituts, composez le 1 800 668-2642.

# *Le logement des jeunes au Canada*

*1998*

***Préparé par :***
***Damaris Rose, professeure***
***Jaël Mongeau, agente de recherche***
***Nathalie Chicoine, agente de recherche***
***INRS-Urbanisation***
***Institut national de la recherche scientifique (Université du Québec)***

***pour la :***
***Société canadienne d'hypothèques et de logement***

La SCHL offre de nombreux renseignements relatifs à l'habitation. Pour plus d'information, veuillez composer le 1 800 668-2642 ou visitez notre page d'accueil : www.cmhc-schl.gc.ca

This publication is also available in English under the title: *Housing Canada's Youth:* PE0310

Cette recherche a été financée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La qualité rédactionnelle de ce rapport, son contenu et les opinions qui y sont émises sont de l'auteur (des auteurs). La SCHL ne saurait en assumer la responsabilité et se dégage de toute obligation relativement aux conséquences résultant de l'utilisation que le lecteur pourrait faire des renseignements, des matériaux ou des techniques qui y sont décrits.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Le logement des jeunes au Canada

Publ. aussi en anglais sous le titre : Housing Canada's Youth

ISBN 0-660-96058-3
No de cat. NH15-282/1998F

1. Jeunesse – Logement – Canada
2. Logement – Canada
I. Rose, Damaris, 1954; Mongeau, Jaël,1946; Chicoine, Nathalie, 1961
II. Société canadienne d'hypothèques et de logement

HD7305.C3H68 1998 363.5'983'0971 C98-980353-8

© 2000, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie enregistrement ou autre moyen, sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays. Sans que ne soit limitée la généralité de ce qui précède, il est de plus interdit de traduire un extrait de cet ouvrage dans toute autre langue sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL

102-03255/

# RÉSUMÉ

Depuis une dizaine d'années, l'élévation générale des niveaux de scolarité exigés pour entrer sur le marché du travail a accru la proportion de jeunes qui prolongent leurs études tandis que la restructuration économique a réduit la rémunération offerte aux travailleurs en début de carrière et a multiplié les emplois dits « précaires ». On s'interroge donc sur les incidences que ces tendances pourraient avoir sur la demande de logement des jeunes (départs tardifs du foyer parental, perspectives d'accéder à la propriété…). En s'appuyant sur une revue systématique de la littérature canadienne et internationale et en exploitant diverses bases canadiennes de données statistiques, cette recherche porte sur la situation de logement des jeunes adultes de moins de 30 ans au Canada. Dans la mesure où les données le permettent, nous cherchons à dépasser l'examen des *ménages* dirigés par des jeunes pour nous intéresser aux *modalités de vie* des jeunes, en tenant compte de ceux qui n'ont pas formé leur propre ménage et en faisant ressortir les distinctions entre les moins de 25 ans et les 25-29 ans. L'étude passe en revue les principaux facteurs économiques et socioculturels qui entrent en jeu dans le processus aboutissant à la décision de rester au foyer parental, de le quitter ou d'y revenir, et certaines des conséquences de ces décisions. Elle présente un tableau succinct et actuel des conditions de logement des ménages dirigés par des jeunes, abordant tour à tour les questions d'abordabilité, le mode d'occupation du logement, la satisfaction et les aspirations à l'égard du logement. Le problème de l'itinérance chez les jeunes est également abordé, en particulier les facteurs qui y prédisposent et les stratégies se rapportant au logement qui visent à le prévenir, à réagir aux situations de crise et à faciliter la découverte de solutions de rechange. La conclusion sert à dégager les principaux résultats de cette étude.

# OBJECTIFS

Le but de cette recherche est de présenter un tableau succinct, mais complet et surtout actuel, de la situation de logement des jeunes au Canada, ainsi que des raisons qui l'expliquent. L'étude s'appuie sur une revue systématique de la littérature canadienne ainsi que de la littérature internationale pertinente et sur diverses bases canadiennes de données statistiques. Dans les limites des données disponibles, l'analyse tient compte de la diversité démographique et socioculturelle de la population étudiée, fait ressortir les particularités régionales et situe les changements récents dans une perspective historique. Dans la mesure où les données existent, notre analyse dépassera l'examen des *ménages* dirigés par des jeunes pour s'intéresser aux *modalités de vie* des jeunes, en tenant compte de ceux qui n'ont pas formé leur propre ménage et en faisant ressortir les distinctions entre les moins de 25 ans et les 25-29 ans. Cette recherche fournit aux intervenants et à la communauté des chercheurs, un éclairage supplémentaire sur les problèmes et les choix qui se présentent aujourd'hui aux jeunes du Canada dans le domaine du logement.

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Ed Nera et Roger Lewis, gestionnaires de projet à la SCHL, pour l'efficacité de leur aide à toutes les étapes de ce projet et d'avoir assuré la transition de gérance du projet de façon harmonieuse.

Francine Dansereau, notre collègue à l'INRS-Urbanisation, n'a pas pu participer autant que prévu à ce projet. Cependant, ses commentaires sur la première version du texte nous ont permis de resserrer notre argumentation, et d'ainsi mieux répondre au mandat que nous avait confié la SCHL. Nous la remercions de ses précieux conseils.

Nos remerciements vont aussi, à l'INRS-Urbanisation, à Johanne Archambault pour son travail de traduction et à Julie Archambault pour avoir rendu certaines de nos figures plus parlantes.

Enfin, nous ne voudrions pas oublier de remercier ici tous ceux et celles qui ont réagi promptement à nos demandes de documents. Leur collaboration nous a permis de réaliser une revue de littérature intéressante dans de courts délais.

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

Au Canada, la transition entre le foyer parental et des modalités de vie dites «adultes» s'opère généralement vers le milieu de la vingtaine. À 20 ans, près de 7 jeunes sur 10 vivent chez leurs parents (selon des données provenant de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 1993). À 25 ans — âge auquel la plupart ont terminé leurs études —, moins d'un quart des jeunes adultes résident encore au foyer parental. Près de la moitié ont fondé leur propre ménage familial, 15 % partagent un logement avec des camarades ou avec des membres de leur parenté, et 13 % vivent seuls. Les modalités de vie des jeunes varient de façon significative, selon les régions. En plus, le départ du foyer parental n'est pas toujours définitif, du fait que les itinéraires de l'adolescence à l'âge adulte tendent à se diversifier et à devenir moins linéaires.

À l'époque de l'urbanisation et de l'industrialisation, les jeunes quittaient le foyer parental quand le temps était venu de se marier et de fonder une famille. Dans les années 1960 et 1970, avec l'expansion économique et l'évolution accélérée des valeurs, les jeunes, hommes et femmes, ont pris l'habitude de quitter leurs parents pour aller vivre seuls ou partager un logement. Ce geste — qui reflétait et stimulait tout à la fois l'essor de la construction d'immeubles à appartements — a revêtu une importance croissante comme dimension, voire symbole, du processus d'acquisition de la maturité, même s'il subsiste entre ces jeunes des variations ethnoculturelles importantes.

Les données longitudinales relatives aux personnes ayant rempli une déclaration de revenus nous permettent d'observer les départs et retours des jeunes du foyer parental. Ces données ainsi que les données des recensements jusqu'en 1996 nous indiquent que le départ du foyer parental s'effectue à un âge de plus en plus avancé.

De fait, depuis une dizaine d'années, l'élévation générale des niveaux de scolarité exigés pour entrer sur le marché du travail a accru la proportion de jeunes qui prolongent leurs études tandis que la restructuration économique a réduit la rémunération offerte aux travailleurs en début de carrière et multiplié les emplois dits «précaires» — contrats de courte durée, travail à temps partiel à défaut de travail à plein temps. Les moins de 30 ans, les moins instruits surtout, se font imposer plus que leur part d'un chômage en hausse. Il y a donc lieu de s'interroger sur les incidences que ces tendances pourraient avoir sur la demande de logements des jeunes de la génération de moins de 30 ans. De moins en moins assurés d'avoir un revenu assez stable et suffisamment élevé pour soutenir un ménage, les jeunes ont réduit leur demande effective de logements locatifs en décidant de rester plus longtemps chez leurs parents ou d'opter pour le partage d'un appartement.

Si le nid familial est parfois perçu de façon plus ou moins aiguë comme un endroit encombré, un « *cluttered nest* », constitue-t-il alors, en soi, un problème qui engendre des besoins de logement nécessitant une intervention ? Pour qui ce problème se pose-t-il, et quelle en est l'ampleur ? Faut-il instaurer des mesures pour aider les jeunes à prendre leur envol si tel est leur vœu, même si en principe leur revenu, irrégulier ou trop faible, ne le leur permet pas ? Quels sont les facteurs qui amènent les jeunes à quitter le foyer parental, de leur plein gré ou non, même lorsqu'ils risquent d'avoir du mal à vivre autonomes ?

Plusieurs facteurs, seuls ou combinés avec d'autres, entrent en jeu dans le processus aboutissant à la décision de rester au foyer parental, de le quitter ou d'y revenir :

- l'âge;
- le sexe;
- les liens affectifs et sociaux au sein de la famille d'origine;
- le revenu des jeunes (provenant de différentes sources) et celui de leurs parents (de nombreux parents, mais non pas tous, soutiennent financièrement leurs jeunes enfants adultes au cours de leur transition vers l'autonomie résidentielle);
- les lieux d'emploi, d'études et de culture par rapport au lieu du foyer parental (variations entre grandes et petites villes, régions en déclin...);
- le pouvoir d'attraction de la culture de consommation des jeunes;
- l'offre de logements convenables à un prix abordable.

Dans l'ensemble, à l'exception — non négligeable — des Autochtones, les jeunes qui habitent chez leurs parents sont adéquatement logés au plan matériel. Toutefois, ceux qui souhaitent devenir autonomes, mais n'en ont pas les moyens peuvent perdre jusqu'à un certain point l'estime d'eux-mêmes, avec des conséquences négatives sur la réussite de leur passage à l'âge adulte.

Néanmoins, le fait que les jeunes sans conjoint(e) de droit ou de fait prolongent ou reprennent la cohabitation avec leurs parents peut représenter une solution avantageuse pour toutes les personnes concernées, si certaines conditions sont remplies :

- les ressources des parents sont suffisantes (moyens financiers, logement spacieux);
- le foyer parental est accueillant et sûr pour les jeunes;
- les deux générations ont trouvé un équilibre qui les satisfait et leur permet de sauvegarder à la fois leur autonomie, leurs liens, leur intimité et leur vie privée;
- le fait de rester au foyer fait partie d'une stratégie active qui permet aux jeunes de poursuivre leurs études, de mettre de l'argent de côté pour l'avenir ou de vivre leur jeunesse.

Qu'arrive-t-il aux jeunes lorsqu'ils quittent finalement le foyer parental ? Avec qui vivent-ils ? Au moyen de quel revenu ? Quelle place occupent les dépenses de logement dans l'ensemble de leurs dépenses ? Tout compte fait, arrivent-ils à bien se loger ?

Les jeunes ménages sont de moins en moins souvent composés de familles époux-épouse. Or, les jeunes qui vivent seuls et ceux qui sont à la tête d'une famille monoparentale travaillent moins qu'avant à plein temps, et les familles époux-épouse dirigées par un jeune de moins de 30 ans peuvent de moins en moins compter sur le revenu provenant du travail à plein temps de deux conjoints. En conséquence, les jeunes ont vu, plus que les autres, leurs revenus diminuer au cours du temps. Par exemple, chez les ménages dirigés par un ou une jeune de 15 à 24 ans, exprimé en dollars de 1994, leur revenu moyen est passé de 31 400 $ en 1987 à 27 600 $ en 1994, ce qui correspond à une baisse de 12 % ou 3 800 $ en 7 ans. Les ménages époux-épouse propriétaires de leur logement sont les seuls à n'avoir pas subi cette tendance.

La proportion des ménages de jeunes locataires qui font face à un problème d'abordabilité parce qu'ils consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement a augmenté de 1988 à 1995, de 35 % à presque 50 %, chez les 15-24 ans et de 23 % à 30 % chez les 25-29 ans. Cependant, la SCHL estime que parmi les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement, certains pourraient trouver sur le marché un logement moins coûteux de taille et de qualité convenables. Pour la plupart des types de ménages locataires, il y a donc en effet moins de ménages qui ont des «besoins impérieux» de logement que de ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Mais cette situation est inversée chez les jeunes familles monoparentales à chef féminin : certaines d'entre elles ont un taux d'effort de moins de 30 %, mais elles habitent des logements de mauvaise qualité ou de taille insuffisante, et elles ne pourraient trouver à se loger adéquatement sans y consacrer 30 % ou plus de leur revenu. Globalement, la proportion des ménages de jeunes locataires ayant des besoins impérieux de logement a augmenté de 1991 à 1995 (de 31 % à 40 % chez les 15-24 ans et de 15,5 % à 24 % chez les 25-29 ans).

L'abordabilité est de loin la principale cause des besoins impérieux de logement, encore plus chez les moins de 30 ans que chez leurs aînés. Elle s'accompagne souvent d'une taille insuffisante du logement dans le cas des familles avec enfants. Ces évaluations objectives de la SCHL sont confirmées par la satisfaction exprimée en 1993 par les jeunes ménages; en effet, les ménages avec enfants sont alors parmi ceux qui sont les moins satisfaits de l'espace réservé au ménage.

En 1992, selon l'*Enquête sur les dépenses des familles*, les locataires de *moins* de 30 ans dépensent moins en moyenne pour le loyer que ceux âgés de 30-44 ans (6 680 $ contre 7 333 $), alors que les jeunes propriétaires dépensent un peu plus pour se loger (10 942 $ contre 10 547 $). Les dépenses de logement des jeunes propriétaires représentent cependant une proportion significativement plus grande de leurs dépenses totales (21 %) que chez les 30-44 ans (17 %), étant donné que leurs revenus sont moindres. Bien que, selon des compilations spéciales des recensements obtenues par la SCHL, le pourcentage de propriétaires, tous types de ménages confondus, ait baissé de 1976 à 1991 chez les moins de 30 ans, il semblerait qu'il se soit stabilisé depuis lors. Il est évidemment plus bas que chez les 30 ans et plus, étant de 13 % chez les 15-24 ans et de 38 % chez les 25-29 ans, mais de 55,5% chez les 30-34 ans et de 74 % chez les 35-64 ans. Selon une enquête récente réalisée pour la SCHL, le rêve de devenir propriétaire est encore très présent chez les jeunes Canadiens, qui sont prêts à employer diverses stratégies pour atteindre cet objectif.

Il ressort de certains rapports que le nombre de jeunes sans-abri s'est accru considérablement au cours des dernières années. Les jeunes qui ont quitté le foyer familial disposant souvent de faibles revenus, ils se trouvent parmi les groupes les plus susceptibles de subir des conditions précaires de logement pouvant à la limite mener à l'itinérance, notamment l'incapacité de payer un loyer, des conditions de logement médiocres, la perte de logement à la suite d'une éviction et l'incapacité de se reloger. Les récessions économiques et les coupures dans certains programmes contribuent également à la perte du logement.

Lorsque les jeunes deviennent sans abri, différentes sources d'aide leur sont accessibles. La disponibilité de logements convenables joue un rôle tant en ce qui a trait à la préventaion de l'itinérance chez les jeunes qu'en période de crise. Les interventions « holistiques » semblent être les stratégies les plus prometteuses pour aider les jeunes à trouver un logement.

Il est difficile de savoir maintenant si le retard qu'accusent les moins de 30 ans dans la formation de leurs ménages, par rapport à la génération qui les a précédés, n'est qu'un accident de parcours ou s'il marque le début d'une nouvelle tendance. Il est aussi difficile de savoir si ce retard aura des répercussions sur leur parcours résidentiel futur. Peut-être que la précarité est en train de devenir la norme pour les jeunes des générations futures et que les diplômés auront à composer avec un fardeau de dettes très important. Des approches innovatrices pourraient permettre à ces jeunes d'accéder à un logement convenable, voire à la propriété de leur logement. Peut-être qu'au contraire, la période actuelle de perturbations massives sur le marché du travail aboutira à la création de nouveaux emplois offrant des perspectives de stabilité et de carrière aux jeunes. Quoi qu'il en soit, pour un meilleur ajustement entre l'offre et la demande de logements, il faudra suivre de très près l'évolution des jeunes de 15-29 ans dans leur parcours de scolarisation et dans leur insertion sur le marché du travail.

# TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION** ..... 1

Raison d'être de cette étude ..... 1

Objectifs de la recherche, sources des données, limites et plan du rapport ..... 4

**CHAPITRE 1 : LES MODALITÉS DE VIE DES JEUNES CANADIENS : PORTRAIT SUCCINCT ET TENDANCES RÉCENTES** ..... 6

**CHAPITRE 2 : PARTIR, RESTER, REVENIR : COMMENT LES JEUNES PRENNENT-ILS LA DÉCISION DE VIVRE OU NON CHEZ LEURS PARENTS ?** ..... 10

Le rôle du départ du foyer parental dans le passage à la vie adulte : cadre historique, dimensions culturelles et différences de classe ..... 10

Partir, rester, revenir : les facteurs qui façonnent les décisions des jeunes ..... 12

Résumé ..... 18

**CHAPITRE 3 : DANS QUELLE MESURE LES JEUNES MÉNAGES ARRIVENT-ILS À BIEN SE LOGER ?** ..... 20

Modalités de vie des jeunes ménages ..... 20

Le revenu ..... 21

Le statut d'emploi ..... 22

Les sources du revenu ..... 22

Le poids du logement dans le budget des ménages et les besoins impérieux de logement ..... 23

L'accès à la propriété ..... 29

La satisfaction en ce qui a trait au logement ..... 31

Résumé ..... 32

**CHAPITRE 4 : LES JEUNES SANS-ABRI : L'ENJEU DE LA RÉINSERTION RÉSIDENTIELLE** ..... 33

Définitions : un problème conceptuel ..... 33

Un portrait de la situation canadienne ..... 33

Les jeunes sans-abri : facteurs explicatifs ..... 34

Le logement en période de crise ..... 36

Les initiatives de logement destinées aux jeunes ..... 37

Résumé ..... 38

**CONCLUSION** ..... **39**

**RENVOIS** ..... **41**

**BIBLIOGRAPHIE** ..... **43**

**ANNEXE A** ..... **A-1**

# LISTE DES TABLEAUX


**Tableau 1 :** Pourcentage de jeunes non mariés vivant encore chez leurs parents, par groupe d'âge et sexe, Canada, 1981, 1986 et 1991 ..... 2

**Tableau 2 :** Type de ménage par groupe d'âge du chef, Canada, 1988, 1991 et 1995 ..... 20

**Tableau 3 :** Revenu moyen ($ de 1994) par type de ménage, Canada, chefs âgés de 25-29 ans, 1987 et 1994 ..... 21

**Tableau 4 :** Revenu (en $ de 1994) du ménage selon la source par groupe d'âge du chef, Canada, 1987, 1990 et 1994 ..... 23

**Tableau 5 :** Proportion de jeunes ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement, 1988, 1991 et 1995, et proportion ayant des besoins impérieux de logement, 1991 et 1995, Canada, par type de ménage et groupe d'âge ..... 27

**Tableau 6 :** Causes des besoins impérieux de logement des locataires par modalité groupe de vie et d'âge, Canada, 1995 ..... 28

**Tableau 7 :** Pourcentage de propriétaires par modalité de vie et groupe d'âge du chef de ménage, Canada, 1988, 1991 et 1995 ..... 30

**Tableau 8 :** Pourcentage de propriétaires par groupe d'âge du chef de ménage, régions du Canada, Canada, 1995 ..... 31

**Tableau A1 :** Situation dans la famille par âge et sexe, 1991 ..... A-2

**Tableau A2 :** Jeunes qui vivaient avec leurs parents à l'âge de 22 ans : proportion encore à la maison à chacune des sept années subséquentes, Canada, 1982-1989 et 1987-1994 (deux cohortes) ..... A-2

**Tableau A3 :** Jeunes adultes qui ont quitté le foyer parental entre 23 et 29 ans par modalité de vie au départ, deux cohortes (22 ans en 1982 et 22 ans en 1987) ..... A-3

**Tableau A4 :** Population de 25 ans ayant rempli une déclaration de revenus en 1990 : distribution du revenu par sexe et situation dans la famille ..... A-4

**Tableau A5 :** Statut d'emploi des deux époux dans les ménages de famille époux-épouse par groupe d'âge de l'époux, 1987, 1990 et 1994 ..... A-4

**Tableau A6 :** Dépenses par poste des ménages locataires et propriétaires dont la personne repère est âgée de moins de 30 ans et de 30 à 44 ans, 1992) ..... A-5

**Tableau A7 :** Proportion de jeunes ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement et proportion ayant des besoins impérieux de logement, par type de ménage et groupe d'âge, 1995 ..... A-6

**Tableau A8 :** Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement, et proportion ayant des besoins impérieux de logement, 1991 pour les propriétaires de 25-29 ans et 1995 pour les locataires de 15-24 et 25-29 ans ..... A-6

# LISTE DES FIGURES


**Figure 1 :** Modalités de vie par âge et sexe, Canada, 1991 ..... 6

**Figure 2 :** Jeunes vivant chez leurs parents à l'âge de 22 ans : proportion de ceux qui étaient encore au foyer parental à chacune des 7 années subséquentes, Canada, 1982-1989 et 1987-1994 (deux cohortes) ..... 7

**Figure 3 :** Pourcentage de jeunes ayant quitté leurs parents entre 23 et 29 ans afin de vivre en couple, selon l'âge du départ, par sexe, Canada, deux cohortes ..... 8

**Figure 4 :** Jeunes de 25 ans ayant rempli une déclaration de revenus en 1990 : distribution selon le revenu personnel (en dollars de 1991), Canada, par sexe et modalités de vie ..... 14

**Figure 5 :** Statut d'emploi des deux époux par groupe d'âge de l'époux, Canada, 1987, 1990 et 1994 ..... 22

**Figure 6 :** Dépenses des ménages dont la personne repère a moins de 30 ans, par poste, selon certains types de ménages par mode d'occupation du logement, Canada, 1992 ..... 24

**Figure 7 :** Proportion des locataires qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses de logement et proportion avec besoins impérieux de logement, par groupe d'âge, Canada, 1995 ..... 25

**Figure 8 :** Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement et proportion ayant des besoins impérieux de logement par région du Canada, 1991 pour les propriétaires de 25-29 ans et 1995 pour les locataires de 15-24 et 25-29 ans ..... 26

# INTRODUCTION

## Raison d'être de cette étude

En 1996, le Canada comptait plus de 6 250 000 jeunes de 15 à 29 ans représentant près de 21 % de sa population (Statistique Canada, Recensement de 1996, CANSIM, Matrice 6367). Bien que leur nombre n'ait guère bougé depuis 20 ans, les jeunes ont aujourd'hui, avec l'avance en âge des générations du baby-boom et le vieillissement continu de la population, un poids plus faible dans l'ensemble des consommateurs de logement que leurs prédécesseurs d'il y a une ou deux décennies : en 1986, près de 26 % de la population canadienne appartenait à la tranche d'âge 15-29 ans, comparativement à plus de 28 % en 1976. Dans ce contexte, en quoi est-il opportun de consacrer une nouvelle étude aux jeunes et de réévaluer les interventions des gouvernements à leur égard, en faisant le point sur les tendances récentes de leur situation de logement au Canada ?

Depuis une dizaine d'années, l'éventail des choix disponibles aux jeunes en matière de logement s'est substantiellement modifié, en grande partie à cause de l'évolution de leur situation sur le marché du travail. L'ampleur de la restructuration économique des années 1980 et 1990, jointe à l'élévation générale des niveaux de scolarité exigés pour entrer sur le marché du travail, a accru la proportion de jeunes qui prolongent leur formation et augmenté la durée moyenne de la période de transition entre les études et le travail chez les jeunes depuis la fin des années 1980 (Bowlby, Lévesque et Sunter 1997; Frank 1996). De 1985 à 1995, le pourcentage des 20-24 ans inscrits aux études à temps plein a grimpé de 19 % à 32 %, et de 4 % à 7 % chez les 25-29 ans (Betcherman et Leckie 1997 : 27). En 1991, plus de 40 % des 20-24 ans et 17 % des 25-29 ans poursuivaient leurs études tout en étant, pour la plupart, sur le marché du travail (Statistique Canada, Recensement de 1991, fichier de microdonnées à grande diffusion sur les particuliers)[1]. Durant leurs études collégiales et universitaires, beaucoup de jeunes occupent des emplois au salaire minimum sensiblement moins bien payés, en dollars constants, que les emplois détenus par les jeunes des années 1970 (Clark 1995; Conseil canadien de développement social 1996; Gunderson et Muszynski 1990; Ontario, Social Assistance Review Committee 1988 : 289-290). La restructuration économique a également réduit la rémunération offerte aux travailleurs en début de carrière (Betcherman et Morissette 1994), multiplié les emplois dits « précaires » — contrats de courte durée, travail à temps partiel à défaut de travail à plein temps (Krahn 1995; Morissette, Myles et Picot 1993; Noreau 1994; Picot et Morissette 1994) — et imposé aux moins de 30 ans, aux moins instruits surtout, plus que leur part d'un chômage en hausse (Betcherman et Leckie 1997; Bowlby, Lévesque et Sunter 1997; Canadian Youth Foundation 1995). Les mêmes tendances sont observées dans de nombreux pays occidentaux (voir par exemple Ponthieux 1997).

Ces transformations du marché du travail ont contribué, entre 1980 et 1990, à une diminution de 20 % du revenu médian (en dollars constants) des ménages canadiens dirigés par une personne de 15 à 24 ans (Pomeroy 1995). L'avenir seul nous dira ce que ces changements ont de structurel (Morissette et Bérubé 1996). D'ores et déjà, il apparaît que le léger redressement économique du milieu des années 1990 n'a guère amélioré la situation d'emploi des moins de 25 ans, mais le sort des 25-29 ans, toujours aux prises avec la difficulté de trouver un emploi assuré et obligés de se contenter de salaires inférieurs à ceux des jeunes de la cohorte des années 1970, est particulièrement pénible (Crompton 1995; Gauthier 1996). Devant ce recul de l'âge auquel les jeunes accèdent à l'autonomie financière, des voix se sont élevées pour réclamer que la limite supérieure de la définition statistique de la jeunesse soit portée de 25 à 29 et même à 34 ans (Canadian Youth Foundation 1995; Morin, Rose et Mongeau 1988; Serge 1996; voir aussi van Vliet 1988 pour les États-Unis).

Puisque la capacité d'accéder à l'autonomie résidentielle influence le niveau de la participation des jeunes au processus de formation des ménages, les intervenants du domaine du logement s'interrogent sur les incidences que les problèmes économiques dans lesquels se débattent actuellement de nombreux jeunes de la génération de moins de 30 ans pourraient avoir sur la demande de logement, tant dans le secteur locatif que dans celui de l'accession à la propriété. L'essor de la construction de tours d'habitation dans les principales villes du Canada au cours des années 1960 et 1970 était largement soutenu par le gonflement subit d'une population de jeunes ayant les moyens de voler de leurs propres ailes. Ces dernières années, de moins en moins assurés d'avoir un revenu assez stable et suffisamment élevé pour soutenir un ménage, les jeunes ont réduit leur demande effective de logements locatifs. Pour s'adapter à leur appauvrissement, certains peuvent décider de rester plus longtemps chez leurs parents, fragilisant encore davantage le secteur locatif là où le marché du logement est excédentaire, comme à Montréal depuis la fin des années 1980. Ou encore, s'ils ont du travail, mais ne gagnent pas assez pour assumer seuls les coûts du logement sur un marché où celui-ci est rare et cher (situation qui a prévalu à Vancouver durant la plus grande partie des années 1990), ils peuvent opter pour le partage d'un appartement (Miron 1996).

Selon une étude de Boyd et Norris (s. d.), une proportion plus élevée de jeunes non mariés vivaient chez leurs parents au début des années 1990 qu'au cours de la décennie précédente (voir le tableau 1). L'augmentation la plus remarquable se situe chez les 25-29 ans. Avons-nous affaire à un renversement durable de la tendance qui a dominé les années du boom de l'après-guerre dans les cultures anglo-américaines et dans les sociétés du nord de l'Europe, où les jeunes ont pris l'habitude de quitter le foyer parental avant de se marier pour aller vivre en appartement, seuls ou à plusieurs ?

Le revenu personnel des jeunes qui résident chez leurs parents est inférieur à celui des jeunes qui partagent un logement avec des personnes extérieures à leur parenté, et très inférieur à celui des jeunes vivant seuls ou — dans le cas des jeunes hommes — en couple (Recensement de 1991). En ce qui concerne les moins de 25 ans, l'explication réside surtout dans le fait que ceux qui vivent chez leurs parents sont plus susceptibles d'être encore aux études que les autres (Recensement de 1991). Cependant, des compilations spéciales du recensement révèlent que les 25-29 ans des régions métropolitaines de recensement de Toronto et de Montréal sont dans le même cas : ceux qui vivent avec leurs parents ont des revenus plus faibles que ceux qui ont leur propre logement, même si l'on ne tient compte que des jeunes qui ont des gains d'emploi (Statistique Canada, compilation spéciale préparée pour D. Rose). Certes, pour certains jeunes, la

Tableau 1
Pourcentage de jeunes non mariés vivant encore chez leurs parents, par groupe d'âge et sexe, Canada, 1981, 1986 et 1991

| Groupe d'âge | 1981 | | 1986 | | 1991 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 15-19 ans | 92,7 % | 91,1 % | 93,9 % | 92,2 % | 93,2 % | 91,4 % |
| 20-24 ans | 69,1 % | 60,0 % | 72,3 % | 64,1 % | 70,5 % | 63,3 % |
| 25-29 ans | 40,5 % | 27,4 % | 45,4 % | 32,0 % | 43,9 % | 32,8 % |

Note : Les personnes vivant en union de fait sont exclues de la catégorie « non-mariés ».
Source : Boyd et Norris, s. d., tableau 1 (d'après des données de recensement non publiées).

cohabitation avec leurs parents peut être un moyen de retarder le moment d'assumer des responsabilités d'adultes, financières notamment, pour prendre le temps de « vivre leur jeunesse » (Dandurand et al. 1994 : 181 et *passim*); et les parents, par leurs « gâteries », entretiennent parfois cette dépendance (Leonard 1980, cité dans Jones 1995 : 70; *New York Times* 1991). Mais dans d'autres cas, la cohabitation ou le retour au foyer après une tentative d'émancipation permet de faire face à une situation de relégation forcée aux marges du marché du travail.

Dans l'ensemble, à l'exception — non négligeable — des Autochtones, les jeunes qui habitent chez leurs parents semblent adéquatement logés au plan matériel : en 1991, selon des données inédites de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) couvrant tous les ménages où vivaient des 15-24 ans (il s'agit essentiellement des ménages dirigés par les parents de ces derniers), moins de 7 % des jeunes avaient des « besoins de logement impérieux » à combler. Toutefois, la prolongation de la cohabitation risque d'avoir des conséquences négatives tout autant que des effets positifs sur le bien-être psychosocial des jeunes et, plus largement, sur la réussite de leur passage à l'âge adulte. Il est vrai que les situations peuvent varier beaucoup en fonction de facteurs comme les traditions culturelles de la famille, l'aisance dont elle jouit et le soutien social qu'elle est à même d'apporter à ses enfants. Mais certaines inquiétudes ont été exprimées quant aux conditions de vie, ainsi qu'à la santé mentale, des jeunes qui, pour une raison ou pour une autre, malgré leur besoin pressant de voler de leurs propres ailes, sont incapables d'accéder à un logement locatif abordable sur le marché privé à cause de la précarité de leurs revenus.

Les jeunes qui forment leur propre ménage demeurent néanmoins d'importants consommateurs de logement. Habituellement, les dépenses de logement sont en effet (mis à part l'impôt sur le revenu) le poste le plus important du budget du ménage des moins de 30 ans. Or, le recensement de 1991 fait état d'une diminution, par rapport à 1981, du nombre de ménages ayant accédé à la propriété avant que leur principal soutien atteigne la trentaine : chez les ménages dirigés par une personne de 25 à 29 ans, par exemple, le taux de propriété du logement occupé était passé de 43 % à 37 % (données inédites obtenues par la SCHL). Peut-on penser que les jeunes ménages, à défaut de savoir s'ils auront du travail et sur quel revenu ils pourront compter, tandis que s'alourdit le fardeau des dettes d'études (voir Sales et al. 1996), renoncent à assumer une hypothèque ou, à tout le moins, remettent un tel engagement à plus tard ? Ce genre de décision peut non seulement conditionner l'accumulation de richesses de toute une vie (Serge 1996; voir aussi Kendig 1990, pour les États-Unis), mais aussi perturber les segments du marché du logement destinés aux acheteurs d'une première maison. La dégradation de la situation économique des jeunes ne risque-t-elle pas également de faire redescendre le taux d'accession à la propriété des jeunes femmes célibataires, en hausse au cours des années 1980? (à ce sujet, voir par exemple Morin 1990; Morin, Rose et Mongeau 1988 : 93-95). On peut enfin se demander jusqu'à quel point, pour les jeunes couples, la stratégie du double revenu a pallié efficacement la diminution du pouvoir d'achat individuel. De toute évidence, il importe au plus haut point que les intervenants du domaine du logement disposent des plus récentes informations et d'une vue d'ensemble actuelle sur toute la question de l'accessibilité financière à la propriété résidentielle chez les jeunes de 25 à 29 ans.

Du côté du secteur locatif, il apparaît que près de la moitié des ménages locataires dirigés par une personne de moins de 25 ans avaient en 1991 un logement supérieur à leurs moyens (en égard aux critères d'« abordabilité »); la proportion atteignait 60 % chez les célibataires et 76 % chez les parents seuls; 17 % des ménages dirigés par un jeune éprouvaient même des « besoins impérieux de logement »,[2] proportion dépassée uniquement par les plus de 65 ans (Lo et Gauthier 1995). En fait, chez les locataires « non âgés » (ensemble des moins de 65 ans), il s'est produit entre 1982 et 1992, dans le deuxième quintile inférieur de revenu du ménage (où sont concentrés les bas salariés, c'est-à-dire les gens

que leur emploi ne soustrait pas à la pauvreté), un accroissement marqué des besoins impérieux de logement résultant d'un problème d'abordabilité (Engeland 1994; voir aussi SCHL 1994). Comme la plupart des ménages formés de jeunes sont locataires, du fait que les jeunes ont plus de difficulté qu'autrefois à gagner leur vie et risquent d'avoir affaire à des propriétaires que la crainte des retards de paiement rend réticents à leur louer un logement dont le loyer représente une part de leur revenu supérieure à la norme d'abordabilité (Serge 1996; voir aussi Hulchanski 1994, 1995; Molgat 1997 : 37), il est indispensable de faire le point sur les questions d'abordabilité et de besoins de logement en ce qui concerne les ménages dirigés par des jeunes, surtout s'ils sont locataires.

Il est une autre catégorie de jeunes qui, au lieu de suivre la tendance nationale à la diminution du poids des jeunes dans la population, connaît un accroissement rapide de son importance absolue et relative : chez les Premières Nations du Canada, l'effectif des 15-24 ans dépasse actuellement 200 000 (Statistique Canada, nº 94-325 au catalogue). Les Autochtones sont plus jeunes que l'ensemble des Canadiens, puisque 20 % appartiennent au groupe d'âge 15-24 ans, comparativement à 14 % de la population canadienne (Royal Commission on Aboriginal Peoples 1996, tableau 4.1). Dans l'ensemble, ces jeunes subissent une situation de logement particulièrement difficile, tant dans les réserves que dans les régions urbaines.

Finalement, l'itinérance des jeunes, qui peut être attribuable à des difficultés familiales d'ordre psychosocial, à la pauvreté ou à une fermeture du marché du travail, demeure un grave problème au Canada durant les années 1990. Les politiques d'aide sociale peuvent aider les moins de 18 ans à trouver une solution de rechange à un foyer familial devenu peu sûr pour eux, et la restructuration économique n'a certainement pas donné aux jeunes sans-abri les moyens de quitter la rue et les abris de fortune pour entreprendre une démarche vers l'autonomie et l'intégration sociale. Les agences qui travaillent avec ces jeunes se tournent de plus en plus vers des projets d'intervention associant le milieu de vie avec le développement d'habiletés professionnelles et l'acquisition d'une expérience de travail communautaire.

## Objectifs de la recherche, sources des données, limites et plan du rapport

### Objectifs de la recherche

Le but de cette recherche est de présenter un tableau succinct mais complet et surtout actuel de la situation de logement des jeunes au Canada, ainsi que des raisons qui l'expliquent. Dans les limites des données disponibles, l'analyse tient compte de la diversité démographique et socioculturelle de la population étudiée, fait ressortir les particularités régionales[3] et situe les changements récents dans une perspective historique. Chaque fois que cet éclairage paraît utile, nous comparons les jeunes avec des groupes plus âgés. Nous cherchons également, dans la mesure où les données le permettent, à dépasser l'examen des *ménages* dirigés par des jeunes (objet des études de Molgat 1997 et de Mongeau, Morin et Rose 1988) pour nous intéresser aux *modalités de vie* des jeunes, en tenant compte de ceux qui n'ont pas formé leur propre ménage et en faisant ressortir les distinctions entre les moins de 25 ans et les 25-29 ans. Nous espérons ainsi apporter aux intervenants et à la communauté des chercheurs un éclairage supplémentaire sur les problèmes et les choix qui se présentent aujourd'hui aux jeunes du Canada dans le domaine du logement.

### Sources des données et limites de la recherche

Notre étude s'appuie sur une revue systématique de la littérature canadienne ainsi que de la littérature internationale pertinente à notre sujet. Nous exploitons également diverses bases canadiennes de données statistiques. Chaque source a sa valeur et ses limites; en outre, les comparaisons longitudinales sont parfois rendues difficiles par les changements de définitions et la diversité des méthodologies d'enquête. (Ces

aspects techniques sont traités plus longuement dans un rapport (*Le logement des jeunes au Canada Rapport technique*) préparé par les auteurs, disponible à la SCHL. Ce rapport comporte des figures et des tableaux supplémentaires qui ne sont pas inclus dans le Rapport principal).

À la différence d'un grand nombre de recherches sur les jeunes au Canada qui l'ont précédée, cette étude fixe la limite d'âge supérieure du groupe cible à 29 ans plutôt qu'à 24 ans. Nous avons fait allusion plus haut à l'importance stratégique du groupe d'âge 25-29 ans pour le secteur du logement, ainsi qu'aux autres facteurs socio-économiques des dernières années qui mettent en relief la signification de cette période de la vie pour l'achèvement de la transition vers la vie adulte. Or, en 1996, 35,5 % des 15-29 ans appartenaient à la tranche d'âge 25-29 ans, comparativement à seulement 30,8 % vingt ans plus tôt. En outre, ce sous-groupe a continué de croître en nombres absolus jusqu'en 1991, alors que celui des 15-24 ans s'est mis à décroître à partir de 1981.

**Sources des données utilisées dans ce rapport**

- Le recensement de 1991 (fichier de microdonnées à grande diffusion sur les particuliers)
- Compilations spéciales tirées de la Banque des données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada
- Compilations spéciales tirées du 1er cycle (1993) de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)
- Statistique Canada, Équipement ménager selon le revenu (ÉMR), 1988, 1991, 1993 et 1995, fichiers de microdonnées (les données de revenu sont pour l'année qui précède)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement, Base de données sur les besoins impérieux de logement, 1988 et 1991; fichier de microdonnées, 1995
- Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles (EDF), 1986 et 1992, fichiers de microdonnées

**Plan du rapport**

Le rapport se subdivise en quatre chapitres :

- Le chapitre 1 présente une brève description des modalités de vie des jeunes Canadiens.
- Le chapitre 2 passe en revue les principaux facteurs économiques, sociaux et culturels qui encouragent, facilitent ou hâtent le départ du foyer parental ou incitent les jeunes à y demeurer ou à revenir y vivre, et certaines des conséquences de ces décisions.
- Le chapitre 3 porte sur les conditions de logement des ménages dirigés par des jeunes, les questions d'abordabilité, le mode d'occupation du logement, la satisfaction et les aspirations des jeunes à l'égard du logement.
- Le chapitre 4 aborde le problème de l'itinérance chez les jeunes, en particulier les facteurs qui y prédisposent et les stratégies se rapportant au logement qui visent à le prévenir, à réagir aux situations de crise et à faciliter la découverte de solutions de rechange pour les jeunes sans-abri.

La conclusion sert à dégager les principaux résultats de cette étude et leurs conséquences en termes de politiques.

# CHAPITRE 1 : LES MODALITÉS DE VIE DES JEUNES CANADIENS : PORTRAIT SUCCINCT ET TENDANCES RÉCENTES

Au Canada, la transition entre le foyer parental et des modalités de vie dites « adultes » s'opère généralement vers le milieu de la vingtaine. Selon la figure 1, qui illustre des données du recensement de 1991 sur l'ensemble des jeunes Canadiens, entre 15 et 19 ans, environ 90 % des jeunes vivent chez leurs parents (ou avec l'un des deux). À 20-24 ans, près de 60 % des hommes, mais seulement 43 % des femmes, sont encore au foyer; les jeunes femmes ont en effet tendance à se marier ou à vivre en union de fait à un âge plus précoce. À 25-29 ans, les jeunes ne cohabitent plus guère avec leurs parents, mais, de nouveau, les hommes le font plus que les femmes. Les hommes sont également plus susceptibles de vivre seuls ou de partager un logement, tandis que près des deux tiers des femmes (mais à peine plus de la moitié des hommes) vivent en couple. Enfin, 7 % des femmes, et moins de 1 % des hommes, sont à la tête d'une famille monoparentale.

Des données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR, 1993) permettent de cerner avec plus de précision les âges qui marquent un point tournant dans le passage à l'autonomie. À 20 ans, près de 7 jeunes sur 10 vivent chez leurs parents. Le moment où la proportion tombe le plus abruptement se situe entre les âges de 22 ans (60 %) et de 23 ans (39 %). À 25 ans — âge auquel la plupart ont terminé leurs études — moins d'un quart des jeunes adultes résident encore au foyer parental. Près de la moitié ont fondé leur propre ménage familial, 15 % partagent un logement avec des camarades ou avec des membres de leur parenté, et 13 % vivent seuls.

Des compilations spéciales tirées de la Banque des données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada sur les personnes ayant rempli une déclaration de revenus permettent d'observer l'évolution des modalités de vie du même groupe de jeunes adultes sur une période plus étendue. La figure 2 illustre, pour deux cohortes (1982 et 1987) de jeunes hommes et de jeunes femmes qui cohabitaient avec leurs parents à l'âge de 22 ans, le rythme auquel s'effectue la décohabitation : la proportion de jeunes non mariés restant chez leurs parents, en quasi-chute libre durant les premières années, décline ensuite plus graduellement, jusqu'à l'année des 29 ans (1987 ou 1994).

Figure 1
Modalités de vie par âge et sexe, Canada, 1991

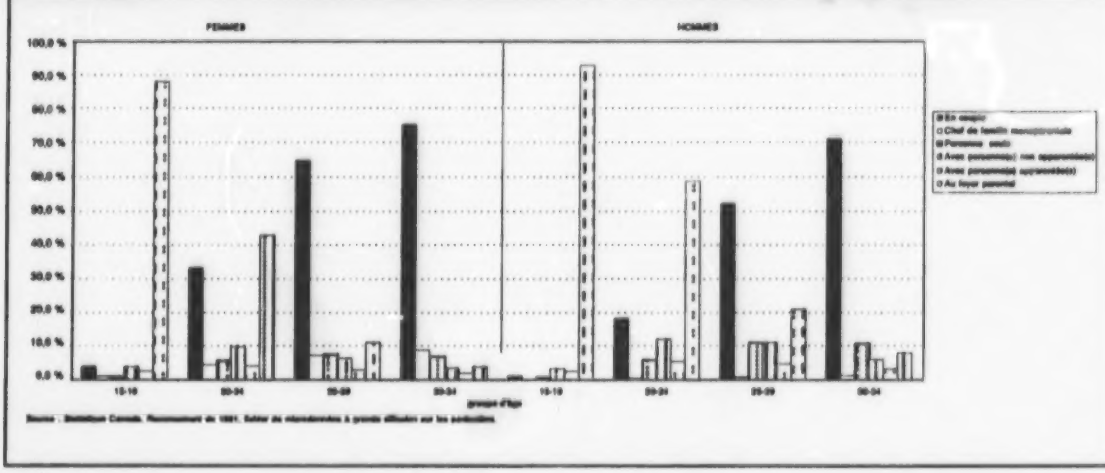

Figure 2 :
Jeunes vivant chez leurs parents à l'âge de 22 ans : proportion de ceux qui étaient encore au foyer parental à chacune des 7 années subséquentes, Canada, 1982-1989 et 1987-1994 (deux cohortes)

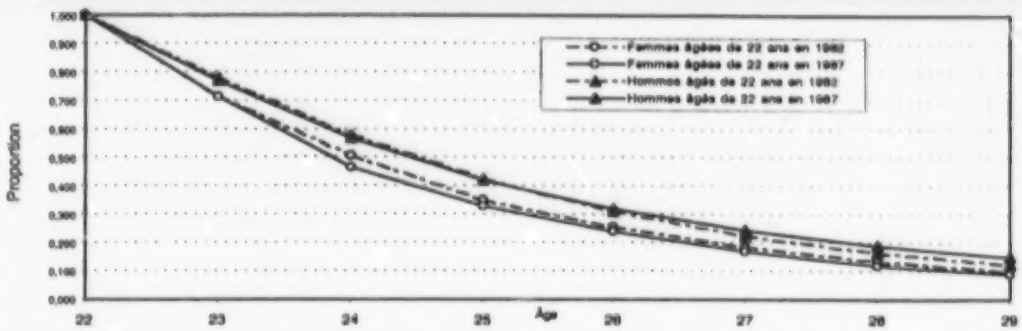


Source : Statistique Canada, Banque des données administratives longitudinales, données tirées des déclarations de revenus des particuliers, compilations spéciales.

Ces données concernent l'ensemble du Canada, mais les modalités de vie des jeunes varient selon les régions. D'après le recensement de 1991, les 20-24 ans des provinces de l'Atlantique et ceux de l'Ontario sont beaucoup plus susceptibles de vivre chez leurs parents que ceux de l'Ouest. Par ailleurs, les jeunes de 20-25 ans sont plus nombreux à partager un logement avec des colocataires (membres ou non de leur parenté) dans les villes de 500 000 habitants ou plus que dans les villes de moindre taille, tandis que les jeunes des villes ou localités de moins de 30 000 habitants sont plus susceptibles de vivre en couple avec des enfants (modalité de vie « traditionnelle ») (EDTR).

Quant aux 25-29 ans, s'ils n'ont pas formé de ménage familial (autrement dit si l'on exclut du calcul les ménages époux-épouse et les familles monoparentales), le recensement de 1991 nous apprend qu'ils habitent chez leurs parents ou avec l'un des deux dans une proportion qui varie, pour les hommes, entre un maximum de 57 % (région de l'Atlantique) et un minimum de seulement 32 % (Colombie-Britannique). Dans le cas des femmes, la variation s'étend de 48 % à 31 %. Les données du même recensement sur les trois plus grandes régions métropolitaines du Canada font voir que c'est à Toronto que la tendance à demeurer ou à revenir au foyer parental est la plus forte, particulièrement chez les jeunes hommes.

Les proportions de jeunes vivant seuls et de jeunes partageant un appartement avec des colocataires peuvent également varier selon les régions : c'est au Québec et dans les provinces des Prairies que les jeunes sont le plus susceptibles de vivre seuls et, parmi les régions métropolitaines, Vancouver est celle où le partage du logement se pratique le plus, sans doute parce que les logements à loyer abordable y sont rares.

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, selon les données du recensement, les jeunes non mariés des deux sexes avaient, en 1991, une probabilité plus forte d'habiter encore chez leurs parents qu'au cours de la décennie précédente. Cependant, lorsqu'on utilise des données longitudinales relatives aux personnes ayant rempli une déclaration de revenus (DAL) pour observer les départs des jeunes qui résidaient toujours au foyer parental à l'âge de 22 ans sans exclure ceux qui sont partis pour aller vivre en couple avec une personne du sexe opposé, on constate des différences selon le sexe dans l'évolution des comportements entre la cohorte de 1982 et celle de 1987. Les hommes parvenus à la fin de la vingtaine au milieu des années 1990 (âgés de 22 ans en 1987) étaient un peu plus susceptibles de vivre encore chez leurs parents que ceux qui avaient atteint cet âge cinq ans plus tôt. Pour les femmes, c'est l'inverse qui est vrai, mais les différences sont ténues

Figure 3:
Pourcentage de jeunes ayant quitté leurs parents entre 23 et 29 ans afin de vivre en couple, selon l'âge au départ, par sexe, Canada, deux cohortes

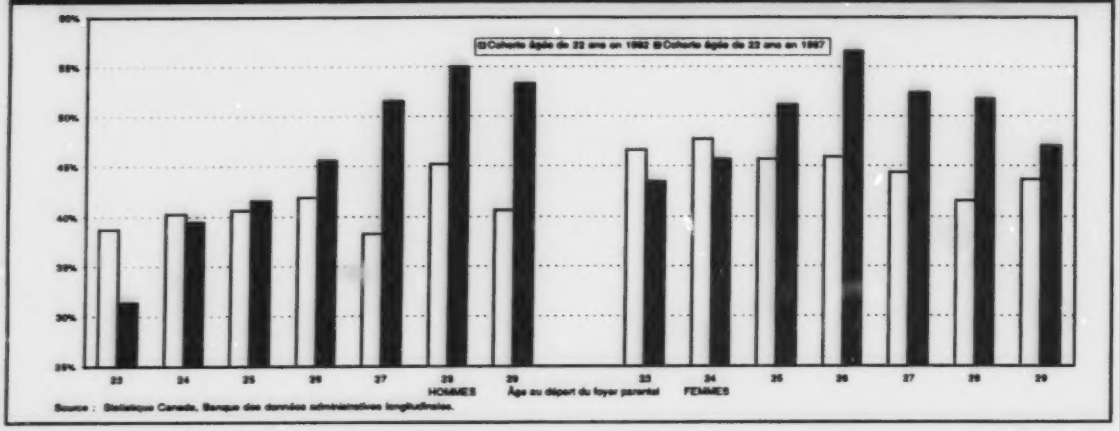


(figure 2). L'explication réside probablement dans le fait que les jeunes femmes, lorsqu'elles quittent leurs parents, sont plus susceptibles d'emménager avec un conjoint (de droit ou de fait) que les jeunes hommes. Nous reviendrons au chapitre suivant sur cette tendance, qui est loin d'être nouvelle. Sans doute l'évolution défavorable du revenu individuel des jeunes, dont il a été question plus haut, nuit-elle moins à la formation des ménages lorsque l'entrée dans la vie à deux permet une mise en commun des ressources après le départ du foyer parental; pour cette raison, il se peut que les comportements des jeunes femmes soient moins sensibles à leur niveau de revenu que ceux des jeunes hommes.

Parmi les femmes qui avaient quitté leurs parents, celles de la cohorte la plus récente étaient plus susceptibles encore que leurs aînées d'avoir emménagé aussitôt avec leur partenaire : dans ce groupe, la proportion de femmes ayant fait ce choix entre les âges de 23 et de 29 ans est passée de 46 % à 48 %, comparativement à 40 % et à 41 % pour les hommes. Si on examine les pourcentages par année d'âge (figure 3), on constate deux tendances distinctes. D'une part, les jeunes de la cohorte de 1987 sont plus susceptibles d'avoir quitté le foyer parental à 23 et à 24 ans pour une modalité de vie non familiale que les jeunes de la première cohorte au même âge. D'autre part, parmi les jeunes qui ont fait le saut plus tard dans la vingtaine, ceux de la cohorte de 1987 ont eu davantage tendance à entreprendre une vie de couple que ceux de la cohorte de 1982, et ce changement de comportement est plus marqué chez les hommes. On peut en déduire que le passage du temps n'a certainement pas étouffé chez les jeunes de la première moitié de la vingtaine le désir d'opter pour une modalité de vie non familiale au moment où ils quittent leurs parents. Quant aux jeunes qui décident de rester plus longtemps au foyer parental, ils tendent de plus en plus à ne rompre le cordon que lorsqu'ils se sentent prêts à se marier ou à vivre en couple. Cette attitude pourrait relever d'une stratégie qui consisterait à se préparer à fonder une famille en mettant de côté des ressources qui, autrement, iraient au paiement d'un loyer.

Il faut enfin rappeler que le départ du foyer parental n'est pas toujours définitif, du fait que les itinéraires de l'adolescence à l'âge adulte tendent à se diversifier et à devenir moins linéaires (Dandurand et al. 1994 : 51; Kerckhoff et Macrae 1992). Les données canadiennes disponibles sur les jeunes qui réintègrent le foyer parental sont actuellement trop incomplètes pour autoriser des estimations sûres du nombre de ceux qui opèrent un ou plusieurs retours au cours de la

vingtaine[4]. Toutefois, les données administratives longitudinales (DAL) livrent une certaine information sur les modalités de vie antérieures des enfants qui rentrent au bercail. Parmi les jeunes qui ne vivaient pas chez leurs parents à 22 ans, mais y sont revenus avant l'âge de 29 ans, la plupart (entre 85 % et 89 %, selon la cohorte et le sexe) avaient précédemment vécu dans un ménage non familial, très peu avaient vécu en couple ou comme parent seul. Dans de nombreux cas, ces jeunes prenaient ainsi une pause après avoir voulu expérimenter des modalités de vie autonomes sans prendre d'engagement menant à un éloignement définitif du nid familial; peut-être aussi n'avaient-ils pas toujours les ressources nécessaires pour achever la coupure.

Le chapitre suivant porte sur le rôle que joue le départ du foyer parental dans le passage des jeunes à l'âge adulte et sur les facteurs qui les incitent à quitter leurs parents, à demeurer avec eux ou à revenir au foyer. Cette analyse nous aidera à comprendre le sens des changements de comportement dont nous avons fait état jusqu'ici.

# CHAPITRE 2 : PARTIR, RESTER, REVENIR : COMMENT LES JEUNES PRENNENT-ILS LA DÉCISION DE VIVRE OU NON CHEZ LEURS PARENTS ?

Le nid familial est parfois perçu de façon plus ou moins aiguë comme un endroit encombré : un « cluttered nest » (Boyd et Pryor 1989; Boyd et Norris, s. d.; Heer, Hodge et Felson 1987). Constitue-t-il alors, en soi, un problème qui engendre des besoins de logement nécessitant une intervention (Calgary 1993) ? Pour qui ce problème se pose-t-il, et quelle en est l'ampleur ? Les jeunes d'aujourd'hui sont-ils à l'aise chez leurs parents et souhaitent-ils continuer d'y vivre ? Comment les parents réagissent-ils à ce genre de situation (Schnaiberg et Goldenberg 1989) ? Faut-il instaurer des mesures pour aider les jeunes à prendre leur envol si tel est leur vœu, même si en principe leur revenu, irrégulier ou trop faible, ne le leur permet pas ? Quels sont les facteurs qui amènent les jeunes à quitter le foyer parental, de leur plein gré ou non, même lorsqu'ils risquent d'avoir du mal à vivre autonomes ?

Pour répondre à ces questions et être à même d'établir des politiques adaptées aux besoins des divers segments de la jeunesse canadienne compte tenu de leur contexte géographique particulier, il faut commencer par définir un cadre théorique approprié. C'est ce que nous voulons faire dans ce chapitre, à l'aide de la littérature existante et de certaines données canadiennes récentes[5]. En nous situant dans une perspective historique et avec le souci de faire ressortir les dimensions culturelles de cette question, nous examinerons d'abord le rôle que joue le processus du départ du foyer dans la transition vers l'âge adulte. Notre attention se portera ensuite sur le large éventail des facteurs qui peuvent faire pencher la balance quand un jeune en vient à décider s'il va rester au foyer, aller vivre ailleurs ou revenir chez ses parents. Ce chapitre fournit aussi la toile de fond indispensable aux chapitres 3 et 4 car, note Jones avec justesse, « il importe de discerner entre les conséquences possibles du départ du foyer parental — un logement à soi ou la rue en partage — et le processus même de décohabitation. Alors seulement, il devient possible de comprendre les problèmes auxquels les jeunes ont éventuellement à faire face quand ils quittent leurs parents et essaient de se faire une place sur le marché du logement » (1995 : 2, notre traduction).

## Le rôle du départ du foyer parental dans le passage à la vie adulte : cadre historique, dimensions culturelles et différences de classe

### Le concept de transition vers l'âge adulte

Durant la plus grande partie du vingtième siècle, dans la plupart des sociétés où prévaut le modèle occidental, le concept de jeunesse a été associé au processus complexe de transition entre l'adolescence et l'âge adulte. L'itinéraire menant au monde des adultes comporte pour les jeunes, suivant les contextes, un plus ou moins grand nombre d'étapes importantes : il leur faut terminer leurs études, trouver un emploi, se marier, fonder une famille et former un ménage distinct de celui de leurs parents. Ces étapes peuvent coïncider dans le temps ou se succéder, dans l'ordre ou le désordre, sur un temps plus ou moins long. Elles peuvent être définitives, ou revêtir un caractère expérimental et provisoire; les jeunes peuvent en fait quitter et réintégrer le foyer familial plus d'une fois avant de se fixer sur les marchés du logement et du travail (Burton, Forrest et Stewart 1989; Cheal, étude en cours, recensée dans *Labour and Income Dynamics 1996*; Galland 1996; Goldscheider et Da Vanzo 1986, 1989; Irwin 1990; Mitchell et Gee 1996; Wyn 1996). L'importance respective de ces divers « rites de passage », à travers lesquels se construit le sentiment de devenir adulte, a d'ailleurs évolué dans le temps, et varie encore aujourd'hui selon les classes sociales, la culture et le sexe (à ce sujet, voir par exemple Battagliola, Brown et Jaspard 1997; Sherrod 1996; Young 1987).

### Partir pour se marier et fonder une famille

À l'époque de l'urbanisation et de l'industrialisation, le départ du foyer parental est devenu un signe important du passage à l'âge

adulte : le temps était venu de se marier et de fonder une famille pour un jeune qui en avait désormais les moyens. Dans la plupart des sociétés européennes et nord-américaines, la période au cours de laquelle cette association entre le départ du foyer parental et le mariage a revêtu le plus de force se situe probablement dans les années 1960, marquées par le plein emploi et par une abondance de logements financièrement accessibles aux jeunes couples (Jones 1995 : 23).

Si, dans la culture occidentale, il est exceptionnel qu'un jeune couple aille vivre avec les parents de l'un des conjoints après son mariage, cette pratique demeure courante dans certaines cultures orientales. La transplantation de ces dernières dans le contexte occidental a entraîné un métissage et une diversification des comportements des nouveaux couples; certains sont attirés par un mode de vie indépendant, d'autres par les modèles traditionnels. On observe un phénomène similaire chez les Autochtones du Canada (Northwest Territories Housing Corporation 1992). Les liens sociaux étroits associés à la cohabitation se perpétuent dans certains groupes ethnoculturels grâce à des stratégies résidentielles qui permettent à diverses générations de vivre dans une proximité très étroite (Pickvance et Pickvance 1995), en habitant des appartements contigus ou un « plex » par exemple (Lavigne 1987; Rose et Ray 1997).

### Partir pour aller vivre seul ou pour partager un logement

Beaucoup plus divers suivant les époques et les cultures est le rôle tenu, dans la transition vers le statut d'adulte, par le départ du foyer parental pour des motifs autres que le mariage. Au cours de la première moitié du vingtième siècle, dans les villes de l'Occident, les ménages des classes ouvrières avaient besoin de l'appui financier des jeunes adultes qui demeuraient au foyer parental — lorsqu'ils ne s'étaient pas engagés comme domestiques — entre le moment où ils quittaient l'école et le jour de leur mariage (Kleinberg 1989; Miron 1988; Wall 1989). Du reste, le bas niveau des salaires, la pénurie de logements convenables et les barrières sociales ne favorisaient pas l'acquisition de l'autonomie résidentielle des jeunes célibataires, de sexe féminin surtout (Tentler 1979). Par contre, durant les années 1960 et au début des années 1970, avec l'expansion économique et l'évolution accélérée des valeurs, les jeunes, hommes et femmes, ont pris l'habitude de quitter leurs parents pour aller vivre seuls ou partager un logement, à tout le moins dans les pays de langue anglaise et dans le nord de l'Europe. Cette tendance reflétait et stimulait tout à la fois l'essor de la construction d'immeubles à appartements, en particulier dans les villes nord-américaines (Burton, Forrest et Stewart 1989; Morin, Rose et Mongeau 1988).

En même temps, le nouveau modèle affaiblissait l'association entre les deux étapes du passage à l'âge adulte qu'étaient le mariage et l'installation dans un logement à soi, mais à un degré et dans un laps de temps variant en fonction de la classe sociale (Battagliola, Brown et Jaspard 1997; Goldscheider et Goldscheider 1993 : 4-5). On en venait à penser que l'autonomie résidentielle était elle-même « un *moyen* d'accéder à la maturité en même temps qu'une *conséquence* de cette dernière » (Jones 1995 : 89, notre traduction). Aujourd'hui, le fait d'apprendre à se débrouiller pour payer le loyer et à gérer le budget du ménage est devenu un élément clef de l'intégration sociale des jeunes, qu'ils soient étudiants, travailleurs ou chômeurs, et le partage du logement paraît propice à la socialisation et à la négociation d'un régime de vie domestique (Calgary 1993 : 57, 69; Heddy 1991; Molgat 1997 : 46; Smith 1996). Même si les jeunes peuvent multiplier les tentatives avant de quitter définitivement leurs parents, l'acquisition progressive de l'autonomie résidentielle leur donne confiance en eux et elle est généralement perçue comme un signe de l'approche de la maturité (Mitchell et Gee 1996; Waite, Goldscheider et Witsberger 1986).

Certains jeunes adultes, conscients de la difficulté de trouver un emploi stable, peuvent aussi rechercher la stabilité et souhaiter se valoriser en dehors de la sphère du travail et de la carrière (Galland 1996; Gauthier 1996; René 1993). Paradoxalement, le fait d'avoir un

chez-soi revêt ainsi pour certains une grande importance symbolique, même s'ils n'en ont pas vraiment les moyens (Chicoine et Rose 1992, 1996).

Mais tous les groupes sociaux ne voient pas également le départ du foyer comme un signe de l'arrivée de l'âge adulte, et tous ne s'attendent pas à voir les jeunes quitter leurs parents avant le moment du mariage. Dans certains milieux de classe ouvrière, par exemple, les jeunes célibataires se conforment à la tradition : ils demeurent chez leurs parents et font reconnaître leur statut d'adultes en apportant une contribution financière, même symbolique, au ménage de leurs parents (Jones et Wallace 1992 : 83; Young 1987). Les comportements de décohabitation restent également marqués par de fortes variations ethnoculturelles (Ravanera 1995 : 28-29). Des données canadiennes de 1991 montrent que les jeunes de certains groupes se marient plutôt tardivement et tendent à vivre chez leurs parents jusqu'au mariage : chez les hommes de 25-29 ans, par exemple, 32 % de ceux qui se sont déclarés d'origine asiatique lors du recensement de 1991 et 38 % de ceux qui se sont dits originaires du sud de l'Europe n'avaient jamais été mariés et vivaient chez leurs parents, comparativement à seulement 19 % des hommes originaires d'autres régions de l'Europe; les comportements sont similaires chez les femmes (Recensement de 1991 : voir le tableau T-12 du rapport technique préparé pour la SCHL dans le cadre de ce projet). Ces pratiques peuvent s'expliquer en partie par l'importance accordée à la famille dans certaines cultures (Goldscheider et Goldscheider 1987, 1993 : 177; Zhao, Rajulton et Ravanera 1995). Chez les Premières Nations du Canada, les adultes qui ne se sont jamais mariés sont également plus susceptibles de vivre chez leurs parents que la population canadienne dans son ensemble (Normand 1996); les valeurs culturelles sont probablement en cause ici, mais il faut également invoquer la pénurie de logements et le chômage.

Ces normes sociales concernant le rôle du départ du foyer dans la transition vers l'âge adulte tissent la toile de fond des aspirations des jeunes adultes à l'égard des diverses modalités de vie. La suite de ce chapitre porte sur les facteurs qui influencent la décision de quitter le foyer, d'y demeurer ou de revenir y vivre chez les jeunes Canadiens des années 1990.

## Partir, rester, revenir : les facteurs qui façonnent les décisions des jeunes

### L'âge

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, de façon générale, au sein de la population des jeunes, la probabilité de quitter le foyer familial augmente avec l'âge (voir aussi Devereaux et Bergob 1994, tableau 2.1; Ravanera 1995; Zhao, Rajulton et Ravanera 1995, tableau 1), et les retours au foyer se font de moins en moins fréquents avec le temps. En vieillissant, les jeunes deviennent plus sensibles à l'équation qu'établit la culture ambiante entre départ du foyer parental et entrée dans l'âge adulte, et généralement leur situation économique s'améliore (voir les revues de littérature de Boyd 1996; Boyd et Pryor 1989; Mongeau 1995; Morin, Rose et Mongeau 1988).

### Le sexe

Les jeunes femmes quittent généralement leurs parents plus tôt que les jeunes hommes. Historiquement, cet écart est surtout attribuable au fait qu'elles se marient plus précocement (on trouvera des revues de la littérature sur ce thème dans Mongeau 1995; Morin, Rose et Mongeau 1988; Silbereisen, Meschke et Schwarz 1996), mais aujourd'hui, dans les pays occidentaux, les femmes partent plus tôt que les hommes même lorsque le mariage n'entre pas du tout en ligne de compte (Boyd et Norris s. d.; Goldscheider et Da Vanzo 1989; Mongeau 1995). De même que les possibilités qui s'offrent à elles se sont multipliées, leurs comportements se sont diversifiés : certaines réalisent leur désir d'intimité et d'autonomie en quittant le foyer assez tôt, alors que d'autres y restent afin de poursuivre plus longtemps leurs études malgré leur budget limité. Certains chercheurs sont d'avis que la socialisation aux rôles sexuels contribue à expliquer ces différences (Battagliola, Brown et

Jaspard 1997; Silbereisen, Meschke et Schwartz 1996; Wallace 1987 : 158-160; Zhao, Rajulton et Ravanera 1995)[6].

**Liens affectifs et sociaux au sein de la famille d'origine**

La famille d'origine se caractérise-t-elle par sa capacité de soutien mutuel et sa cohésion, ou paraît-elle froide, intolérante, émotivement instable, marquée par des relations parents-enfants réduites au minimum et même par la violence ? En bref, la maison parentale est-elle un *foyer* où l'on se *sent* bien ? La force des liens affectifs et le degré de stabilité de la famille au plan affectif sont d'une grande importance pour influencer la décision des jeunes adultes de partir ou de rester.

L'étroitesse de leurs liens avec leur famille d'origine peut aider certains jeunes adultes à se sentir à l'aise en restant au foyer parental tant qu'ils ne trouvent pas d'emploi stable (Gierveld, Liefbroer et Beekink 1991; Mitchell et Gee 1996), ou à venir y rechercher un soutien affectif après une séparation ou un divorce, même s'ils ont les moyens de vivre seuls (Dandurand et al. 1994; Klodawsky, Spector et Hendrix 1983). Par contre, lorsqu'ils vivent de l'instabilité au sein de leur famille ou ont l'impression que les liens affectifs s'y relâchent, ils quittent le foyer plus vite; les recompositions familiales et la présence de parents ou frères ou sœurs adoptifs contribuent, le cas échéant, à ce sentiment (Boyd et Norris 1995; Cherlin, Kiernan et Chase-Landale 1995; Mitchell et Gee 1996 : 64; Hill et al. 1996; Zhao, Rajulton et Ravanera 1995). Des mécanismes similaires expliquent que les enfants de parents divorcés quittent le foyer familial plus tôt que les enfants qui vivent avec leurs parents biologiques (Boyd et Norris 1995; voir aussi Aquilino 1996; Jones 1995 : 47-51; Zhao, Rajulton et Ravanera 1995).

Dans les cas extrêmes, où tous les liens affectifs sont détruits au sein de la famille, les jeunes s'en vont avant d'être capables de se suffire à eux-mêmes au point de vue économique et sur le plan affectif. Ceux qui partent avant l'âge de 18 ans sont particulièrement susceptibles de poser ce geste à cause de graves problèmes familiaux (voir par exemple Calgary 1993).

L'influence de la culture et de la classe sociale sur les traditions dans lesquelles s'inscrivent les relations sociales intergénérationnelles et les systèmes d'obligations réciproques peut également inciter les jeunes à quitter le foyer ou, à l'inverse, les encourager à y demeurer. Entrent ici en ligne de compte le type et la vigueur de l'autorité exercée par les parents, par opposition à la latitude et à l'autonomie qu'ils laissent aux jeunes dans le choix de leur mode de vie (Jamieson et Toynbee 1990), l'importance des tâches domestiques qu'ils leur imposent et les services qu'ils leur demandent de rendre aux autres membres du ménage (Johnson 1989).

**Le revenu des jeunes et celui de leurs parents**

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, le fait de vivre chez ses parents est associé à la faiblesse du revenu personnel. La figure 4 précise ce point en le mettant en rapport avec l'âge : elle présente la distribution du revenu en 1990 chez les jeunes de 25 ans ayant rempli une déclaration de revenus. Les femmes qui ont des enfants (qu'elles appartiennent à un ménage mono ou biparental) forment le seul groupe où le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 12 000 dollars par an est plus élevé que chez les jeunes qui vivent chez leurs parents.

L'interprétation de ces données ne va pas de soi. Beaucoup de jeunes peuvent décider de rester chez leurs parents afin de se donner la possibilité de se débrouiller pendant un certain temps avec un revenu minime tout en conservant un niveau de vie raisonnable (Hartung et Sweeney 1991). Les étudiants d'université, dont les frais de scolarité ont grimpé au cours de la dernière décennie relativement au taux global d'inflation (Statistique Canada 1997a), peuvent profiter du fait qu'il leur en coûte moins cher de vivre chez leurs parents pour épargner afin d'étudier pendant quelques années de plus (Goldscheider et Goldscheider 1993 : 7; Sales et al. 1996 : 221). Leur dépendance à l'égard des prêts et bourses,

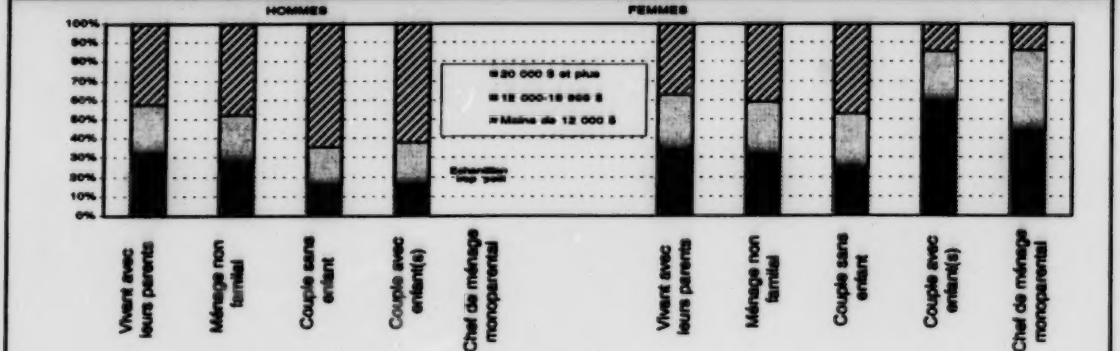


Source : Statistique Canada, Banque des données administratives longitudinales

et par conséquent leur endettement, est également moindre (Sales et al. 1996 : 225), et il leur sera donc plus facile, quelques années plus tard, d'obtenir un prêt hypothécaire.

Quoi qu'il en soit, les jeunes ne peuvent, de toute évidence, envisager aucune décision concernant leurs modalités de vie s'ils n'ont pas un revenu suffisant eu égard au niveau des loyers qui ont cours sur le marché du logement de la ville où ils vivent, et assez stable pour leur permettre de prendre un engagement (en signant un bail par exemple) (Battagliola, Brown et Jaspard 1997; Calgary 1993; Haurin, Hendershott et Kim 1993, 1994; Johnson 1989; Mitchell et Gee 1996). En remettant leur départ du foyer à plus tard, ils peuvent en tout cas compenser la faiblesse prolongée de leur pouvoir d'achat, surtout dans un marché du logement encombré comme l'était celui de Toronto à la fin des années 1980 (Krahn et Lowe 1991). Une étude menée à Vancouver sur des jeunes qui avaient réintégré le foyer parental révèle que plus de 80 % s'y étaient résolus pour des raisons financières (Mitchell et Gee 1996). Certains jeunes peuvent néanmoins se sentir obligés de prendre la décision économiquement « irrationnelle » de quitter leurs parents et de prendre un logement qu'on ne jugerait pas abordable dans leur cas parce qu'il absorbe une trop grande part de leurs ressources (voir Hulchanski 1995), à cause de la valeur qu'ils accordent à l'autonomie ou d'une situation familiale devenue inacceptable à leurs yeux.

L'évolution des *sources* de revenu disponibles aux jeunes peut exercer une influence considérable sur leur choix d'une modalité de vie.

### *L'emploi*

Entre 1980 et 1990, le revenu en dollars constants des Canadiens de moins de 30 ans ayant un emploi à plein temps (subdivisés en groupes d'âge triennaux) a chuté de façon marquée dans tous les groupes d'âge, pour les deux sexes, en particulier chez les jeunes qui n'ont jamais été mariés (Ravanera 1995 : tableau 1.11). Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, la croissance de l'emploi précaire et les autres tendances négatives du marché du travail sont des facteurs qui hypothèquent lourdement les choix de logement des jeunes en âge de quitter leurs parents. D'autres analyses effectuées au moyen de données longitudinales (comme on l'a fait en France : voir Battagliola, Brown et Jaspard 1997) ne seront possibles que lorsque plusieurs vagues de l'EDTR seront devenues disponibles (voir cependant les études, basées sur des entrevues, de Chicoine et Rose 1996; Mitchell et Gee 1996; Johnson 1989; Molgat 1996). Mais

les jeunes qui décrochent un emploi bien payé (Conseil économique du Canada 1991), ou du moins suffisamment bien payé pour assurer leur subsistance, ne choisissent pas toujours de quitter leurs parents : une telle décision peut être une stratégie économique rationnelle grâce à laquelle ils conservent un niveau de vie aisé tout en mettant de l'argent de côté pour l'avenir (Mitchell et Gee 1996; voir aussi *Globe and Mail* 1989).

S'ils perdent l'emploi qui leur avait permis de quitter leurs parents, les jeunes peuvent être contraints de rentrer au foyer parental, à moins que leur ménage comprenne un autre membre (habituellement leur conjoint ou leur partenaire) dont le revenu suffit à couvrir les coûts du logement. En pareille circonstance, ce sont les plus jeunes, moins jaloux de leur autonomie, qui inclinent le plus à revenir chez leurs parents (Jones 1990; Morris 1990). La perte d'un revenu nécessaire au ménage peut aussi obliger le second jeune adulte à retourner chez ses parents, ou à prendre un appartement moins cher. Cette situation se présente pour un ménage formé de colocataires dont l'un perd son emploi (Molgat 1997 : 16), mais elle est normalement associée à la rupture d'une relation de couple (voir Klodawsky, Spector et Hendrix 1983; Watson 1988).

Le foyer parental représente souvent un filet de sécurité d'une valeur économique inestimable, mais aussi un soutien social précieux pour les jeunes adultes sans conjoint(e) ou pour les chefs de famille monoparentale qui ont du mal à subvenir à leurs besoins à cause d'une diminution imprévue de leur revenu ou de celui de leur ménage. Mais les jeunes qui le réintègrent parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire autrement subissent un stress important et une atteinte à leur fierté (Boyd et Pryor 1989; Charbonneau 1991; Côté et Allahar 1994, Norris et Tindale 1994, cités dans Mitchell et Gee 1996; Johnson 1989; Peters 1987, cité dans Calgary 1993 : 11). Dans cet ordre d'idées, une étude sur des diplômés d'université canadiens n'ayant jamais été mariés a constaté que ceux qui vivaient encore chez leurs parents éprouvaient moins de satisfaction face à eux-mêmes que ceux qui étaient autonomes (Johnson 1989).

### *L'aide financière des parents*

Le revenu des parents et la richesse qu'ils ont accumulée peuvent aussi influencer directement les modalités de vie des jeunes adultes. Par des dons d'argent et des « subventions cachées », les parents qui en ont les moyens incitent parfois les jeunes à rester au foyer ou leur permettent d'accéder à l'autonomie résidentielle sans avoir acquis leur indépendance financière (Goldscheider et Goldscheider 1993 : 148-151; Jones 1995 : 84). La nature et l'ampleur de cette aide ont un impact particulier dans le cas des étudiants à plein temps, qui ne peuvent guère s'autosuffire en occupant un emploi pendant leurs études (Commission of the European Communities 1988; Sales et al. 1996 : 198). Mais le fardeau financier que représente l'hébergement d'un enfant adulte durant une période prolongée peut être excessif pour certains parents, les femmes chefs de famille monoparentale ou les parents de quatre enfants ou plus par exemple; on comprend mieux, dès lors, que les enfants de ces types de familles quittent le foyer à un âge plus précoce (Boyd et Norris 1995; Lalande 1988).

Les parents qui soutiennent leurs enfants de leurs deniers pour qu'ils vivent de façon autonome y gagnent en intimité (Goldscheider et Goldscheider 1993 : 142). On peut obtenir le même résultat en aménageant un logement quasi indépendant dans le sous-sol de la maison, solution qui facilite à tout le monde la cohabitation intergénérationnelle. Inversement, le logement des parents à faible revenu risque souvent d'être surpeuplé s'ils ont plusieurs enfants, ou de ne pas offrir aux jeunes adultes une intimité suffisante; cette carence est encore une raison qui motive le départ précoce des jeunes appartenant à des familles plus nombreuses (Boyd et Norris 1995; Gierveld, Liefbroer et Beekink 1991).

### *L'aide de l'État*

Les décisions des gouvernements en matière de prestations de soutien du revenu jouent un rôle important dans le choix de modalités de vie des jeunes à faible revenu. Par exemple, ceux qui vont de petits contrats en périodes de chômage (Ross et Shillington 1991) — et ils sont de plus

en plus nombreux (Heddy 1991) — peuvent être touchés par la modification du nombre de semaines de travail donnant droit à l'assurance-emploi, et être ainsi conduits à s'inscrire à l'aide sociale. Le niveau auquel sont fixées les prestations d'aide sociale peut permettre ou non à de jeunes chômeurs ou à de jeunes chefs de famille monoparentale de vivre hors du foyer parental[7]. Des valeurs culturelles aussi bien que des considérations de coûts inspirent ces décisions politiques, car les décideurs essaient d'évaluer à quel âge et dans quelles circonstances les jeunes peuvent être considérés comme « légitimement indépendants » tout en ayant besoin du secours de l'État pour conserver une modalité de vie autonome ou quasi autonome (voir par exemple Metro Toronto 1983 : 10; Ontario, Social Assistance Review Committee 1988 : 140-141).

Depuis une dizaine d'années, les gouvernements de la plupart des pays occidentaux ont apporté des changements importants à leurs politiques d'assistance sociale, dans le cadre d'une réévaluation en profondeur de leurs responsabilités fiscales et du rôle socio-économique respectif de l'État et de la famille. Au cœur de ces changements a resurgi l'argument de la responsabilité des parents à l'égard des jeunes adultes en difficulté économique (voir par exemple Killeen 1992; Thomas 1996); ainsi les prestations d'aide sociale destinées à certaines catégories de jeunes ont-elles été réduites à des niveaux qui ne laissent guère aux intéressés d'autre choix que de vivre chez leurs parents (pour un sommaire des changements apportés aux prestations versées dans les provinces canadiennes, voir Canadian Council on Social Development 1996)[8]. Les analystes des politiques sociales font valoir, toutefois, que dans bien des cas on ne doit pas se demander si les familles *veulent* aider leurs enfants adultes, mais plutôt si elles en ont les moyens ou si elles offrent un milieu qui convient aux enfants (Chicoine et Rose 1992; Déniger 1991; Guberman 1987; Jones et Wallace 1992).

**Les lieux d'emploi, d'études et de culture : la géographie est importante**

À cause de l'endroit où ils vivent, certains jeunes Canadiens jouissent d'un plus large éventail de possibilités que d'autres quand ils ont à prendre la décision de franchir ou non certaines étapes du passage à l'âge adulte (prendre un emploi à plein temps, poursuivre leurs études...) tout en restant chez leurs parents ou en s'installant dans un logement à eux (Boyd 1996; Sales et al. 1996 : 135-138). En général, les jeunes des grandes régions métropolitaines peuvent trouver du travail et poursuivre leur formation sans quitter le foyer parental, tandis que les jeunes des petites villes, des villes monoindustrielles, des régions économiquement défavorisées ou des territoires aborigènes sont beaucoup plus souvent obligés de s'exiler (pour une étude basée sur des données canadiennes, voir Johnson 1989)[9]. La faiblesse du revenu des parents peut renforcer cette tendance à l'exode dans les régions où les emplois sont rares; les jeunes vont alors chercher du travail à l'extérieur et envoient de l'argent à leur famille pour l'aider à joindre les deux bouts (Blöss 1989; Hutson et Jenkins 1987). Par contre, le fait de rester chez soi à subir le chômage dans une région défavorisée peut être une expérience dévalorisante, socialement difficile et génératrice de graves tensions familiales (voir par exemple MacCormack 1988).

La migration de travail ou d'étude des réserves vers les villes est devenue une dimension importante de la vie des jeunes Autochtones. Souvent, ces migrants vont habiter chez des membres de leur parenté étendue ou avec des gens de leur communauté, car il existe dans les cultures aborigènes un vif sentiment de responsabilité sociale collective envers les jeunes (Ark Research Associates 1995; Lévesque 1995; compilations inédites du recensement réalisées par N. Ghalam, Statistique Canada). Mais lorsqu'il n'y a personne pour les héberger dans la ville où ils arrivent, les jeunes Autochtones font face à une transition vers la vie autonome qui se révèle particulièrement brutale (Gabor, Thibodeau et Manychief 1996). Cette situation témoigne de la nécessité d'améliorer la situation de logement des Autochtones dans les

régions urbaines (Ark Research Associates 1995; Clatworthy 1996).[10]

Le milieu rural et les petites villes peuvent différer des grandes villes au plan des valeurs sociales qui dictent la manière dont devrait se dérouler le passage à l'âge adulte : les jeunes désireux de poursuivre des études supérieures et d'adopter un mode de vie moins « familial » sont plus susceptibles de se diriger vers la ville (Looker 1993, cité dans Mitchell et Gee 1996; Molgat 1997 : 26). Ce constat va dans le sens des données de l'EDTR présentées au chapitre premier. Pour les étudiants, l'exode vers une autre ville est un épisode charnière dans leur itinéraire individuel vers la vie adulte (Dubas et Peterson 1996; Erlich et Frickey 1994; Hatcher 1994). L'aide des parents et les politiques de prêts et bourses des gouvernements peuvent influencer la mobilité géographique des jeunes. Selon des recherches françaises et québécoises, l'épanouissement de la vie et de la culture étudiantes dans les villes qui sont le siège d'institutions d'enseignement supérieur et où il existe un « quartier latin » est également de nature à attirer bon nombre de jeunes originaires des villes de moindre importance ou des régions périphériques qui sont désireux non seulement de poursuivre leurs études, mais aussi de participer à une ambiance « cosmopolite » ou « alternative » (Erlich et Frickey 1994; Le Galès et Oberti 1994; Roy 1992; Saint-Laurent 1996, cité dans Molgat 1997 : 26).

Par ailleurs, plus d'une étude témoigne de l'insatisfaction des jeunes à l'égard des activités de loisirs offertes par les municipalités (voir par exemple Québec, Secrétariat à la Jeunesse 1992) et souligne en particulier le manque d'adaptation des villes de banlieue à la culture des jeunes (Social Planning Council of Metro Toronto 1979). Les types de loisirs offerts, les lieux de rencontre et les activités organisées destinées aux jeunes banlieusards peuvent ainsi influencer leur décision de rester au foyer ou de s'en aller, surtout s'ils ont des temps libres parce qu'ils ne travaillent ou n'étudient pas à plein temps.

**Le pouvoir d'attraction de la culture de consommation des jeunes**

Les activités de loisirs et la consommation jouent un rôle important dans les processus de socialisation des jeunes, comme nous venons de le voir à propos de la culture urbaine (voir Stewart 1992). Les études sur les profils de dépenses et l'emploi du temps des jeunes de divers pays, y compris le Canada, montrent que les moins de 25 ans consacrent une part élevée de leur budget et de leur temps à des biens et à des activités reliés aux loisirs, et qu'ils le font surtout à l'extérieur du foyer, alors que les 25-44 ans se situent dans une étape de la vie « où les profils de dépenses sont plus axés sur le foyer, la part consacrée à des activités de loisirs diminuant au profit des dépenses plus directement reliées aux coûts de la vie autonome » Jones et Wallace 1992 : 129, notre traduction; voir aussi Frederick 1995). Mais ces études ne répartissent pas les dépenses ou les budgets-temps des jeunes en fonction de leurs modalités de vie. Certains jeunes trouvent si important de participer à la culture de leur génération en consommant les biens et les activités de loisirs qui font sa marque et où ils trouvent un lieu d'épanouissement, qu'ils vont réserver leur argent à ces dépenses et préféreront demeurer au foyer parental plutôt que d'avoir à payer un loyer (Jones 1995 : 116). Dans une conjoncture où l'emploi est précaire, cette orientation vers la consommation peut subsister chez de nombreux jeunes qui cherchent à se réaliser et à construire leur identité hors de la sphère du travail et de la carrière (Galland 1996; Hutson et Jenkins 1987; Jones et Wallace 1992 : 131; René 1993).

**L'offre de logements convenables à un prix abordable**

Le dernier point, qui n'est certes pas le moins important, a trait à l'offre de logements. La décision de quitter le foyer, ou de ne pas y retourner en cas de difficulté, est influencée par l'offre de logements dans les quartiers où vivent les jeunes ou dans lesquels ils ont le désir et la capacité de se relocaliser; comme le soulignent des chercheurs européens, l'offre de logements

petits et abordables est particulièrement déterminante (Heddy 1991; Jones 1995 : 107-108). Comme nous l'avons vu plus haut, l'essor de la construction d'appartements locatifs par le secteur privé à la fin des années 1960 et au milieu des années 1970 a accru le stock destiné aux jeunes travailleurs dans les grandes villes du Canada. Par contre, l'inflation qui a gagné le marché du logement torontois à la fin des années 1980 paraît avoir modifié les horizons des jeunes au point que la jouissance d'un logement a cessé de leur apparaître comme « un symbole de réussite », et le fait de vivre chez leurs parents comme « une tare » et comme le signe d'une postadolescence qui n'en finit plus (*Globe and Mail* 1989).

L'accessibilité des jeunes au logement social, déterminée à la fois par l'offre globale et par les politiques d'attribution des agences responsables, peut également peser sur leur décision de vivre chez leurs parents ou de façon autonome (Kiernan 1986)[11]. Les modalités de vie des jeunes familles monoparentales sont particulièrement sensibles à l'influence des politiques de logement social, étant donné la dépendance de ce groupe à l'égard du secteur social; bon nombre n'auraient pas les moyens d'être autonomes si elles n'avaient pas accès à un logement dont le loyer est établi en fonction de leur revenu, qui est très bas. À défaut d'avoir cette possibilité, certains jeunes chefs de famille monoparentale vont tout bonnement vivre chez leurs parents (Klodawsky, Spector et Rose 1985; Société canadienne d'hypothèques et de logement 1990; Spector et Klodawsky 1993)[12].

Enfin, on ne saurait passer sous silence l'impact du zonage sur l'offre de logements abordables destinés aux jeunes. Dans beaucoup de municipalités, il est illégal d'aménager un appartement indépendant à l'intérieur d'une maison unifamiliale, même si cette mesure convient fort bien à un jeune adulte célibataire[13]. Les règlements interdisant le partage d'une maison par des groupes de personnes sans lien de parenté (étudiants par exemple) peuvent aussi influencer les possibilités de logement des jeunes qui cherchent une solution de rechange au foyer parental.

## Résumé

Ce chapitre a servi à établir un cadre conceptuel permettant de dégager et de situer les facteurs généraux et particuliers qui influencent la manière dont les jeunes effectuent leurs choix et prennent des décisions quand ils en viennent à se demander s'ils vont quitter le foyer, rester chez leurs parents ou revenir auprès d'eux.

Nous avons d'abord brossé la toile de fond en examinant les variations historiques et culturelles du rôle que joue le départ du foyer parental dans le passage à l'âge adulte : de manière générale, depuis le milieu du vingtième siècle, ce geste — qui ne débouche pas nécessairement sur le mariage ou la vie de couple, et qui peut simplement permettre au jeune de s'installer dans un logement qui soit le sien — a revêtu une importance croissante comme dimension, voire symbole, du processus d'acquisition de la maturité chez les jeunes Canadiens d'aujourd'hui, même s'il subsiste entre eux des variations ethnoculturelles importantes.

Nous avons ensuite passé en revue les facteurs qui, seuls ou combinés avec d'autres, entrent en jeu dans le processus aboutissant à la décision de rester au foyer parental, de le quitter ou d'y revenir. Les principaux points sont les suivants :

- *L'âge*
  - La probabilité de vivre de façon autonome s'accroît avec l'âge (voir le chapitre 1).

- *Le sexe*
  - Les femmes quittent le foyer plus tôt afin de se marier, mais elles partent également à un plus jeune âge que les hommes lorsque le mariage ne compte pas parmi les facteurs de décohabitation.

- *Les liens affectifs et sociaux au sein de la famille d'origine*
  - La stabilité de la famille et la force des liens entre ses membres retardent le départ des enfants.

- L'hostilité et la violence du milieu familial hâtent le départ des jeunes.

- *Le revenu des jeunes et celui de leurs parents*
  Contexte : La faiblesse des revenus des jeunes peut découler d'un choix et relever d'une stratégie (leur permettant de poursuivre leurs études à plein temps) ou résulter d'une contrainte (chômage...).

  - L'aide financière des parents
    - Transferts de revenus contribuant à l'autonomie résidentielle des jeunes
    - Subventions « cachées » visant à garder les jeunes au foyer

  - L'emploi
    - Niveau et stabilité des revenus de travail

  - L'aide financière de l'État
    - Critères d'admissibilité, niveau de l'aide accordée

- *Les lieux d'emploi, d'études et de culture : la géographie n'est pas neutre !*
  - Les jeunes qui cherchent du travail ou qui étudient ne sont pas obligés de quitter le foyer parental s'ils vivent dans une grande ville, contrairement aux jeunes qui habitent des villes de plus petite taille ou une région en déclin.
  - L'attrait exercé par la culture étudiante et par la culture des jeunes peut attirer vers des villes plus importantes les jeunes des petites villes et de la banlieue.

- *Le pouvoir d'attraction de la culture de consommation des jeunes*
  - Le consommateurisme joue un grand rôle pour les jeunes dans la construction de leur identité, de sorte que s'ils ont de l'argent à dépenser, ils peuvent ne pas accorder la priorité au paiement d'un loyer.

- *L'offre de logements convenables à un prix abordable*
  - La disponibilité de logements privés à prix abordable.
  - L'admissibilité et l'accessibilité au logement social.
  - Le rôle des règlements de zonage.

De nombreux parents, mais non pas tous, soutiennent financièrement leurs jeunes enfants adultes au cours de leur transition vers l'autonomie résidentielle. Les jeunes qui souhaitent devenir autonomes, mais n'en ont pas les moyens, souvent en raison de leur situation précaire sur le marché du travail, peuvent perdre jusqu'à un certain point l'estime d'eux-mêmes. Néanmoins, le fait que les jeunes sans conjoint(e) de droit ou de fait prolongent ou reprennent la cohabitation avec leurs parents peut représenter une solution avantageuse pour toutes les personnes concernées, à condition que certaines conditions soient remplies :

- Les ressources des parents sont suffisantes (moyens financiers, logement spacieux).
- Le foyer parental est accueillant et sûr pour les jeunes.
- Les deux générations ont trouvé un équilibre qui les satisfait et leur permet de sauvegarder à la fois leur autonomie, leurs liens, leur intimité et leur vie privée.
- Le fait de rester au foyer fait partie d'une stratégie active qui permet aux jeunes de poursuivre leurs études, de mettre de l'argent de côté pour l'avenir ou de vivre leur jeunesse.

Ce cadre peut aider les analystes de politiques et les décideurs à évaluer dans quelles situations il serait opportun d'intervenir sur le logement en prenant des mesures pour aider les jeunes qui le désirent à mener une existence autonome ou à vivre chez leurs parents, et pour élargir l'éventail des possibilités qui leur sont offertes.

# CHAPITRE 3 : DANS QUELLE MESURE LES JEUNES MÉNAGES ARRIVENT-ILS À BIEN SE LOGER ?

Qu'arrive-t-il aux jeunes lorsqu'ils quittent finalement le foyer parental ? Avec qui vivent-ils ? Au moyen de quel revenu ? Des revenus provenant de quelle source ? Quelle place occupent leurs dépenses de logement dans l'ensemble de leurs dépenses ? Tout compte fait, arrivent-ils à bien se loger ?

## Modalités de vie des jeunes ménages

En 1995, 30 % des ménages dirigés par une personne de 15-24 ans sont en fait des ménages de personne seule (tableau 2). Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes dans cette situation. On retrouve deux types de ménages : les ménages multiples sans enfant (21 % des ménages) et les ménages composés d'un couple sans enfant (20 %). À cet âge, il y a autant de ménages composés d'une mère seule avec ses enfants (11 %) que de ménages composés d'un couple avec enfants.

Depuis 1988, les deux changements les plus importants dans cette structure des ménages sont la diminution, en nombres absolus et en proportion de l'ensemble, des ménages composés d'un couple et l'augmentation, encore une fois en nombres absolus et en proportion de l'ensemble, des ménages monoparentaux dirigés par une femme et des ménages multiples sans enfants. Cette évolution, déterminée à l'aide des données

Tableau 2
Type de ménage par groupe d'âge du chef, Canada, 1988, 1991 et 1995

| Type de ménage | 15-24 ans | | | 25-29 ans | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1988 | 1991 | 1995 | 1988 | 1991 | 1995 |
| Personne seule | | | | | | |
| Homme | 16,8 | 15,9 | 16,4 | 12,7 | 13,0 | 15,3 |
| Femme | 13,9 | 15,0 | 13,3 | 11,1 | 10,5 | 9,0 |
| Unifamilial* | | | | | | |
| Sans enfants | | | | | | |
| Époux-épouse | 22,9 | 21,4 | 19,6 | 24,2 | 25,1 | 27,5 |
| Autre** | 2,1 | 2,2 | 2,3 | 1,6 | 1,5 | 1,5 |
| Avec enfants | | | | | | |
| Époux-épouse | 12,6 | 10,4 | 10,7 | 33,0 | 32,2 | 26,5 |
| Autre** | 4,6 | 5,4 | 3,7 | 1,3 | 1,2 | 1,8 |
| Monoparental à chef masculin | 0,0 | 0,1 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,4 |
| Monoparental à chef féminin | 6,6 | 8,4 | 10,9 | 6,2 | 6,2 | 8,0 |
| Multiple*** | | | | | | |
| Sans enfants | 19,0 | 20,3 | 21,1 | 8,6 | 8,8 | 9,4 |
| Avec enfants | 1,4 | 1,0 | 1,6 | 1,0 | 1,3 | 0,6 |
| Total | 99,9 | 100,1 | 99,9 | 99,9 | 99,9 | 100,0 |

Source: ERMEM, 1988, 1991 et 1995.
* Ménage composé d'une seule famille économique (personnes apparentées uniquement).
** Ménage composé de personnes apparentées autres qu'époux, parents et enfants.
*** Ménages composés de plusieurs personnes non apparentées ou à la fois de personnes apparentées et non apparentées.

de l'ERMEM, est corroborée par les chiffres du dernier recensement. Entre 1991 et 1996, le nombre de familles, sans égard à l'âge du chef, a crû de 6,2 % alors qu'il l'avait fait de 9,2 % entre 1986 et 1991; Statistique Canada attribue cette baisse générale de croissance au fait que les jeunes attendent plus longtemps qu'auparavant pour former des couples (Statistique Canada 1997b).

**L'évolution du nombre des ménages dont le chef est âgé entre 15 et 24 ans**

Selon l'ERMEM, chez les ménages dont le chef est âgé de 15 à 24 ans, entre 1988 et 1995, le nombre de ménages composés de couples avec enfants est passé de 61 228 à 49 508 et celui des couples sans enfants de 110 942 à 90 646 ménages. Par contre, il y a 50 440 ménages monoparentaux dirigés par une femme en 1995, alors qu'il n'y en avait que 32 014 en 1988, et les ménages multiples sans enfants sont au nombre de 97 778 en 1995, alors qu'ils étaient 92 346 en 1988.

Pour leur part, 54 % des ménages dirigés par une personne de 25-29 ans en 1995 étaient des couples, dont un peu moins de la moitié avaient des enfants. À 25-29 ans, il y avait beaucoup moins de ménages multiples sans enfants qu'à 15-24 ans, et un peu moins de ménages monoparentaux dirigés par une femme. Cette différence par rapport aux 15-24 ans s'explique sans doute par une plus grande incidence de familles « recomposées » à 25-29 ans qu'à 15-24 ans[14]. En 1988, les ménages « traditionnels » étaient plus présents; il y avait plus de couples (57 %), dont presque trois sur cinq avaient des enfants.

## Le revenu

Le revenu croît habituellement avec l'âge, d'une part parce que le revenu d'emploi augmente avec l'expérience de travail, d'autre part parce que l'accumulation de la richesse se fait au cours du temps. Par exemple, en 1994, le revenu moyen des ménages dont le chef est âgé de 15-24 ans représentait seulement un peu plus de la moitié du revenu moyen des 35-64 ans. Mais en plus, dans les années récentes, la situation financière des ménages dirigés par un ou une

Tableau 3
Revenu moyen ($ de 1994) par type de ménage, Canada, chefs âgés de 25-29 ans, 1987 et 1994

| Type de ménage | 1987 | 1994 |
|---|---|---|
| Personne seule | | |
| Homme | 30 955 $ | 27 291 $ |
| Femme | 25 143 $ | 23 881 $ |
| Unifamilial | | |
| Époux-épouse | | |
| Propriétaire | | |
| Sans enfants | 60 961 $ | 63 519 $ |
| Avec enfants | 49 159 $ | 53 683 $ |
| Locataire | | |
| Sans enfants | 48 796 $ | 45 926 $ |
| Avec enfants | 40 622 $ | 39 212 $ |
| Monoparental à chef féminin | 19 269 $ | 19 144 $ |
| Multiple | 58 699 $ | 55 910 $ |
| Total* | 43 305 $ | 42 857 $ |

Source : ERMEM, 1988 et 1994.
* y compris des ménages unifamiliaux non comptés ailleurs.

jeune de 15 à 24 ans n'a cessé de se détériorer, comparativement aux autres Exprimé en dollars de 1994, leur revenu moyen est passé de 31 400 $ en 1987 à 27 600 $ en 1994, ce qui correspond à une baisse de 12 % ou 3 800 $ en 7 ans. La baisse de revenu a touché tous les types de ménages dirigés par des jeunes adultes de 15-24 ans : les couples, les familles monoparentales et les personnes qui vivent seules.

Quant aux ménages dirigés par un ou une jeune de 25-29 ans, leur revenu est resté plus stable en moyenne que celui des 15-24 ans, oscillant autour de 44 000 $, mais seulement grâce à une légère augmentation de celui des familles époux-épouse durant cette même période. Cependant, l'amélioration de revenu des familles époux-épouse n'a touché que les propriétaires, et aucunement les locataires (tableau 3). Tous les autres types de ménages ont subi une diminution de revenu entre 1987 et 1994.

## Le statut d'emploi

Les données sur le statut d'emploi éclairent la progression des revenus. Chez les personnes seules des deux sexes et les mères de familles monoparentales, la proportion du travail à plein de temps a diminué de 1987 à 1994, à la fois chez les 15-24 ans et les 25-29 ans. Dans les familles époux-épouse (figure 5), chez les 15-24 ans, en même temps que le revenu diminuait, on a assisté à la diminution, du moins entre 1990 et 1994, de la proportion des familles où les deux conjoints travaillaient à plein temps, et à l'augmentation pendant la même période de la proportion du travail à temps partiel de l'un des conjoints. Chez les 25-29 ans par contre, la proportion des couples où les deux époux travaillaient à plein temps a augmenté, en même temps que le revenu du ménage augmentait lui aussi.

L'évolution du statut d'emploi chez les jeunes ménages se caractérise donc surtout par une augmentation du travail à temps partiel. Ceci n'est pas sans lien avec l'augmentation de la proportion aux études et qui, aussi, est en partie due à la difficulté des jeunes de se trouver un emploi à plein temps. D'ailleurs, en 1994, 26 % des jeunes de 21 à 29 ans considéraient que leur emploi était de statut précaire (SCHL 1995).

## Les sources du revenu

Nous avons vu que les revenus totaux des ménages de 15-24 ans avaient diminué de 1987 à 1994. En fait, seuls les revenus d'emploi ont diminué, de 22 % (tableau 4), sans doute à la fois

Figure 5 :
Statut d'emploi des deux époux par groupe d'âge de l'époux, 1987, 1990 et 1994

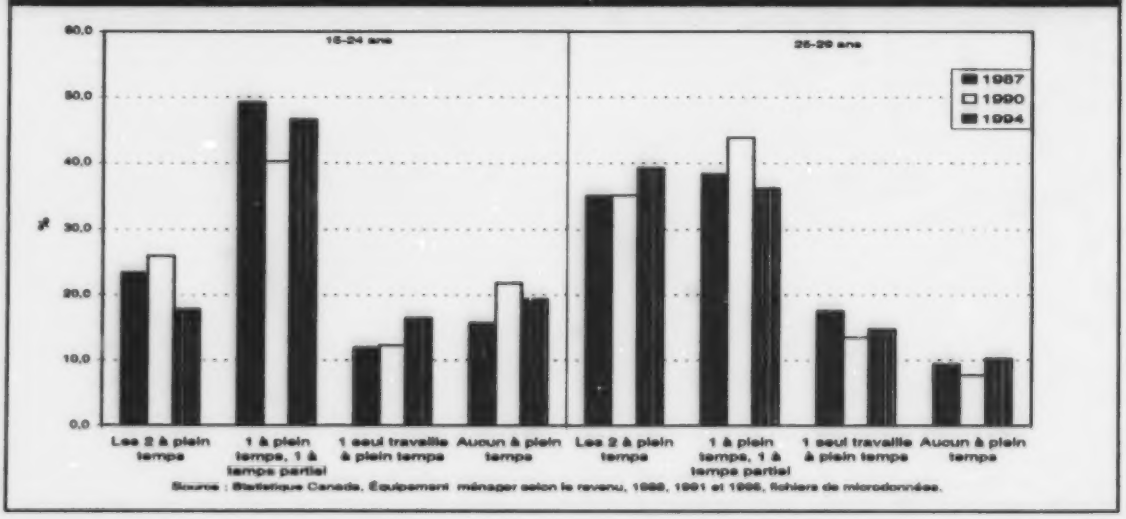


Source : Statistique Canada, Équipement ménager selon le revenu, 1988, 1991 et 1996, fichiers de microdonnées.

Tableau 4 :
Revenu ($ de 1994) du ménage selon la source par groupe d'âge du chef, Canada, 1987, 1990 et 1994

| Âge | Source | 1987 | 1990 | 1994 |
|---|---|---|---|---|
| 15-24 | Revenus d'emploi | 27 890 $ | 25 578 $ | 21 662 $ |
| | Transferts gouvernementaux | 2 708 $ | 3 571 $ | 4 633 $ |
| | Autres | 764 $ | 933 $ | 1 265 $ |
| | Total | 31 363 $ | 30 082 $ | 27 560 $ |
| 25-29 | Revenus d'emploi | 39 225 $ | 40 612 $ | 37 832 $ |
| | Transferts gouvernementaux | 3 075 $ | 3 415 $ | 4 074 $ |
| | Autres | 1 005 $ | 1 093 $ | 951 $ |
| | Total | 43 305 $ | 45 119 $ | 42 857 $ |

Source : ERMEM, 1988, 1991 et 1995

parce que le travail à plein temps a perdu du terrain pendant la même période, comme nous venons de le voir, et à cause des facteurs évoqués dans l'introduction au présent rapport.

Le revenu moyen d'emploi dans les ménages dont le chef a 25-29 ans était plus élevé en 1990 qu'en 1987 de 1 381 $; il a cependant diminué de 2 780 $ en 1994 par rapport à 1990, en dépit du fait que dans les familles époux-épouse, les deux époux travaillaient plus souvent à plein temps en 1994 qu'en 1990. Ceci pourrait être dû en partie au fait qu'il y avait proportionnellement moins de ménages composés d'une famille époux-épouse qu'auparavant chez les 25-29 ans.

Il se peut que le manque à gagner des jeunes soit, du moins en partie, comblé par des dons en argent ou en biens, principalement de la part de leurs parents. En 1992, les couples propriétaires sans enfants dans lesquels la personne de référence avait moins de 30 ans auraient ainsi reçu, de diverses sources, dont sans doute les parents, en moyenne une valeur de 3 306 $, alors que les locataires n'auraient reçu que 2 692 $. Les couples sans enfants auraient reçu beaucoup plus que les couples avec enfants (1 925 $ pour les propriétaires et 1 381 $ pour les locataires). Les ménages monoparentaux locataires auraient pour leur part reçu en moyenne 2 213 $ en espèces ou en biens, les hommes seuls 1 435 $ et les femmes seules 1 770 $. Ces dons en argent ou en biens auraient été plus substantiels qu'en 1986 (EDF, 1986 et 1992).

## Le poids du logement dans le budget des ménages et les besoins impérieux de logement

En 1992, les locataires de moins de 30 ans dépensaient moins en moyenne pour le loyer que ceux âgés de 30-44 ans (6 680 $ contre 7 333 $), alors que les jeunes propriétaires dépensaient *un peu plus* pour se loger (10 942 $ contre 10 547 $) (tableau A-6). Cette différence minime est attribuable en grande partie au fait que le budget des propriétaires de moins de 30 ans comprenait 5 500 $ d'intérêt hypothécaire et celui des 30-44 ans, 5 355 $. Mais les jeunes couples propriétaires étaient aussi plus nombreux à effectuer des dépenses d'entretien, réparations et remplacement que leurs aînés (77 % contre 71 %) et dépensaient un peu plus (629 $ contre 616 $), la différence étant plus grande chez les couples sans enfants (706 $ contre 557 $). Les dépenses de logement des jeunes propriétaires représentaient cependant une proportion significativement plus grande de leurs dépenses totales (21 %) que chez les 30-44 ans (17 %), étant donné que leurs revenus étaient moindres.

À première vue, la distribution des dépenses des ménages dirigés par les moins de 30 ans ne variait pas tellement par type de ménage et mode d'occupation (figure 6). Signalons toutefois que dans le cas des ménages monoparentaux, le poste logement était le poste de dépenses de loin le plus important, représentant 32 % des dépenses de

Figure 6
Dépenses des ménages dont la personne repère a moins de 30 ans, par poste, selon certains types de ménage par mode d'occupation du logement, 1992

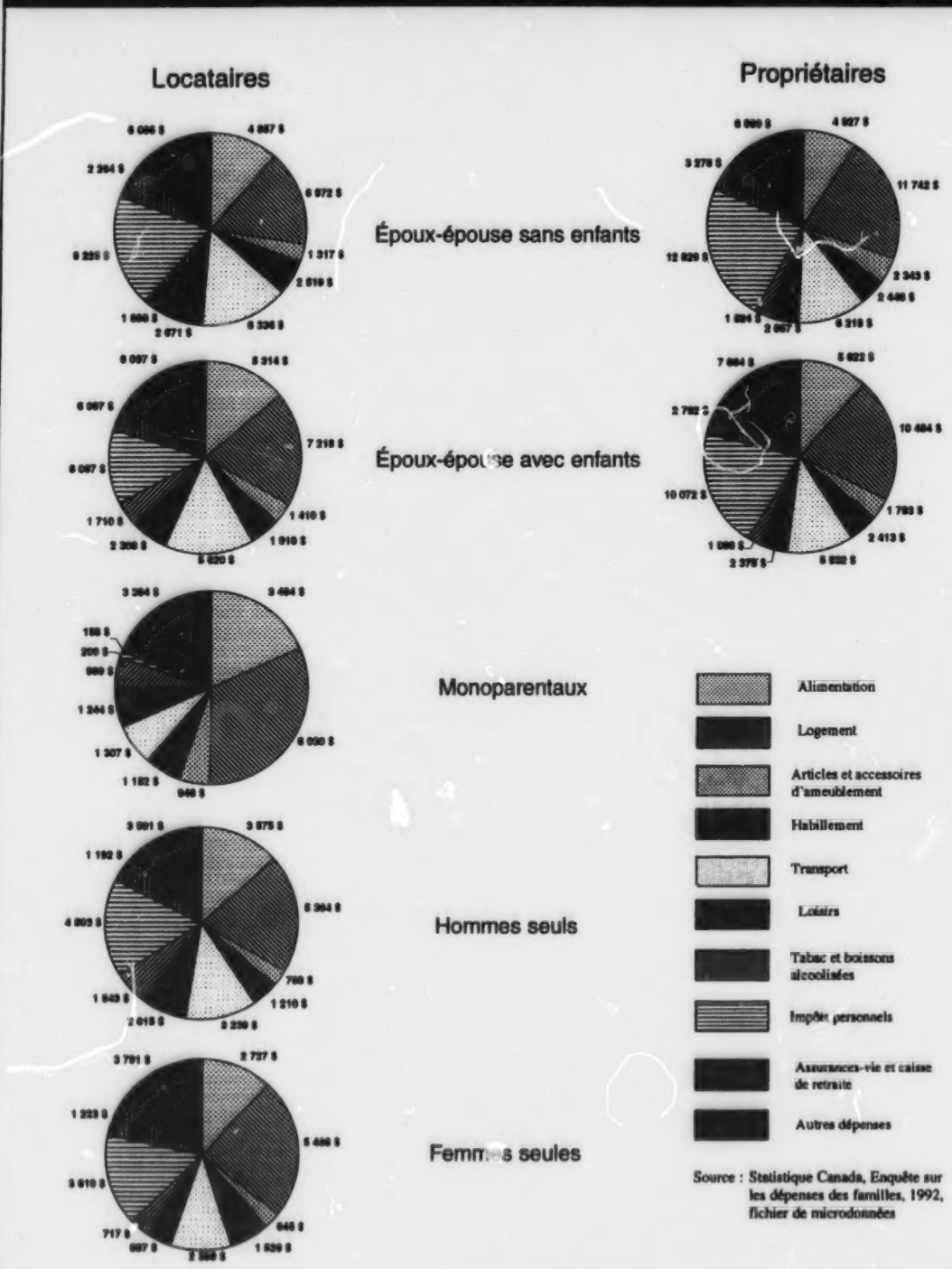


Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles, 1992, fichier de microdonnées

logement. En fait, la moitié des dépenses de ce type de ménage servait au logement et à l'alimentation. Il n'en était pas de même pour les autres types de ménage, bien que le logement était généralement le principal poste de dépenses. Les jeunes hommes seuls consacraient un pourcentage deux fois plus élevé aux loisirs et à l'achat de tabac et de boissons alcoolisées que les jeunes femmes.

Par ailleurs, chez les locataires, en 1995, le pourcentage des ménages qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement était beaucoup plus élevé pour les ménages dont le chef avait entre 15 et 24 ans que pour ceux dont le chef avait entre 25 et 29 ans, quel que soit le type de ménage (figure 7).

Cependant, selon les estimations de la SCHL, tous les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement ne sont pas véritablement dans le besoin, puisqu'ils pourraient trouver sur le marché un logement moins coûteux de taille et de qualité convenables. Pour la plupart des types de ménages locataires, il y a en effet moins de ménages qui ont des « besoins impérieux » de logement qu'il y en a qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement.[15] Il faut toutefois noter que la SCHL exclut du nombre de ménages ayant des besoins impérieux les étudiants à plein temps qui vivent seuls ou avec des personnes non apparentées (donc sans doute d'autres étudiants), sous prétexte que leur situation est temporaire. Cette décision explique sans doute pourquoi il y a moins de ménages multiples avec besoins impérieux de logement que de ménages multiples qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses de logement, surtout à 15-24 ans.

La figure 7 montre que le choix de trouver un logement adéquat sans défoncer son budget est moins accessible aux familles monoparentales à chef féminin. Il y avait en effet *plus* de ménages de ce type qui avaient des besoins impérieux de logement qu'il y en avait qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement. Certaines des familles monoparentales qui consacraient moins de 30 % de leur revenu au logement habitaient donc des logements de mauvaise qualité ou de taille insuffisante. De plus, même le prix des logements adéquats moins coûteux qu'elles pourraient habiter à la place de leur logement actuel représenterait plus de 30 % de leur revenu.

Figure 7
Proportion des locataires qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses de logement et proportion avec besoins impérieux de logement, par groupe d'âge, 1995

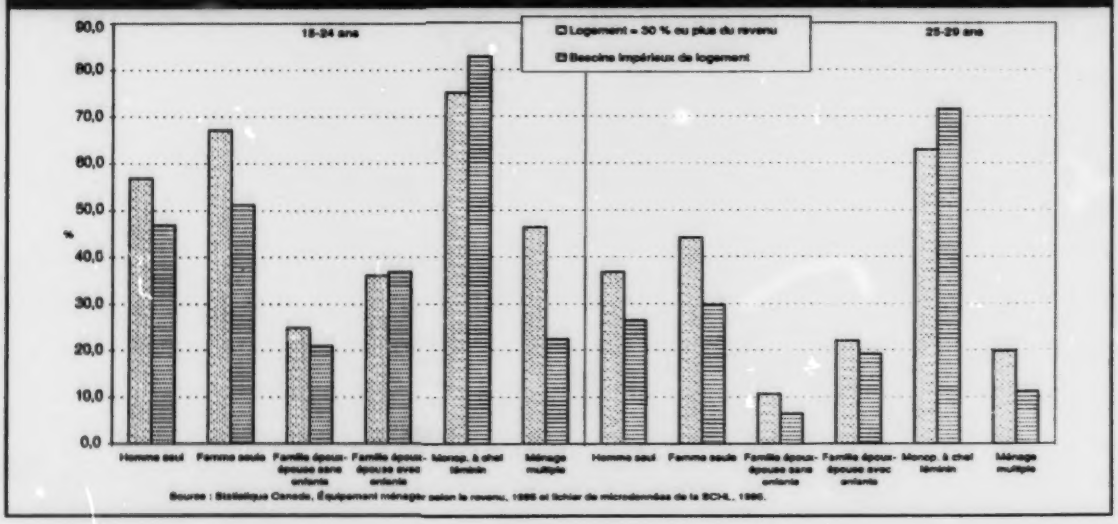


Source : Statistique Canada, Équipement ménager selon le revenu, 1995 et fichier de microdonnées de la SCHL, 1995.

Figure 8
Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement et proportion ayant des besoins impérieux de logement par région du Canada, 1991 pour les propriétaires de 25-29 ans et 1995 pour les locataires de 15-24 et 25-29 ans

% pour qui les dépenses de logement représentent 30 % ou plus du revenu

% qui ont des besoins impérieux de logement

15-29 ans, propriétaires, 1991

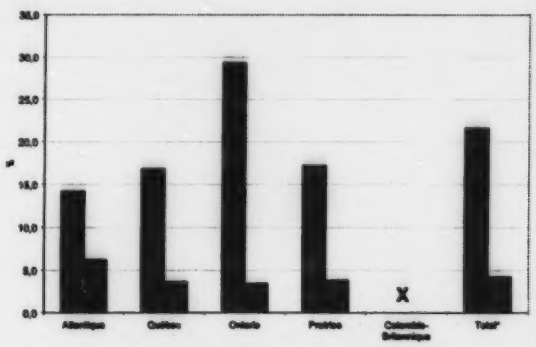


X : moins de 125 cas dans l'échantillon

15-24 ans, locataires, 1995

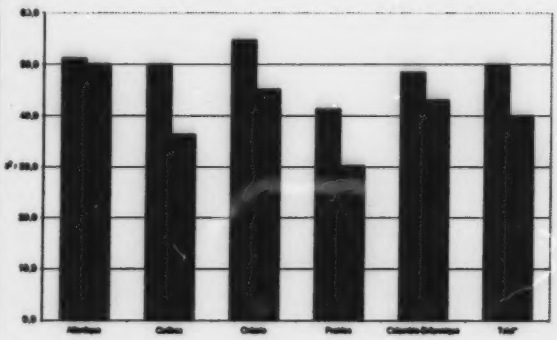

25-29 ans, locataires, 1995

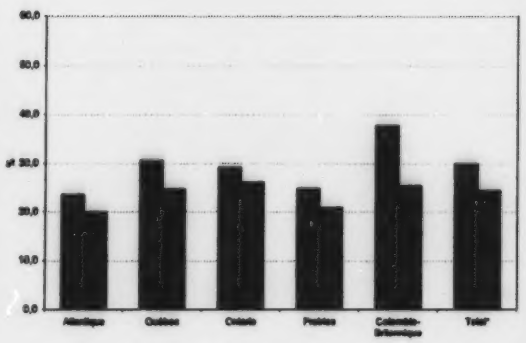

Source : 1991 : SCHL, Base de données sur les besoins impérieux de logement; 1995 : Fichier de microdonnées de la SCHL

Pour leur part, les familles époux-épouse de 15-24 ans avec enfants sont aussi nombreuses à avoir des besoins impérieux de logement qu'à consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses de logement. Elles non plus ne pourraient pas se loger convenablement à meilleur compte, même si elles le voulaient.

Il est aussi intéressant de remarquer que le calcul des besoins impérieux de logement fait plus diminuer la proportion des femmes seules en difficulté de logement que celle des hommes seuls, par rapport au calcul de la proportion du revenu consacré aux dépenses de logement. Cela confirme une observation faite précédemment : les femmes seules accordent plus d'importance au logement (à sa qualité ou à sa localisation) que les hommes seuls, et y consacrent une plus grande partie de leur revenu, quitte à dépasser les normes d'abordabilité. On observe le même phénomène chez les ménages multiples qui payeraient sans doute une prime pour une localisation convenable plutôt que de chercher en périphérie lointaine le grand logement dont ils ont besoin.

À 15-24 ans, c'est en Ontario que la proportion de jeunes locataires consacrant 30% ou plus de leur revenu aux dépenses de logement était la plus élevée (figure 8) et dans les Prairies qu'elle était la plus faible. À 25-29 ans, c'est plutôt en

Tableau 5
Proportion de jeunes ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement, 1988, 1991 et 1995, et proportion ayant des besoins impérieux de logement, 1991 et 1995, Canada, par type de ménage et groupe d'âge*

| Âge | Type de ménage | % pour qui les dépenses de logement représentent 30 % ou plus du revenu | | | % qui ont des besoins impérieux de logement | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1988 | 1991 | 1995 | 1991 | 1995 |
| 15-24 | Personne seule | | | | | |
| | Homme | 37,5 | 47,8 | 56,8 | 35,9 | 46,8 |
| | Femme | 55,3 | 47,5 | 67,0 | 34,9 | 51,1 |
| | Unifamilial | | | | | |
| | Époux-épouse | | | | | |
| | Sans enfants | 18,6 | 24,8 | 24,8 | 19,5 | 20,9 |
| | Avec enfants | 21,6 | 37,2 | 36,0 | 35,0 | 36,8 |
| | Monoparental à chef féminin | 72,1 | 73,8 | 75,0 | 75,9 | 82,8 |
| | Multiple | 32,2 | 35,9 | 46,3 | 15,9 | 22,4 |
| | Total** | 35,1 | 40,5 | 49,6 | 31,4 | 39,9 |
| 25-29 | Personne seule | | | | | |
| | Homme | 25,4 | 21,7 | 36,7 | 18,8 | 26,4 |
| | Femme | 33,8 | 33,8 | 44,0 | 19,7 | 29,7 |
| | Unifamilial | | | | | |
| | Époux-épouse | | | | | |
| | Sans enfants | 8,9 | 8,4 | 10,6 | 5,6 | 6,4 |
| | Avec enfants | 14,8 | 9,6 | 22,0 | 7,4 | 19,2 |
| | Monoparental à chef féminin | 64,3 | 60,5 | 62,8 | 59,7 | 71,4 |
| | Multiple | 21,0 | 9,2 | 19,8 | 7,0 | 11,1 |
| | Total** | 22,9 | 19,4 | 29,8 | 15,5 | 24,4 |

Source : SCHL, Base de données sur les besoins impérieux de logement, 1988 et 1991, ERMEM, 1995 et fichier de microdonnées de la SCHL, 1995.

* les besoins impérieux ne sont pas présentés pour 1988, car leur méthode de calcul n'est pas assez comparable à celle de 1991 et de 1995.

** y compris des ménages unifamiliaux non comptés ailleurs.

Colombie-Britannique que la proportion était la plus élevée. De plus, il y avait à 25-29 ans plus de différence en Colombie-Britannique qu'ailleurs entre consacrer 30 % ou plus de son revenu au logement et avoir des besoins impérieux; peut-être est-ce là l'effet des choix de localisation des jeunes locataires de Vancouver, qui préfèrent le centre à la périphérie, où sont situés les logements moins chers. En effet, une autre enquête (SCHL 1995) a montré que les jeunes de 21-29 ans ont plus tendance que leurs aînés à vivre près du centre-ville ou dans les banlieues plus anciennes, et moins dans les nouvelles banlieues ou les régions rurales.

La proportion des ménages de jeunes locataires ayant des besoins impérieux a augmenté pour tous les types de ménages de 1991 à 1995 (tableau 5).

L'abordabilité (donc le coût du logement par rapport au revenu du ménage) est de loin la principale cause des besoins impérieux de logement (les autres causes qui entrent dans la définition de « besoins impérieux » de la SCHL étant la qualité du logement et sa grandeur par rapport à la taille du ménage), encore plus chez les moins de 30 ans que chez leurs aînés. Elle est impliquée dans 92 % des cas de besoins impérieux chez les moins de 30 ans en 1995, avec ou sans les autres facteurs de besoins que sont la qualité et la taille du logement (tableau 6). Le problème d'abordabilité se double souvent de celui d'une taille insuffisante du logement dans le cas des familles avec enfants. La taille du logement était notamment impliquée dans les causes des besoins impérieux de logement pour un peu plus du tiers des familles monoparentales à chef féminin de moins de 30 ans. Ces évaluations objectives de

Tableau 6
Causes des besoins impérieux de logement des locataires par modalité de vie et groupe d'âge, Canada, 1995

| Type de ménage | Cause des besoins | 15-24 | 25-29 | 15-29 | 30-34 | 35-64 | 30-64 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Personne seule** | | | | | | | |
| Homme | Au moins l'abordabilité | | | 96,5 | | 97,0 | 96,5 |
| | Au moins la qualité | | | 10,5 | | 19,3 | 20,1 |
| | Au moins la taille | x | x | 0,0 | x | 0,0 | 0,0 |
| Femme | Au moins l'abordabilité | | | 96,7 | | 95,9 | 96,2 |
| | Au moins la qualité | | | 11,5 | | 12,0 | 11,3 |
| | Au moins la taille | x | x | 0,0 | x | 0,0 | 0,0 |
| **Unifamilial** | | | | | | | |
| Époux-épouse | Au moins l'abordabilité | | | 92,0 | | 85,2 | 86,6 |
| | Au moins la qualité | | | 14,8 | | 11,2 | 10,5 |
| | Au moins la taille | x | x | 10,8 | x | 24,6 | 23,4 |
| Monoparental à chef féminin | Au moins l'abordabilité | 89,8 | 86,3 | 87,9 | 86,6 | 84,8 | 85,4 |
| | Au moins la qualité | 13,7 | 19,5 | 16,8 | 16,2 | 14,1 | 14,8 |
| | Au moins la taille | 34,2 | 34,8 | 34,5 | 27,9 | 31,3 | 30,2 |
| **Total*** | Au moins l'abordabilité | 91,8 | 92,6 | 92,2 | 88,9 | 90,4 | 90,2 |
| | Au moins la qualité | 13,7 | 13,6 | 13,6 | 15,4 | 14,3 | 14,6 |
| | Au moins la taille | 16,2 | 18,3 | 17,2 | 18,8 | 15,1 | 16,0 |

Source : ERMEM, 1995 et fichier de microdonnées de la SCHL, 1995.
x : moins de 125 cas dans l'échantillon.
* y compris les types de ménages pour lesquels des données séparées ne sont pas présentées.

la SCHL sont confirmées par la satisfaction exprimée en 1993 par les jeunes ménages; en effet, les ménages avec enfants sont alors parmi ceux qui sont le moins satisfaits de l'espace réservé au ménage. Par ailleurs, la qualité du logement est moins en cause chez les hommes qui vivent seuls quand les chefs ont moins de 30 ans que lorsqu'ils sont plus âgés (ERMEM, 1993).

En ce qui concerne les Autochtones, ils sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'habiter des logements qui ont besoin de réparations (Normand 1996). Selon une vaste enquête auprès de ces ménages des Territoires-du-Nord-Ouest, leurs besoins impérieux de logement seraient plus dus à la taille du logement (42 %) ou à sa qualité (32 %) qu'à l'abordabilité (Northwest Territories Housing Corporation 1992). Ces données ne sont pas ventilées selon le groupe d'âge; toutefois, les problèmes d'entassement dans les ménages où les jeunes couples vivent (même avec leurs parents) sont bien connus (Inuit Tapirisat of Canada 1995; Normand 1996).

## L'accès à la propriété

Être propriétaire de son logement assure un plus grand contrôle sur son environnement, par rapport à la location sur le marché privé. Dans la société nord-américaine, c'est aussi un signe de réussite. En outre, l'accession à la propriété résidentielle est perçue comme un bon investissement pour les vieux jours surtout parmi les jeunes locataires (Bricker 1996), même dans une période non inflationniste. Mais ce rêve est-il encore à leur portée ?

Nous avons vu précédemment que les jeunes Canadiens restent plus longtemps chez leurs parents qu'il y a 15 ans. Quand ils quittent finalement leurs parents, ils forment moins souvent des familles et sont proportionnellement plus nombreux qu'auparavant à éprouver des besoins impérieux de logement, surtout quand ils sont locataires, parce que leurs difficultés sur le marché du travail se prolongent sur une période plus longue. Dans ces conditions, les jeunes d'aujourd'hui accèdent-ils à la propriété plus lentement que leurs prédécesseurs ? Et s'ils ne réussissent pas à devenir propriétaires aussi rapidement, n'y a-t-il pas un danger qu'ils y renoncent définitivement ?

**Proportion de propriétaires par groupe d'âge**

En 1995, le pourcentage de propriétaires est de 13 % chez les 15-24 ans, de 38 % chez les 25-29 ans, mais de 55,5 % chez les 30-34 ans et de 74 % chez les 35-64 ans (ERMEM).

Bien que, selon des compilations spéciales des recensements obtenues par la SCHL, le pourcentage de propriétaires, tous types de ménages confondus, ait baissé de 1976 à 1991 chez les moins de 30 ans, il semblerait qu'il se soit stabilisé depuis lors (tableau 7). Il est évidemment plus bas que chez les 30 ans et plus.

Pourtant, la proportion des ménages de type famille époux-épouse, plus souvent enclins à posséder leur logement, est en diminution chez les moins de 30 ans. C'est que la proportion de propriétaires a augmenté de 1988 à 1995 dans les catégories de ménages elles-mêmes en augmentation et moins traditionnellement propriétaires (tableau 7) : celle des hommes seuls de 15-24 ans, celle des femmes seules de 25-29 ans et celle des ménages multiples dont le chef a 25-29 ans.

Dans la catégorie des ménages familiaux, la proportion de propriétaires a par contre diminué chez les ménages époux-épouse dont le chef est âgé de 15 à 24 ans, qu'ils aient ou non des enfants. Seuls les ménages de familles époux-épouse sans enfant dont le chef a entre 25 et 29 ans ont vu augmenter leur pourcentage de propriétaires entre 1988 et 1995. Le double revenu, plus fréquent dans les couples sans enfants, vient sans doute faciliter l'accès à la propriété de ce type de ménage.

On peut aussi penser qu'il arrive souvent que les parents aident financièrement les jeunes à s'établir (Cheal 1987), notamment à devenir propriétaires.

Il n'y a pas beaucoup de recherches empiriques sur le sujet (pour une revue, voir Pickvance et Pickvance 1995), mais elles montrent que cette aide existe et que bien souvent, elle a de fait permis à de jeunes ménages de devenir propriétaires. Nous avons d'ailleurs vu précédemment que les jeunes couples propriétaires avaient reçu plus de dons en espèces et en biens que les jeunes couples locataires (nous ne connaissons cependant pas la provenance exacte de ces dons); toutefois, les jeunes couples sans enfants ont bénéficié d'une aide plus substantielle que les jeunes couples avec enfants. Quant aux héritages, étant donné l'augmentation de l'espérance de vie, ce sont surtout les ménages d'âge mûr qui les touchent, alors qu'ils sont déjà eux-mêmes propriétaires (Hamnett 1988; Thorns 1994). Mais une étude effectuée à Londres (Harmer 1988) montre que si les enfants des héritiers sont à l'étape du départ du foyer parental, une partie de l'héritage servira à les aider financièrement à devenir propriétaires. Comme leurs aînés, les ménages dont le chef a moins de 30 ans sont plus souvent propriétaires quand ils habitent les régions de l'Atlantique ou des Prairies (tableau 8). Cependant, l'économie en croissance de l'Ontario semble profiter aux jeunes couples sans enfants de cette province, puisqu'ils sont plus souvent propriétaires que ceux des autres régions du pays.

En ce qui concerne les ménages immigrants, si en général ils sont plus souvent propriétaires de leur logement que les ménages non immigrants, les ménages immigrants dirigés par un jeune adulte de moins de 35 ans qui vivent au Québec affichent par contre des taux de propriété inférieurs aux ménages des non-immigrants, sans doute en raison du caractère récent de leur installation au pays (Mongeau et Séguin 1993).

Tableau 7
Pourcentage de propriétaires par modalité de vie et groupe d'âge du chef de ménage, Canada, 1988, 1991 et 1995

| Type de ménage | Âge du chef | 1988 | 1991 | 1995 |
|---|---|---|---|---|
| **Personne seule** | | | | |
| Homme | 15-24 | 8,5 | 10,9 | 12,2 |
| | 25-29 | 24,4 | 18,8 | 20,8 |
| Femme | 15-24 | 6,4 | 3,3 | 3,5 |
| | 25-29 | 9,4 | 11,6 | 12,4 |
| **Unifamilial** | | | | |
| Époux-épouse | | | | |
| Sans enfants | 15-24 | 23,7 | 17,1 | 20,5 |
| | 25-29 | 44,1 | 42,9 | 48,5 |
| Avec enfants | 15-24 | 31,8 | 31,3 | 26,3 |
| | 25-29 | 59,5 | 56,7 | 59,1 |
| Monoparental à chef féminin | 15-24 | 6,9 | 2,1 | 4,1 |
| | 25-29 | 10,0 | 11,9 | 7,9 |
| Multiple | 15-24 | 4,6 | 8,7 | 7,4 |
| | 25-29 | 16,6 | 24,1 | 23,9 |
| Total* | 15-24 | 13,7 | 13,9 | 13,3 |
| | 25-29 | 37,6 | 36,8 | 38,0 |
| | 30-34 | 57,8 | 56,2 | 55,5 |
| | 35-64 | 75,3 | 74,8 | 73,8 |

Source : ERMEM, 1988, 1991 et 1995.
* y compris des ménages unifamiliaux non comptés ailleurs.

Les jeunes d'aujourd'hui rêvent-ils de devenir propriétaires ? Selon une enquête sur les préférences des consommateurs en matière de logement réalisée pour la SCHL en 1994, les 21-29 ans qui projetaient de déménager dans les cinq ans étaient pour devenir propriétaires dans deux cas sur trois. Plus de la moitié de ceux qui prévoyaient devenir propriétaires se disent même prêts à louer une partie de leur maison pour arriver à joindre les deux bouts. Ceux qui ne projetaient pas de devenir propriétaires avant deux ans ont surtout évoqué, comme raison d'attendre, la précarité de leur emploi ou leur situation financière. Seulement le quart des futurs propriétaires pensent pouvoir s'offrir une maison neuve (SCHL 1995).

Les jeunes Autochtones, pour leur part, aspirent à devenir propriétaires, mais de nombreuses communautés Autochtones sont en proie à une véritable crise du logement : il n'y a pas assez de logements pour tout le monde et beaucoup de ceux qui existent sont en mauvais état (Canada, Royal Commission on Aboriginal Peoples 1996; York, n.d.).

## La satisfaction en ce qui a trait au logement

La satisfaction en ce qui a trait au logement peut être un indice de l'état du logement, mais aussi de son degré d'adaptation aux besoins du ménage. Dans une enquête effectuée à Montréal en 1987 auprès des premiers occupants de logements neufs, on a constaté que les jeunes étaient moins satisfaits de leur logement que leurs aînés et que la satisfaction variait selon le type de ménage. En particulier, les familles monoparentales et les jeunes qui partagent leur logement avec des personnes non apparentées étaient moins satisfaits que les familles époux-épouse, ce qui indiquerait que certains logements ne répondent pas aux besoins des ménages moins traditionnels (Morin, Rose et Mongeau 1988). Il est toutefois difficile d'interpréter les différences de satisfaction par rapport au logement : si par exemple les jeunes qui partagent leur logement sont moins satisfaits que les autres types de ménage, c'est peut-être plutôt parce qu'ils sont irrités par leur obligation de cohabiter à plusieurs qu'insatisfaits de leur logement comme tel.

En 1993, quel que soit leur âge, la très grande majorité des répondants (entre 85 et 95 %) se sont dits satisfaits de leur logement (l'état général de son intérieur, l'espace qu'il réserve au ménage et sa sécurité) (ERMEM 1993). Cependant, une autre enquête montre qu'en 1994, les 21-29 ans étaient plus nombreux que leurs aînés à trouver leur logement trop petit; c'est d'ailleurs ce qu'ils ont mentionné le plus souvent, quand on leur a demandé ce qu'ils aimaient le moins dans le logement qu'ils habitaient. Ils ont par ailleurs indiqué qu'ils passaient plus de temps qu'avant à la maison (SCHL 1995); c'est peut-être pour cette raison qu'ils sont si nombreux à trouver leur logement trop petit.

La satisfaction varie en fait par type de ménage et par aspect du logement. Ainsi, l'état général de l'intérieur du logement est surtout une source de mécontentement pour les ménages époux-épouse

Tableau 8
Pourcentage de propriétaires par groupe d'âge du chef de ménage, régions du Canada, Canada, 1995

| Âge du chef | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique | Total* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 15-24 | 20 | 9 | 14 | 18 | 9 | 13 |
| 25-29 | 46 | 31 | 40 | 45 | 34 | 38 |
| 30-34 | 68 | 52 | 55 | 62 | 49 | 56 |
| 35-64 | 82 | 67 | 73 | 82 | 75 | 74 |

Source : ERMEM, 1995.
* y compris des ménages non comptés ailleurs par souci de confidentialité.

avec enfants, chez les ménages dirigés par une personne de 15-24 ans et les ménages locataires dirigés par une personne de 25-29 ans; il est aussi une source de mécontentement pour les ménages monoparentaux propriétaires dont le chef a 25-29 ans. L'espace est un problème pour certains ménages qui comportent un plus grand nombre de personnes : les familles époux-épouse avec enfants locataires, que le chef ait 15-24 ou 25-29 ans, et les ménages multiples dont le chef est âgé de 25-29 ans, mais aussi pour les femmes seules de 15-24 ans propriétaires. Par ailleurs, ce sont souvent les ménages dirigés par des femmes qui sont proportionnellement plus nombreux à manifester du mécontentement par rapport à la sûreté et à la sécurité du logement (SCHL 1995).

La satisfaction (ou l'insatisfaction) peut aussi s'exprimer par les projets de déménagement. En 1994, 83 % des jeunes âgés de 21 à 29 projetaient déménager dans les cinq ans (SCHL 1995). Cependant, en général, ce déménagement prévu était plus motivé par des événements reliés au cycle de vie (se marier, avoir des enfants, changer d'emploi) que par des préférences quant aux caractéristiques du logement, alors que c'était l'inverse pour leurs aînés.

## Résumé

Les jeunes ménages sont de moins en moins souvent composés de familles époux-épouse. Or, les jeunes qui vivent seuls et ceux qui sont à la tête d'une famille monoparentale travaillent moins qu'avant à plein temps, et les familles époux-épouse dirigées par un jeune de moins de 30 ans peuvent de moins en moins compter sur le revenu provenant du travail à plein temps de deux conjoints. En conséquence, à l'exception des ménages époux-épouse propriétaires de leur logement, les jeunes ont vu leurs revenus diminuer au cours du temps, et leurs dépenses de logement représentent une plus grande part de leurs dépenses totales que chez leurs aînés. Il est alors surprenant que le pourcentage de propriétaires n'ait pas beaucoup changé chez les jeunes dans les années récentes. Mais il faut dire que le rêve de devenir propriétaire est encore très présent chez les jeunes Canadiens, et qu'ils sont prêts à employer diverses stratégies pour atteindre cet objectif.

# CHAPITRE 4 : LES JEUNES SANS-ABRI : L'ENJEU DE LA RÉINSERTION RÉSIDENTIELLE

L'expérience de la vie du sans-abri n'est une expérience ni banale ni accidentelle pour la majorité des adolescents qui la vivent. Les épisodes sont le plus souvent fréquents et d'une durée assez longue, souvent plus d'un an (Fournier et Mercier 1996 : 281).

Depuis une quinzaine d'années, la question des jeunes sans-abri préoccupe beaucoup les intervenants et les chercheurs (Hutson et Liddiard 1994). La littérature sur cette question est d'ailleurs très diversifiée : récits de vie de jeunes sans-abri, interviews des intervenants, tentatives de dénombrement des populations sans-abri, recension des services offerts et des initiatives prometteuses, réflexions sur l'accroissement du nombre de jeunes sans-abri.

## Définitions : un problème conceptuel

Les définitions de « sans-abri » varient selon les époques et les régions du monde (Glasser 1994)[16]. La multiplication des termes peut d'ailleurs être interprétée comme le reflet de la complexité du phénomène, mais aussi, à l'occasion, d'un certain flou conceptuel (Fournier et Mercier 1996 : 15). Dans certains cas, ces termes désignent des populations qui se recoupent (Brannigan et Caputo 1993).

Les auteurs ne s'entendent pas sur la définition de « sans-abri ». Chaque définition fait appel à différentes dimensions : l'absence de logement permanent; les endroits que fréquentent les sans-abri; la durée des épisodes de la vie sans-abri; le degré de désaffiliation (Fournier et Mercier 1996 : 40-41). Ainsi, pour certains, les maisons de chambres ne peuvent être considérées comme un logement permanent, alors que pour d'autres, elles le sont; pour d'autres encore le fait de vivre dans des logements ne satisfaisant pas au code du logement ou surpeuplés justifie le statut de sans-abri (Webber 1991 : 137). Par ailleurs, certains qualifient des gens vivant en cohabitation forcée (c'est-à-dire, le partage involontaire d'un logement) de sans-abri « invisibles » (« *hidden homeless* », selon Watson 1986; voir aussi Lalande 1988; Social Planning Council of Metro Toronto 1985). Parfois, par exemple, les jeunes adultes demeurent avec leurs parents qui vivent eux-mêmes en habitation à loyer modique (HLM), malgré un lourd climat de mésentente, évitant ainsi l'itinérance (Conseil permanent de la jeunesse 1993 : 33). Cependant, la situation inverse de décohabitation forcée des jeunes adultes vivant avec leurs parents en HLM est plus fréquente (SCHL 1990).

Jones (1995 : 3) propose une réflexion sur le concept de « *home* » qui recouvre les notions de famille et de maison. Les jeunes qui ne sont pas heureux dans la maison familiale ou qui sont en famille d'accueil peuvent être considérés comme « *homeless* », sans famille et sans toit. Dans cette optique, certains jeunes seraient « doublement » sans-abri, soit ceux qui ont vécu en famille ou en centre d'accueil et qui quittent l'endroit de placement pour la rue (Brannigan et Caputo 1993 : 43; Daly 1996 : 136-137).

## Un portrait de la situation canadienne

Si la littérature dans ce domaine est abondante, les études permettant de chiffrer l'importance de cette population le sont beaucoup moins. Il faut dire qu'au-delà des problèmes de définition, il existe de sérieux problèmes de recension. Par ailleurs, les quelques études qui ont tenté de dénombrer les sans-abri dans différentes villes canadiennes souffrent d'un manque de comparabilité.

Les chercheurs et intervenants laissent entendre que depuis quelques années, le nombre des personnes sans domicile fixe s'accroît et le profil de cette population se diversifie. Notamment, depuis une dizaine d'années, les jeunes composent le segment de la population des sans-abri qui s'accroît le plus rapidement (Brannigan et Caputo 1993 : 24). Au Québec par exemple, d'après des données de 1987, on notait que le bassin

d'itinérants était constitué à 40 % de personnes âgées de moins de 30 ans (Québec 1992). Les estimations varient de 100 000 jeunes sans toit au Canada selon Youth for Habitat en 1996 à 11 000 pour le Conseil canadien du développement social en 1987 (Serge 1996 : 15). Par rapport à leurs aînés, les jeunes sans-abri sont plus fréquemment scolarisés, célibataires, en meilleure santé physique, aux prises avec la justice, sans revenu et moins fréquemment toxicomanes.

Dans certaines villes, telle Winnipeg, les Autochtones représentent environ les deux tiers des personnes sans-abri fréquentant les refuges des quartiers du centre-ville. La surreprésentation des Autochtones est liée à leurs pauvres conditions de logement et à leurs faibles revenus (Beavis, Carter et Douchant 1997; Daly 1996 : 139). On peut penser que parmi les Autochtones sans-abri se trouvent de très nombreux jeunes, comme dans l'ensemble de la population Autochtone.

## Les jeunes sans-abri : facteurs explicatifs

Il semble que plus on est jeune au départ du foyer familial, plus le risque de devenir sans-abri est élevé (Jones 1995 : 44-46; Parazelli 1997). L'itinérance chez les adolescents est, pour l'essentiel, associée soit à la fugue, soit à l'évincement. La répartition des jeunes sans-abri entre ces deux groupes n'est pas constante d'une étude à l'autre, mais il semble qu'il y ait autant de cas de fugue que d'évincement. La fugue est parfois vue comme une saine réponse d'adaptation à une situation difficile. Certains auteurs ont constaté que les jeunes fuguent notamment pour échapper aux abus sexuels, physiques et psychologiques dont ils sont l'objet dans leur famille, ou au sentiment d'abandon au plan affectif, qui serait parfois mais pas nécessairement, relié aux ruptures maritales ou recompositions familiales dans le foyer parental. L'évincement résulte le plus souvent des mésententes sérieuses ou, plus rarement, de l'incapacité des parents à soutenir financièrement leurs enfants adultes. Les adolescents ne se retrouvent peut-être pas sans-abri par un effet direct de la pauvreté de leur famille, et l'aisance de la famille ne met pas non plus les enfants à l'abri de l'itinérance. Les expériences de violence, d'inceste, d'abandon et de négligence de la part des parents se trouvent dans toutes les couches sociales (Ouellette 1989 : 26; Parazelli 1997).

Les entrevues menées par Molgat auprès de jeunes francophones sans-abri dans la région d'Ottawa-Carleton font ressortir le caractère « processuel » de leur exclusion. Ainsi, une situation problématique au niveau du logement peut aussi être liée à une relation violente ou encore à l'étiquette de « mauvais payeurs » qui souvent stigmatise les prestataires de l'aide sociale (1994 : 55). Toutefois, il faut éviter le piège de percevoir les jeunes sans-abri comme un « ensemble de problèmes ». Les causes de l'itinérance ne résident pas essentiellement dans les faiblesses personnelles des jeunes (Bisson et Lessard 1990 : 113-115).

Pour les jeunes adultes qui ne vivaient déjà plus au sein de leur famille depuis quelque temps avant de connaître l'itinérance, ce sont plutôt la crise économique et les compressions dans les programmes sociaux et de santé qui semblent jouer un rôle dans la perte de leur toit (Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités 1991 : 4-5; Jones 1995 : 148).

Au niveau du logement plus spécifiquement, on mentionne notamment la pénurie de logements à prix modique, le rétrécissement de l'offre de maisons de chambre (démolition et incendie), l'impact de la rénovation des centres-villes sur l'augmentation des sans-abri, en plus des facteurs individuels que sont la perte de logement suite à une éviction, l'incapacité de payer, les mauvaises conditions de logement, l'incapacité de se reloger (Bell 1989; Fournier et Mercier 1996; Gilbert 1989). Les jeunes étant souvent des personnes seules à faible revenu, ils se trouvent parmi les groupes les plus susceptibles de subir des conditions précaires de logement pouvant à la limite mener à l'itinérance (Montréal 1989 : 2; Paradis 1990 : 47).

La pauvreté et les problèmes de logement existent partout. Ils sont toutefois plus manifestes dans les grands centres urbains, où les loyers sont plus élevés et le parc de logements abordables serait plus vulnérable aux pressions du marché. Par ailleurs, les grands centres urbains tendent à attirer des jeunes personnes seules fuyant les milieux socioéconomiquement défavorisés (voir le chapitre 2) et à la recherche d'emploi. D'autres jeunes quittent les banlieues ou les petites villes dans le but de trouver dans les quartiers centraux des métropoles des services spéciaux, l'anonymat ou un milieu plus tolérant des modes de vie « non traditionnels », par exemple homosexuels (Québec, Conseil permanent de la jeunesse 1993 : 33; Parazelli 1997).

Certains groupes de jeunes sont aussi victimes de discrimination sur le marché du logement, tels les jeunes Autochtones, les jeunes des minorités visibles, les femmes, les mères adolescentes, les femmes chefs de famille monoparentale et les jeunes stigmatisés économiquement (Fournier et Mercier 1996 : 33; *Housing* 1989; Klos 1997; Mulroy 1995 : 110-113; Paradis 1990 : 48-49; Québec, Conseil permanent de la jeunesse 1993 : 33), ce qui augmente leur risque de devenir sans-abri.

Outre ces facteurs les jeunes sont confrontés à la pénurie de logements sociaux. La présence des jeunes adultes est encore très limitée dans le parc d'habitations à loyer modique au Canada. À ce jour, seuls les jeunes parents ou les jeunes handicapés y sont présents (Daly 1996 : 216; SCHL 1990 : 29).

Comme nous l'avons signalé, les personnes qui connaissent des problèmes familiaux et celles qui ont vécu en foyer ou en famille d'accueil sont plus susceptibles de joindre les rangs des sans-abri[17]. Cela sous-entend qu'il est peut-être nécessaire de revoir le système de placement. En outre, si le maintien dans un foyer familial entrave leur développement, les jeunes doivent disposer de solutions de rechange. Les jeunes doivent également avoir accès, avant même qu'ils ne quittent le foyer familial, aux services sociaux et aux informations sur le marché du logement. Ils seront ainsi mieux préparés à affronter la vie hors-foyer et dans certains cas, quand cela est approprié, ils pourront même reporter le moment de la décohabitation en prenant conscience de ce que celle-ci implique (Jones 1995 : 150; SCHL 1995 : 119).

Pour les jeunes adultes pauvres, la possibilité de se loger convenablement à un coût qui permette de vivre décemment est cruciale. Il faut également s'attaquer au problème de la discrimination sur lequel certains organismes se penchent actuellement. Le Centre Jessie pour l'adolescence offre des services polyvalents aux adolescentes enceintes et aux jeunes parents de moins de 18 ans et lutte contre la discrimination fondée sur l'âge, l'état matrimonial ou la situation familiale (SCHL, 1998).

Toutes les initiatives permettant le maintien et l'augmentation du nombre de logements de qualité à prix abordable sont pertinentes. L'accès à un logement convenable à prix modique peut souvent présenter un facteur de stabilisation, alors que l'absence de ce type de logement risque de se traduire par une marginalisation accrue pouvant entraîner la « descente » dans une situation d'itinérance (FOHM 1997).

## Le logement en période de crise

« (...) On ne verra jamais 15 000 sans-abri envahir par temps froid la bouche de métro Berri-UQAM ou se concentrer au coin d'Amherst et de Ste-Catherine. Où sont-ils donc ? » (Simard 1989 : 66). Les refuges, les hôtels, les endroits publics, les amis et les connaissances font partie des différentes stratégies que les sans-abri utilisent lorsqu'ils ont besoin d'un abri temporaire, mais les refuges sont leur dernier choix. Selon une étude montréalaise, 40 % des sans-abri avaient une adresse privée, la plupart celle d'une chambre, mais pour les jeunes de 18 à 29 ans, cette proportion s'abaisse à 17 %. Qui plus est, seulement 3 % vivent en refuge. Malgré tout, dans une ville comme Toronto, une personne sur quatre ayant recours aux refuges est âgée de 16-24 ans (Daly 1996 : 136).

Cependant les refuges, d'habitude la solution de la dernière chance, sont souvent dans des conditions misérables (Webber 1991 : 158-161). Les problèmes de santé (infections respiratoires, maladies chroniques, etc.) sont courants chez les personnes qui ont recours aux abris. Les enfants et les jeunes y seraient plus exposés, notamment parce que le manque de sommeil et la malnutrition les affectent encore plus que les adultes (Daly 1996 : 113). Certains sont peu sécuritaires pour les femmes, mais aussi pour la population jeune (Molgat 1994; O'Reilly-Fleming 1993). Le nombre de places dans les refuges est d'ailleurs beaucoup plus limité pour les femmes que pour les hommes.

En ce qui concerne les maisons de chambres, certains propriétaires repoussent la clientèle des jeunes adultes parce que, selon eux, elle est plus susceptible de constituer des mauvais payeurs. À cette discrimination s'ajoutent l'exploitation, le harcèlement, l'intimidation et la violence (Fournier et Mercier 1996 : 218-219). Ainsi, l'accessibilité limitée des femmes aux maisons de chambres est plus souvent liée à des barrières d'ordre psychologique[18].

À la suite de la baisse dans l'offre de maisons de chambres, davantage de sans-abri vivent dans la rue et dans les lieux publics (Fournier et Mercier 1996 : 22). Plus le sans-abri est jeune, plus il est susceptible de coucher dehors (Simard 1989). Mais selon Fournier et Mercier, les études sur le rapport entre l'âge et l'itinérance conduisent à des résultats ambivalents (1996 : 86).

Certains programmes ont développé des approches permettant de rencontrer les besoins spécifiques des jeunes issus des communautés Autochtones, tel celui du Salivik Centre Soup Kitchen-HIV-AIDS Outreach Program mis sur pied dans les Territoires-du-Nord-Ouest ou celui de Ndinawe à Winnipeg (SCHL 1995 : 39 et 79).

Offrir plus de services de type haltes-accueil n'est pas nécessairement une bonne piste.

*« Même si certaines haltes-accueil constituent des espaces de création de liens sociaux pour les jeunes interviewés, ces programmes ne sont pas accompagnés de stratégies institutionnelles visant l'intégration à l'école ou au travail. Ainsi, les liens sociaux qui sont créés ont tendance à se former au sein du groupe des exclus, ce qui risque d'autant plus d'endiguer les jeunes dans la zone de l'exclusion » (Molgat 1994 : 22).*

Des chercheurs et intervenants proposent, pour certains jeunes, d'adopter une démarche axée sur les services d'approche. Cette démarche commence d'abord par une présence non menaçante, la mise en confiance, pour amener progressivement les jeunes à profiter de différentes formes d'aide, notamment en ce qui a trait à la scolarité, au « counselling » et aux services d'aiguillage en matière d'hébergement. L'hébergement est d'abord ouvert et à court terme, mais peut mener à d'autres formes d'hébergement plus permanent. Dans d'autres cas, il faut offrir des services intensifs, parfois des services sociaux traditionnels et à court terme, afin de renforcer ou de suppléer au soutien familial et d'aider ces jeunes à traverser une période difficile. Pour les jeunes dont la situation familiale est bonne, on suggère une intervention de la Cour juvénile ou d'une ressource de protection de la jeunesse (Fournier et Mercier 1996 : 276-277).

L'importance d'implanter des services pour les jeunes sans-abri à proximité de leur milieu de vie, soit en région soit en banlieue, est soulignée par certains auteurs (Kariel 1993; SCHL 1995 : 115; Shelters for Youth Coalition 1988; Toronto Coalition Against Homelessness 1997; Webber 1991). Selon eux, la fréquentation du centre-ville exposerait les jeunes à la prostitution.

## Les initiatives de logement destinées aux jeunes

Les jeunes sans-abri ont souvent besoin de « plus qu'un simple toit ». Leurs revenus peu élevés, et parfois leurs problèmes de santé mentale et physique en font des personnes

présumées « difficiles à loger ». Ils éprouvent souvent le besoin d'être appuyés dans leur vécu particulier de la transition à la vie adulte. De plus, la clientèle des jeunes sans-abri est une clientèle diversifiée. Par conséquent, un éventail de formules doivent être développées pour satisfaire leurs besoins.

À ce jour, selon les jeunes interviewés par Molgat, les stratégies des jeunes sans-abri sont essentiellement individuelles : terminer leur scolarité, éviter des relations violentes, trouver un emploi, cohabiter avec des amies et amis ou améliorer leurs relations avec ceux-ci ou avec leurs parents. Toutefois, ils ont souvent besoin d'être mieux appuyés dans cette démarche (Molgat 1994 : 22).

Certains intervenants du secteur public suggèrent que les jeunes sans-abri devraient retourner chez leurs parents. Mais comme nous l'avons vu, beaucoup n'ont pas vraiment de foyer familial ou celui-ci ne constitue pas un lieu propice pour eux (Daly 1996 : 137), même si dans certains cas, les relations entre les jeunes et leurs parents s'améliorent après leur départ du foyer. Le support qu'ils peuvent recevoir de leur famille pourrait donc éventuellement s'accroître (Jones 1995 : 148). Ainsi, selon Jones, il ne faut pas augmenter le contrôle social mais bien le support social (1995 : 152).

Bien que les initiatives soient diversifiées (SCHL 1995; SCHL, n.d.; *Solutions maison*), souvent le manque de ressources fait qu'elles ne sont pas disponibles en assez grand nombre et qu'elles ne peuvent pas toujours pratiquer une approche plus « holistique ».

Une alternative intéressante, et pouvant être adaptée à la situation des jeunes sans-abri, semble être le logement social avec support communautaire (Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités 1991; FOHM 1997; Hulchanski et al. 1991). Outre des logements propres, sécuritaires, permanents et financièrement abordables, cette solution vise à maintenir l'autonomie des locataires, à contrer leur isolement social, à favoriser leur utilisation des diverses ressources disponibles dans le quartier comme dans la ville en leur offrant un support sous différentes formes (concierge-résident; intervenants, etc.). Le logement social avec support communautaire présenterait une solution de rechange économique et efficace à une approche institutionnelle (FOHM 1997).

Les jeunes profiteraient d'une plus grande accessibilité au logement social. Ce type de logement devrait être sécuritaire et se trouver à proximité des lieux d'étude et d'emploi potentiel. L'environnement ne devrait pas devenir une barrière, mais soutenir les jeunes, les jeunes femmes notamment, dans un processus de mobilité sociale (Mulroy 1995 : 113-114).

Voici des exemples d'initiatives efficaces : le Victoria Street Community Association en Colombie-Britannique et le Centre Jacques-Cartier à Québec louent des logements dans des ensembles résidentiels avec des services de support et l'appui de personnes-ressources. De jeunes adultes qui ont quitté le foyer familial y sont encouragés à acquérir les compétences nécessaires pour devenir autonomes, à poursuivre leurs études ou à amorcer un processus d'insertion (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et al. 1997 : 9; SCHL, à paraître).

En Europe, les foyers pour jeunes travailleurs existent depuis plusieurs décennies. Depuis 1993, il existe aussi le Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal qui vise à favoriser l'insertion sociale à travers le maintien en emploi et l'hébergement. Les jeunes adultes qui y vivent ne proviennent pas tous de la rue, mais tous bénéficient d'un support afin d'assumer progressivement leurs responsabilités notamment en matière de logement (Deschamps 1996)[19].

Des formules de type « bail glissant », ont été expérimentées en France notamment (Dansereau 1991) ainsi qu'en Angleterre où des jeunes sans-abri des minorités ethniques vivent la transition à la vie adulte dans un contexte de conflit culturel jumelé à diverses formes de

discrimination (Fru 1989). En Angleterre, plusieurs programmes d'accompagnement et de garantie de bail sont conçus spécifiquement pour les jeunes, qu'ils soient réfugiés, ex-détenus ou toxicomanes (Daly 1996 : 216-217).

Des initiatives encourageant l'embauche de jeunes sans-abri existent aussi; elles visent à briser le cercle vicieux de sans emploi-sans-abri (Jones 1995 : 154; SCHL 1995 : 89). Dans certains cas, leur embauche s'insère dans des programmes de rénovation résidentielle, ce qui favorise leur insertion à deux niveaux : résidentiel et professionnel (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions 1991 : 49).

## Résumé

Il ressort de certains rapports que le nombre de jeunes sans-abri s'est accru considérablement au cours des dernières années. Les jeunes qui ont quitté le foyer familial disposant souvent de faibles revenus, ils se trouvent parmi les groupes les plus susceptibles de subir des conditions précaires de logement pouvant à la limite mener à l'itinérance, notamment l'incapacité de payer un loyer, des conditions de logement médiocres, la perte de logement à la suite d'une éviction et l'incapacité de se reloger. Les récessions économiques et les coupures dans certains programmes contribuent également à la perte du logement.

Lorsque les jeunes deviennent sans abri, différentes sources d'aide leur sont accessibles. La disponibilité de logements convenables joue un rôle tant en ce qui a trait à la prévention de l'itinérance chez les jeunes qu'en période de crise. Les interventions « holistiques » semblent être les stratégies les plus prometteuses pour aider les jeunes à trouver un logement.

# CONCLUSION

Aujourd'hui, les jeunes de 15-29 ans sont proportionnellement moins nombreux qu'auparavant. Pourquoi alors se préoccuper de leurs conditions de logement ? Parce qu'en plus d'être proportionnellement moins nombreux, ils forment proportionnellement moins de ménages qu'auparavant. La proportion des propriétaires parmi les jeunes chefs de ménage de 25-29 ans a diminué; pourtant, l'accession à la propriété reste un objectif dans la tête de ces jeunes. Parce qu'il y a de plus en plus de jeunes sans abri. Les moins de 30 ans d'aujourd'hui accusent donc du retard dans la formation de leur ménage et dans leur accession à la propriété par rapport à leurs prédécesseurs, ce qui n'est pas sans avoir des répercussions sur le bien-être de certains de ces jeunes et sur la demande de logements.

L'allongement des études et la précarisation de l'emploi durant la dernière décennie ont eu pour effet de retenir plus longtemps les enfants au domicile parental qu'auparavant, alors que depuis le milieu des années 1960, la formation d'un ménage indépendant, sans nécessairement pour se mettre en couple, faisait de plus en plus partie intégrante du passage à la vie adulte. On assiste donc à une rupture par rapport aux mœurs sociales qui prévalaient jusqu'au milieu des années 1980. Cette tendance à quitter le foyer parental sans pour autant former un couple varie toutefois selon les origines culturelles, étant beaucoup moins répandue notamment chez les Autochtones et les personnes originaires des pays asiatiques et du sud de l'Europe.

Quand les jeunes ont l'âge de quitter leurs parents, ou bien ils sont en train de parfaire des études rendues de plus en plus longues à cause des exigences grandissantes du marché du travail, ou bien ils sont dans l'impossibilité de trouver un emploi stable à plein temps et bien rémunéré qui leur assurerait un niveau de vie comparable à celui qu'ils ont chez leurs parents. Face à cette situation, certains jeunes restent plus longtemps chez leurs parents, d'autant plus qu'ils appartiennent à des familles peu nombreuses ou dans des situations où les parents sont en mesure de fournir un soutien économique ou de bonnes conditions de logement à leurs enfants adultes, mais les autres partent quand même, souvent en cumulant travail précaire et études.

Rester chez ses parents ou revenir vivre avec eux après avoir tenté de former son propre ménage peut être une stratégie pour faire face au retard qu'ils accusent dans leur insertion complète sur le marché du travail. Pour certains, rester chez ses parents représente un choix qui permet de poursuivre ses études, de vivre sa vie de jeune sans avoir à payer un loyer, ou encore de ramasser de l'argent pour mieux se loger plus tard, par exemple devenir propriétaire. Cependant, on peut aussi rester chez ses parents par obligation, ce qui peut miner la confiance en soi.

En dépit des contraintes économiques, certains jeunes quittent leurs parents parce que leur milieu d'origine ne peut leur offrir ce à quoi ils aspirent, que ce soit des études plus poussées, des possibilités d'emploi ou un lieu d'épanouissement de la culture « jeune ». Ce mouvement correspond le plus souvent à une migration de la campagne ou de la banlieue vers la ville, et est parfois un prétexte pour quitter le toit parental parce qu'on n'y est pas heureux ou qu'on y manque de liberté. Une fois rendu en ville, le partage du logement est une stratégie fréquemment adoptée, surtout quand il y a pénurie de logements à prix abordable.

Si les jeunes qui demeurent chez leurs parents reçoivent un « subside caché », il arrive souvent que les jeunes qui quittent le foyer parental le font aussi grâce à l'aide financière de leurs parents. Dans les deux cas, toutefois, il importe de reconnaître que « les familles varient dans leur capacité et leur volonté d'assister leurs enfants au début de leur vie adulte » (Mitchell et Gee 1996 : 69, notre traduction). La tendance actuelle de la politique sociale qui consiste à

renvoyer la responsabilité pour le soutien économique des jeunes adultes à leurs parents ne tient pas toujours compte des moyens des parents ou des besoins des jeunes de « vivre leur vie » ailleurs qu'au domicile parental.

Il ressort de certains rapports que le nombre de jeunes sans-abri s'est accru considérablement au cours des dernières années, ce qui pourrait être attribuable à divers facteurs. Les interventions « holistiques » semblent être les stratégies les plus prometteuses pour aider les jeunes à trouver un logement.

Les jeunes qui ont quitté leurs parents sont proportionnellement de plus en plus nombreux à éprouver des besoins impérieux de logement, c'est-à-dire à ne pas trouver un logement abordable, de taille adéquate et en bon état sans accorder aux dépenses de logement une part trop grande de leurs revenus. C'est pour les ménages monoparentaux à chef féminin que cela reste le plus difficile. L'augmentation du travail à temps partiel a fait se détériorer la situation financière des ménages dirigés par les moins de 25 ans. Le revenu des 25-29 ans est par contre resté plus stable, à cause d'une augmentation du phénomène de double revenu chez les couples. Ce manque à gagner des jeunes est toutefois comblé en partie par des dons en argent ou en biens, sans doute de la part de leurs parents.

Les mêmes raisons qui retiennent les enfants plus longtemps au domicile parental (poursuite des études et précarisation de l'emploi) sont aussi les raisons qui font que les jeunes de moins de 30 ans forment moins souvent des couples, et encore moins des couples avec enfants, que leurs prédécesseurs. Ceci a des répercussions sur l'accession à la propriété, les familles avec enfants étant plus enclines à devenir propriétaires de leur logement. La baisse des revenus des ménages a aussi une incidence sur le taux d'accession à la propriété : chez les 25-29 ans, seules les familles sans enfants ont vu leur proportion de propriétaires augmenter de 1988 à 1995, grâce à l'augmentation de la proportion des familles à double revenu. Les jeunes trouvent donc des façons d'augmenter leur revenu, notamment pour devenir propriétaire, parce que l'accession à la propriété continue d'être un but à atteindre. Le double revenu en serait une, mais il y en a d'autres : rester plus longtemps chez ses parents, le temps d'accumuler une mise de fonds, ou louer une partie de sa maison pour toucher un revenu d'appoint. Il est cependant plus difficile pour les jeunes Autochtones de trouver des stratégies efficaces d'accéder à la propriété, car il n'y a bien souvent pas assez de logements pour tout le monde.

Il est difficile de savoir maintenant si le retard qu'accusent les moins de 30 ans dans la formation de leurs ménages, par rapport à la génération qui les a précédés, n'est qu'un accident de parcours ou s'il marque le début d'une nouvelle tendance. Il est aussi difficile de savoir si ce retard aura des répercussions sur leur parcours résidentiel futur. Peut-être que la précarité est en train de devenir la norme pour les jeunes des générations futures et que les diplômés auront à composer avec un fardeau de dettes très important. Des approches innovatrices pourraient permettre à ces jeunes d'accéder à un logement convenable, voire même à la propriété de leur logement. Peut-être qu'au contraire, la période actuelle de perturbations massives sur le marché du travail aboutira à la création de nouveaux emplois offrant des perspectives de stabilité et de carrière aux jeunes. Quoi qu'il en soit, pour un meilleur ajustement entre l'offre et la demande de logements, il faudrait suivre de très près l'évolution des jeunes de 15-29 ans dans leur parcours de scolarisation et dans leur insertion sur le marché du travail.

# RENVOIS

1 D'autres références à des sources canadiennes de données statistiques sont fournies tout au long de ce rapport. Dans les cas où le texte n'est pas accompagné de tableaux ou de figures, on pourra consulter un rapport technique inédit préparé par nous et disponible sur demande à la SCHL, qui contient des tableaux détaillés où apparaît toute l'information pertinente.

2 Nous utilisons ici les concepts d'« abordabilité » et de « besoins impérieux de logement » définis par la SCHL (ces définitions sont expliquées au chapitre 3).

3 Une analyse par unités spatiales plus fines (à l'intérieur des régions géographiques ou des zones urbaines) aurait nécessité des compilations spéciales des données de recensement pertinentes; celles du recensement de 1996 n'étaient cependant pas encore disponibles au moment de la préparation du rapport.

4 La publication des cycles successifs de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) permettra de faire ce calcul, d'ailleurs amorcé, dans une étude inédite, par le professeur David Cheal de l'Université de Winnipeg.

5 Les sources des données sont abordées dans un rapport technique inédit disponible à la SCHL.

6 L'effet du chômage sur la décohabitation des jeunes paraît différer selon le sexe. Une étude longitudinale norvégienne au cours de laquelle des jeunes âgés de 17 à 20 ans en 1985 ont été suivis jusqu'à l'âge de 25 à 28 ans (1993) a constaté que, parvenus au milieu de la vingtaine, les hommes sans travail tendent davantage à demeurer chez leurs parents que les femmes de leur âge qui sont également en chômage; celles-ci ont tendance à quitter le foyer parental pour aller vivre avec un conjoint ou partenaire capable de les faire vivre (Hammer 1994; voir aussi Wallace 1987). Ces résultats corroborent ceux de Boyd et Norris (1995 et s.d.), à savoir que les différences selon le sexe dans les proportions de jeurnes non mariés vivant chez leurs parents augmentent avec l'âge (voir le tableau 1, dans l'introduction).

7 En ce qui concerne les jeunes mères seules, les médias répercutent parfois l'opinion voulant que les prestations d'aide sociale encouragent les femmes à former une famille monoparentale. Les recherches sur les États-Unis ne font la preuve d'aucun lien de cause à effet entre ce facteur et la formation d'une *famille* monoparentale, mais il se peut qu'il y en ait un avec la formation des *ménages* : après l'implantation du programme Aid to Families with Dependent Children, dans les années 1960, beaucoup de jeunes mères célibataires obligées jusque-là de vivre avec leurs parents ou avec des membres de leur parenté (segment de population que Watson (1986) appelé les sans-abri « invisibles ») ont eu la possibilité de prendre un appartement (Arnott 1990; voir aussi Sundström 1987).

8 Pour beaucoup de jeunes à faibles revenus, le partage du logement est une solution de rechange au foyer parental qui a le mérite d'être abordable; de plus, ce partage leur permet de jouir de la compagnie de personnes de leur âge, alimente leur vie sociale et favorise l'entraide (Calgary 1993 : 43; Gauthier 1995; Molgat 1997 : 46). Mais certains gouvernements (celui du Québec par exemple) accordent aux personnes qui partagent un logement des prestations plus faibles qu'à celles qui vivent seules ou dans une maison de chambres; c'est pourquoi certains jeunes assistés sociaux préfèrent opter pour le foyer parental (ou dissimulent leur situation de logement réelle...).

9 La migration des jeunes accroît la demande de logements dans les centres urbains où ils viennent s'installer et tentent de former un ménage (Jones 1995 : 22; Lalande 1988; Molgat 1997 : 6-7).

10 Les jeunes immigrants arrivés au Canada sans leurs parents (le fait n'est pas rare pour ceux qui sont dans la vingtaine : voir Boyd et Norris 1995) subissent également un phénomène marqué de transplantation et d'éloignement; privés de la possibilité d'habiter avec des proches, ils peuvent être particulièrement vulnérables aux problèmes de logement, surtout en cas de chômage prologé. Les immigrantes attirées par le programme canadien d'embauche de domestiques étrangers logés par l'employeur n'ont pas, elles non plus, de foyer parental où aller une fois arrivées dans le pays hôte, et elles éprouvent souvent avec force le besoin d'un lieu à elles (qui ne soit pas la maison de

leur patron) où elles trouveraient intimité et sécurité pendant leurs journées de congé (Philippine Women Centre 1996; voir aussi *Housing* 1989).

11 Ainsi, le Danemark a longtemps eu une politique de logements sociaux construits dans le but précis de faciliter aux jeunes célibataires à faibles revenus l'acquisition de leur autonomie et, de ce fait, le passage à l'âge adulte (Haywood 1984; Heddy 1991; Kiernan 1986). Mais les politiques d'attribution des logements sociaux de nombreux autres pays, y compris le Canada, considèrent les jeunes célibataires sans enfants comme une clientèle peu prioritaire, voire inadmissible aux logements subventionnés par l'État (voir par exemple Dielemann et Schouw 1989; New Brunswick 1988); certaines agences de logement social gèrent néanmoins des programmes spéciaux destinés à certaines catégories de jeunes jugés « à risque » (on trouvera des exemples dans Kraus 1993)

12 Mais la perception selon laquelle certaines jeunes femmes deviennent chefs de famille monoparentale afin d'accéder à un logement social ne trouve absolument aucune confirmation dans des travaux de recherche sérieux (Jones 1995 : 108).

13 La ville de Vancouver fait en partie exception; elle apporte maintenant de l'aide aux ménages propriétaires-occupants qui souhaitent aménager, dans la légalité, des logements sûrs dans leur sous-sol (Doyle et Page 1996).

14 Famille « recomposée » : dans laquelle l'un des parents est en réalité le beau-parent d'au moins l'un des enfants) Le recensement ne permet pas de connaître la proportion de familles « recomposées » dans les couples, mais des travaux effectués avec les données de l'*Enquête Sociale Générale* de 1990 indiquent qu'à 18-24 ans, on compte une famille « recomposée » pour trois mères seules, et à 25-34 ans, on compte sept familles « recomposées » pour huit mères seules (Desrosiers, Le Bourdais et Lehrhaupt 1994).

15 Voir SCHL 1991, pour plus de détails sur la méthologie utilisée pour le calcul des besoins impérieux de logement. Signalons que la SCHL n'a pas calculé les besoins impérieux de logement des propriétaires en 1995.

16 Au Canada, outre le terme de sans-abri, on a recours aux termes de « sans domicile fixe », « itinérants ». D'autres termes décrivent plus spécifiquement des réalités vécues par les jeunes tels « fugueurs », « enfants chassés », « jeunes rejetés », « jeunes de la rue » (pour une discussion, voir Parazelli 1997 : 7-19).

17 C'est pourquoi le type de réflexion mené par le Gouvenement du Québec relativement aux solutions de rechange au placement des jeunes nous semble un pas dans la bonne direction pour diminuer le risque que les jeunes deviennent des sans-abri. Pour les jeunes adolescents fugueurs ou mis à la porte, on propose que les services soient offerts en fonction des besoins des jeunes et de la famille d'origine; ils peuvent être multiples et aller d'une aide concrète (logement, nourriture, liens avec l'école), au « *counselling* » éducatif ou à l'accompagnement thérapeutique (Québec 1994). D'autres provinces canadiennes se sont aussi penchées sur des mesures de soutien aux jeunes mineurs qui ne peuvent plus vivre dans leur famille d'origine. Il faudrait aussi mettre sur pied un réseau de logements temporaires pour les jeunes traversant une période de crise familiale, ce qui permettrait d'accorder une période de répit au jeune et à sa famille et d'élaborer de part et d'autre des stratégies garantes d'un meilleur avenir (Jones 1995 : 151). D'ailleurs, une initiative de ce type existe en Ontario. Le programme Safe Homes for Youth, implanté dans les proches et lointaines banlieues d'Ottawa, permet aux jeunes vivant une crise familiale de trouver refuge dans une famille participante; ils se voient ainsi offrir des services de médiation familiale et d'aide au logement, ce qui permet d'éviter une fugue vers le centre-ville (SCHL 1995 : 115). Il faut s'assurer que des jeunes vivant dans des familles d'accueil ne se retrouvent pas subitement seuls, sans revenu et à la rue dès qu'ils atteignent 18 ans (Jones 1995 : 151-152; Martin 1996; Mulroy 1995 : 110; Plante 1990 : 39).

18 Il existe d'ailleurs un certain nombre de propriétaires de maisons de chambres qui recherchent spécifiquement la clientèle féminine, mais cette dernière a plutôt tendance à privilégier des studios.

19 Ce support se traduit par la location sur une base mensuelle d'une chambre-cuisinette à bon prix et dans un environnement propre et sécurisant, la fourniture d'équipement de base, l'accès à une salle communautaire et la présence d'intervenants.

# BIBLIOGRAPHIE


AMOTT, Teresa L. (1990) Black women and AFDC: making entitlement out of necessity. Dans Linda Gordon (éd.), *Women, the State and Welfare*. Madison: University of Wisconsin Press, 280-298.

AQUILINO, William S. (1996) The life course of children born to unmarried mothers; childhood living arrangements and young adult outcomes. *Journal of Marriage and the Family* 58 : 293-310.

ARK RESEARCH ASSOCIATES (1995) *The Housing Conditions of Aboriginal People in Canada*. Report submitted to Canada Mortgage and Housing Corporation.

BATTAGLIOLA, Françoise, Elizabeth BROWN et Maryse JASPARD (1997) Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classe. *Sociétés contemporaines* (25) : 85-103.

BEAVIS, Mary Ann, Tom CARTER et Christian DOUCHANT (1997) *Étude documentaire : Les Autochtones sans abri*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

BELL, John A. (1989) "Housing for Low Income Singles: The Planning and Politics of Neglect". Major Paper, Master's Program in Environmental Studies, York University.

BETCHERMAN, Gordon et Norm LECKIE (1997) *Youth Employment and Education Trends in the 1980s and 1990s*. Canadian Policy Research Networks, Working Paper W03. Ottawa : Renouf.

BETCHERMAN, Gordon and René MORISSETTE 1994. *Recent Youth Labour Market Experiences in Canada*. Ottawa: Statistics Canada, Analytical Studies Branch Research Paper Series, No. 63.

BISSON, Louise et Christine LESSARD, avec la collaboration de René Simard et Pierre DeRome (1990) *Les couleurs de la jeunesse – noir sur blanc : Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse*. Conseil permanent de la jeunesse. Québec : Les Publications du Québec.

BLÖSS, Thierry (1989) Décohabitation familiale, rapports entre générations et mobilité résidentielle. Dans N. Haumont et M. Ségaud (éd.), *Familles, modes de vie et habitat*. Paris : L'Harmattan.

BOWLBY, Geoff, Jean-Marc LÉVESQUE et Deborah SUNTER (1997) Youths and the Labour Market. *Labour Force Update* (Statistics Canada, cat. 71-005-XPB), 1 (1).

BOYD, Monica (1996) *Why are Young Adults in Alberta Living at Home? Ethnicity and Other Explanations*. University of Calgary, Ethnic Studies and Population Research Laboratory, Research Paper n° 1.

BOYD, Monica et Doug NORRIS (1995) Leaving the nest? The impact of family structure. *Canadian Social Trends* (Statistics Canada, cat. 11-008E) (autumn) : 14-17.

BOYD, Monica et Doug NORRIS (n.d.) The Cluttered Nest Revisited: Young Canadian Adults at Home in the 1990s. Florida State University, College of Social Sciences, Center for the Study of Population, Working Paper n° WPS 95-127.

BOYD, Monica et Edward T. PRYOR (1989) The cluttered nest: the living arrangements of young Canadian adults. *Canadian Journal of Sociology* 14 (4) : 461-477.

BRANNIGAN, Augustine et Tullio CAPUTO (1993) Études sur les fugueurs et les jeunes de la rue au Canada : *Problèmes conceptuels et méthodologiques*. Rapport pour spécialistes n° 993-05, Ottawa : Solliciteur général du Canada.

BRICKER, Darrell (1996) Tendances futures du logement. Dans Société canadienne d'hypothèques et de logement, *L'abordabilité du logement dans une société en évolution, Actes du symposium*. Ottawa, 2 novembre 1995.

BURTON, Paul, Ray FORREST et Murray STEWART (1989) *Accommodation and Social Cohesion in the Urban Environment – The Implications for Young People*. Consolidated Report for the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, cat. SY-56-89-287-EN-C.

CALGARY, CITY of (1993) Housing and Living Arrangements of Young Calgary Residents: Current Circumstances, Needs and Preferences. Social Services Department Research Unit.

CANADA, ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES (1996) *Final Report*. Vol. 3, Chapitre 4. Version Internet : www.libraxus.com

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT (1996) Provincial and Territorial Welfare Benefits, Canada, 1986-1994, URL http:/www.achilles.net/~council/fs_we94.html, accessed 1996/11/14.

CANADIAN YOUTH FOUNDATION (1995) Youth Unemployment: Canada's Hidden Deficit / Le chômage chez les jeunes : le déficit caché du Canada. Ottawa.

CAUCUS DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (1991) *Plan d'action national sur le logement et les sans-abri*. Document préparé en vue de la rencontre du Caucus des maires des grandes villes, tenue à Montréal les 12 et 13 avril 1991. Ottawa : Fédération canadienne des municipalités.

CHARBONNEAU, Johanne (1991) *Entre l'État et la famille : le cheminement résidentiel des jeunes femmes après une rupture conjugale*. Une analyse comparative entre la France et le Québec. Thèse de doctorat, Département de science politique, Université Laval.

CHEAL, David (1987) Intergenerational transfers and life course management: towards a socio-economic perspective. Dans A. Bryman, B. Bytheway, P. Allatt and T. Keil (éd.), *Rethinking the Life Cycle*. Basingstoke : Macmillan, 141-155.

CHERLIN, A.J., K.E. KIERNAN et P.L. CHASE-LANDALE (1995) Parental divorce in childhood and demographic outcomes in young adulthood. *Demography* 32 (3) : 299-318.

CHICOINE, Nathalie et Damaris ROSE (1992) Après la réforme de l'aide sociale : Être jeunes et se loger. *Relations*, (585) : 273-276.

CHICOINE, Nathalie et Damaris ROSE (1996) Usages et représentations de la centralité : le cas de jeunes employés du secteur tertiaire à Montréal, dans Y. Grafmeyer (éd.), Actes du colloque « *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain* ». Les Huitièmes Entretiens Jacques Cartier, Lyon (Rhône-Alpes) (5-8 déc. 1995), à paraître.

——. 1996. "Usages et représentations de la centralité : le cas de jeunes employés du secteur tertiaire à Montréal." in Y. Grafmeyer (ed.), *Actes du colloque « Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain »*. Les Huitièmes Entretiens Jacques Cartier, Lyon (Rhône-Alpes). 5-8 déc. 1995.

CLARK, C. (1995) Work and welfare: looking at both sides of the equation. *Perception* 19 (1).

CLATWORTHY, Stewart (for Four Directions Consulting Group) (1996) *Migration and Mobility of Canada's Aboriginal Population*. Ottawa : Canada Mortgage and Housing Corporation and Royal Commission on Aboriginal Peoples.

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES (1988) *Young Europeans in 1987*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, cat. CB-55-89-374-EN-C.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (1996) *Le progrès des enfants au Canada 1996*. Ottawa.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (1991) *Tertiarisation et polarisation de l'emploi : un rapport de recherche*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada. cat. +C/EC22-17/1991F.

CROMPTON, Susan (1995) Perspectives d'emploi des diplômés du secondaire. *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, cat. 75-001F), 7 (3) : 9-15.

DALY, Gerald (1996) Homeless: *Policies, Strategies, and Lives on the Street*. Londres et New York : Routledge.

DANDURAND, R., L. BERNIER, D. LEMIEUX et G. DULAC (1994) *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*. Rapport présenté au Conseil québécois de recherche sociale. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

DANSEREAU, Francine (1991) *Le logement comme droit social: quelques pistes de réflexion*. Texte soumis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. INRS-Urbanisation, Montréal.

DÉNIGER, Marc-André (1991) L'aide sociale au Québec : les véritables enjeux d'une réforme illégitime et rétrograde. *Perception* 15 (1).

DESCHAMPS, Carole (1996) *Nous autres, Chambres en ville, on le vit*! Recherche exploratoire sur le Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal inc., Montréal.

DESROSIERS, Hélène, Céline LE BOURDAIS et Karen LEHRHAUPT (1994) *Vivre en famille monoparentale et en famille recomposée. Portrait des Canadiennes d'hier et d'aujourd'hui*. Montréal : INRS-Urbanisation, *Études et documents* 67.

DIELEMAN, F.M. et R.J SCHOUW (1989) Divorce, mobility and housing demand. *European Journal of Population* 5 : 235-252.

DOYLE, Veronica et Douglas PAGE (1996) Social policy and housing strategy in British Columbia. Dans Caledon Institute of Social Policy, *The Role of Housing in Social Policy*. Proceedings of a session at the 7th Annual Social Welfare Policy Conference (Vancouver, June 1995), 27-33.

DUBAS, Judith Semon et Anne C. PETERSEN (1996) Geographical distance from parents and adjustment during adolescence and young adulthood. Dans J.A. Graber et J.S. Dubas (éd.), *Leaving Home: Understanding the Transition to Adulthood*. San Francisco : Jossey-Bass, *New Directions for Child Development* (71) : 3-20.

ENGELAND, John, avec la collaboration de Boris MAZIKINS (1994) *Canadians and their Housing Expenditures, 1978-1992*. Ottawa : Canada Mortgage and Housing Corporation, Research Division.

ERLICH, Valérie et Alain FRICKEY (1994) Représentations et pratiques des étudiants niçois. *Annales de la recherche urbaine* (62-63) : 235-244.

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVEMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS (1991) *The Paths of Young People Towards Autonomy: Report of a Seminar*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, caucus des maires des grandes villes. *Plan d'action national sur le logement et les sans-abri*. Document préparé pour la réunion des maires des grandes villes tenu les 12 et 13 avril 1991 à Montréal, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, 1991.

FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL (FOHM) (1997) Évaluation de l'intervention du logement social avec support communautaire pour des personnes seules, à faible revenu et à risque de marginalisation sociale dans les quartiers centraux de Montréal. Document-synthèse des résultats préliminaires de la recherche LAREPPS-UQAM, FOHM, CLSC Plateau Mont-Royal. Montréal : Société d'habitation du Québec.

FOURNIER, Louise et Céline MERCIER (sous la direction de) (1996) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*. Montréal : Éditions du Méridien.

FRANK, Jeffrey (1996) After High School: The First Years. First report of the School Leavers Follow-up Survey, 1995. Ottawa : Human Resources Development Canada, cat. MP78-4/12-1996.

FREDERICK, Judith A. (1995) *Au fil des heures... L'emploi du temps des Canadiens*. (Enquête sociale générale). Ottawa : Statistique Canada, cat. 89-544F.

FRU, Ferdinand (1989) Young, homeless and black. *Housing* 25 (9) : 20-23.

GABOR, Peter, Steven THIBODEAU et Santanita MANYCHIEF (1996) Taking flight? The transition experiences of native youth. Dans B. Galaway et J. Hudson (éd.), *Youth in Transition: Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, 79-89.

GALLAND, Olivier (1996) L'entrée dans la vie adulte en France : bilan et perspectives sociologiques. *Sociologie et Sociétés* XXVIII (1) : 37-46.

GAUDREAU, Marcel (1984) Les ajustements dans le parc résidentiel existant. *Actualité immobilière* 8 (2) : 35-43.

GAUTHIER, Madeleine (1995) Stratégies d'insertion sociale des jeunes dans un contexte de précarité d'emploi. Dans L. Mercier et Renée Bourbonnais (éd.), *Le travail et l'emploi en mutation*. Actes du colloque Le travail aujourd'hui : discontinuités et opportunités (63e congrès de l'ACFAS). Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 73-86.

GAUTHIER, Madeleine (1996) Précaires un jour... ? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains. *Sociologie et Sociétés* XXVIII (1) : 135-146.

GHALAM, Nancy, unpublished census tabulations [originally compiled for use in Ghalam (1996) Living with relatives. *Canadian Social Trends* (Statistics Canada, cat. 11-008-XPE) (Autumn)].

GIERVELD, Jenny DE JONG, Aart C. LIEFBROER et Erik BEEKINK (1991) The effects of parental resources on patterns of leaving home among young adults in the Netherlands. *European Sociological Review* 7 (1) : 55-71.

GILBERT, Leslie J. (1989) "Housing Trends and the Role of Public Policy in Generating Homelessness: A Case Study of Vancouver, British Columbia". Mémoire de maîtrise, University of British Columbia.

GLASSER, Irene (1994) *Homelessness in Global Perspective*. Social Issues in Global Perspectives/Human Relations Area Files. New York : G.K. Hall et Toronto : Maxwell Macmillan Canada.

*Globe & Mail* (1989) Empty nest? It's crowded for parents in Toronto, by S. Fine, 8 juin, A9.

GOLDSCHEIDER, Calvin et Frances Kobrin GOLDSCHEIDER (1987) Moving out and marriage: what do young adults expect? *American Sociological Review* 52 (2) : 278-285.

GOLDSCHEIDER, Calvin et Frances Kobrin GOLDSCHEIDER (1993) *Leaving Home Before Marriage: Ethnicity, Familism and Generational Relationships*. Madison : University of Wisconsin Press.

GOLDSCHEIDER, Frances Kobrin et Julie DA VANZO (1986) Semiautonomy and leaving home in early adulthood. *Social Forces* 65 (1) : 187-201.

GOLDSCHEIDER, Frances Kobrin et Julie DA VANZO (1989) Pathways to independent living in early adulthood: marriage, semiautonomy and premarital residential independence. *Demography* (26) : 597-614.

GUBERMAN, Nancy (1987) Discours de responsabilisation de « la famille » et retrait de l'État-providence. Dans R. B. Dandurand (éd.), *Couples et parents des années 1980 : un aperçu des nouvelles tendances familiales*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, *Questions de culture* 13, 193-208.

GUNDERSON, Morley et Leon MUSZYNSKI, avec la collaboration de J. Keck (1990) *Women and Labour Market Poverty*. Ottawa : Canadian Advisory Council on the Status of Women.

HAMMER, T. (1994) Consequences of unemployment in the transition from youth to adulthood in a life course perspective. Paper prepared for workshop on Determinants of individual success in transitions to the labour market, Seelisberg, Switzerland (16-19 Sept.), organized by the European Science Foundation, Network on Transitions in Youth / Réseau sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

HAMNETT, Chris (1988) Housing: the new rich. *New Society*, 22 avril : 10-11.

HARMER, Mike (1988) As safe as houses. *New Society*, 22 avril : 12-13.

HARTUNG, Beth et Kim SWEENEY (1991) Why Adult Children Return Home. *Social Science Journal* 28 (4) : 467-480.

HATCHER, Sherry L. (1994) Personal rites of passage: stories of college youth. Dans A. Lieblich et R. Josselson (éd.), *The Narrative Study of Lives, Vol 2: Exploring Identity and Gender*. Thousand Oaks, CA : Sage, 169-194.

HAURIN, Donald R., Patric H. HENDERSHOTT et Dongwok KIM (1993) Living arrangements and homeownership decisions of American youth. *Netherlands Journal of Housing and Environment Research* 8 (2) : 193-210.

HAURIN, Donald R., Patric H. HENDERSHOTT et Dongwok KIM (1994) Housing decisions of American youth. *Journal of Urban Economics* 35 (1) : 28-45.

HAYWOOD, Ian (1984) Denmark. Dans M. Wynn (éd.), *Housing in Europe*. Londres : Croom Helm, 178-219.

HEDDY, Julian (1991) *Housing for Young People: A Survey of the Situation in Selected EC Countries / Le logement des jeunes. Une étude de la situation dans différents pays de la Communauté Européenne*. Paris : Les Éditions ouvrières et Union Nationale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs.

HEER, David M., Robert W. HODGE et Marcus FELSON (1987) The cluttered nest: evidence that young adults are more likely to live at home now than in the recent past. *Sociology and Social Research* 69 (3) : 436-441.

HILL, Martha S., Wei-Jun J. YEUNG et Greg J. DUNCAN (1996) Timing of childhood events and early-adult household formation. Dans J.A. Graber et J.S. Dubas (éd.), Leaving Home: *Understanding the Transition to Adulthood. San Francisco : Jossey-Bass, New Directions for Child Development* (71) : 87-109.

*Homegrown Solutions / Solutions maison* (1997) Bulletin diffusé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. http://www.web.apc.org/~hgrown.html.

*Housing* (1989) New association for migrant workers 25 (9) : 7.

HULCHANSKI, J. David (1994) *Discrimination in Ontario's Rental Housing Market: The Role of Minimum Income Criteria*. Report prepared for the Ontario Human Rights Commission. Toronto.

HULCHANSKI, J. David (1995) The concept of housing affordability: six contemporary uses of the housing expenditure-to-income ratio. *Housing Studies* 10 (4) : 471-491.

HULCHANSKI, J. David, Margaret EBERLE, Dana STEWART et Kris OLDS (1991) *Solutions to Homelessness: Vancouver Case Studies*. Report prepared for Canada Mortgage and Housing Corporation. Centre for Human Settlements, University of British Columbia.

HUTSON, Susan et Richard JENKINS (1987) Family relationships and the unemployment of young people in South Wales. Dans M. White (éd.), The Social World of the Young Unemployed. Londres : Policy Studies Institute, *Discussion Paper* n° 19, 37-53.

HUTSON, Susan et Mark LIDDIARD (1994) Youth Homelessness: *The Construction of a Social Issue*. Basingstoke : Macmillan.

INUIT TAPIRISAT OF CANADA [1995] *The Housing Crisis in Canada's Inuit Communities*. Final Report submitted to the Minister responsible for Canada Mortgage and Housing Corporation and the Minister of Indian and Northern Development. Ottawa.

IRWIN, Sarah (1990) Transitions in the youth debate: a critique. Dans H. Corr et L. Jamieson (éd.), *Politics of Everyday Life: Continuity and Change in Work and the Family*. (Selected essays from a conference sponsored by the British Sociological Association). New York : St. Martin's Press, 62-85.

JAMIESON, Lynn et Claire TOYNBEE (1990) Shifting patterns of parental authority, 1900-1980. Dans H. Corr et L. Jamieson (éd.), *Politics of Everyday Life: Continuity and Change in Work and the Family*. (Selected essays from a conference sponsored by the British Sociological Association). New York : St. Martin's Press, 86-113.

JOHNSON, Laura (1989) *The new extended family: patterns of youth employment and family configuration in three Canadian cities*. Paper presented to the 15th European Symposium on Social Welfare, Noordwijkerhout, Netherlands (4 July). Mimeo, Child, Youth and Family Policy Research Centre, Toronto.

JONES, Gill (1990) *Household Formation among Young Adults in Scotland*. Edinburgh : Scottish Homes.

JONES, Gill (1995) *Leaving Home*. Buckingham, UK : Open University Press.

JONES, Gill et Claire WALLACE (1992) *Youth, Family and Citizenship*. Buckingham : Open University Press.

KARIEL, Pat (1993) *New Directions. Stepping out of Street Life*. Calgary : Greenways Press.

KENDIG, Hal (1990) A life course perspective on housing attainment. Dans D. Myers (éd.), *Housing Demography: Linking Demographic Structure and Housing Markets*. Madison : University of Wisconsin Press, 153-156.

KERCKHOFF, Alan C. et James MACRAE (1992) Leaving the parental home in Great Britain: a comparative perspective. *Sociological Quarterly* 33 (2) : 281-301.

KIERNAN, Kathleen (1986) Leaving home: living arrangements of young people in six West European countries. *European Journal of Population* 2 : 177-184.

KILLEEN, Damian (1992) Leaving home: housing and income – social policy on leaving home. Dans J. C. Coleman et C. Warren-Adamson (éd.), *Youth Policy in the 1990s: The Way Forward*. Londres et New York : Routledge, 189-202.

KLEINBERG, S. J. (1989) *The Shadow of the Mills: Working-Class Families in Pittsburgh*, 1870-1907. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.

KLODAWSKY, Fran, Aron SPECTOR et Cathy HENDRIX (1983) *The Housing Needs of Single Parent Families in Canada*. Report prepared for Canada Mortgage and Housing Corporation, External Research Program.

KLODAWSKY, Fran, Aron SPECTOR et Damaris ROSE (1985) *Single Parent Families and Canadian Housing Policies: How Mothers Lose*. Report prepared for Canada Mortgage and Housing Corporation, External Research Program.

KLOS, Nancy (1997) Aboriginal peoples and homelessness: interviews with service providers. *Canadian Journal of Urban Research* 6 (1) : 40-52.

KRAHN, Harvey (1995) Accroissement des régimes de travail atypiques. *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, cat. 75-001F), 6(3) : 39-47.

KRAHN, Harvey et Graham LOWE (1991) Transitions to work: findings from a longitudinal study of high school and university graduates in three Canadian cities. Dans D. Ashton et G. Lowe (éd.), *Making their Way: Education, Training and the Labour Market in Canada and Britain*. Toronto : University of Toronto Press, 130-170.

KRAUS, Deborah (1993) *Les initiatives municipales dans le domaine du logement abordable*. Rapport préparé pour l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

KUFELDT, Kathleen et Barbara A. BURROWS (1994) *Issues Affecting Public Policies and Services for Homeless Youth*. Final report submitted to National Welfare Grants by The Runaway and Homeless Youth Study Committee. University of Calgary et Memorial University of Newfoundland.

*Labour and Income Dynamics* (1996) Data uses: poverty and dependence at different ages. Statistique Canada, cat. 75-002-XPB 5 (4) : 3.

LALANDE, Daniel (1988) Les sans-abri au Québec. *Le marché du travail* 9 (7) : 80-89.

LAPOINTE CONSULTING INC., avec Robert A. Murdie (1996) *Les immigrants et le marché de l'habitation canadien : modalités de vie des occupants, caractéristiques et préférences en matière de logement*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Division des politiques et de la recherche sociale et économique.

LAVIGNE, Gilles (1987) *Les ethniques et la ville*. Montréal : La Préambule.

LE GALÈS, Patrick et Marco OBERTI (1994) Lieux et pratiques sociales des étudiants dans la ville. *Annales de la recherche urbaine* (62-63) : 252-264.

LEONARD, D. (1980) *Sex and Generation: A Study of Courtships and Weddings*. Londres : Tavistock.

LÉVESQUE, Carole (1995) Précarité sociale, précarité professionnelle chez les jeunes adultes Inuits du Nord Québécois. Dans Conseil permanent de la *Jeunesse, Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives*. Actes du colloque tenu lors du 62e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Québec : Gouvernement du Québec, Conseil permanent de la Jeunesse, 85-92.

LINDSAY, Colin, Mary Sue DEVEREUX et Michael BERGOB (1994) *Les jeunes au Canada. Deuxième édition*. Projet des groupes cibles. Ottawa : Statistique Canada, cat. 89-511F.

LO, Oliver et Pierre GAUTHIER (1995) Les locataires et l'abordabilité du logement. *Les tendances sociales canadiennes* (Statistique Canada, cat. 11-008F), (printemps) : 14-17.

MACCORMACK, James (1988) Breaking the boom-bust cycle: myth and reality about development in Canada's regions. *Perception* 12 (3) : 13-15.

MARTIN, Fay (1996) Tales of Transition: Leaving Public Care. Dans B. Galaway et J. Hudson (éd.), *Youth in Transition: Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, 99-106.

METROPOLITAN TORONTO, MUNICIPALITY OF (1983) *Task Force on Housing For Low-Income Single People*. Final Report. Toronto.

MIRON, John R. (1988) *Housing in Postwar Canada: Demographic Change, Household Formation and Housing Demand*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

MIRON, John R. (1996) Affordability and the demand for separate accommodation. *Environment and Planning – A* 28 : 1997-2020.

MITCHELL, Barbara A. et Ellen M. GEE (1996) Young adults returning home: implications for social policy. Dans B. Galaway et J. Hudson (éd.), *Youth in Transition: Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, 61-71.

MOLGAT, Marc (1994) *Des jeunes à l'écart du social ? Histoire de jeunes francophones sans-abri à Ottawa-Carleton*. Mémoire de maîtrise, École de service social, Université d'Ottawa.

MOLGAT, Marc, sous la direction de M. Gauthier (1997) *La précarisation de la situation résidentielle des jeunes au Québec*. Montréal : Société d'habitation du Québec, Direction générale de la planification et de la recherche.

MONDOR, Françoise (1989) *Le rapport au logement chez les femmes chefs de famille monoparentale du Plateau Mont-Royal : itinéraires et enjeux*. Mémoire de maîtrise, Institut d'urbanisme, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal.

MONGEAU, Jaël (1995) *Départ de la famille d'origine : synthèse des connaissances en partant principalement des études sur le Québec et le Canada*. Texte préparé pour Familles et dynamiques intergénérationelles : un partenariat de recherche interdisciplinaire et intersectoriel, Groupe 1 : Familles en devenir. INRS-Urbanisation, Montréal.

MONGEAU, Jaël et Anne-Marie SÉGUIN (1993) *Les profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés dans la région montréalaise selon le recensement de 1986*. Montréal : Gouvernement du Québec, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, Collection Notes et documents n° 3.

MONTRÉAL, VILLE DE (1989) *Les personnes seules à faible revenu et l'itinérance. État des problèmes de logement*. Service de l'habitation et du développement urbain.

MORIN, Richard (1990) Les jeunes ménages et le logement au Canada. *Plan Canada* 30 (1) : 23-32.

MORIN, Richard, Damaris ROSE et Jaël MONGEAU, avec la collaboration de Richard Marcoux (1988) *La formation de ménages chez les jeunes*, Montréal : INRS-Urbanisation, *Études et documents* 58. (Rapport d'une étude financée par Santé et Bien-être social Canada, Étude démographique).

MORISSETTE, René et Charles BÉRUBÉ (1996) *Longitudinal Aspects of Earnings Inequality in Canada*. Ottawa : Statistique Canada, *Analytical Studies Branch Research Paper Series*, n° 94. (cat. 11F-0019-MPE94).

MORISSETTE, René, John MYLES et Garnet PICOT (1993) What is Happening to Earnings Inequality in Canada? Ottawa : Statistique Canada, Analytical Studies Branch Research Paper Series, n° 60.

MORRIS, Lydia (1990) *The Workings of the Household: A US-UK Comparison*. Cambridge, UK : Polity Press.

MULROY, Elizabeth A. (1995) *The New Uprooted: Single Mothers in Urban Life*. Westport, CT et Londres : Auburn House.

NEW BRUNSWICK (1988) *Home Sweet Home? Report of the Minister's Task Force on Housing*. Fredericton : Government of New Brunswick.

*New York Times* (1991) More young single men hang onto apron strings, par J. Gross, 16 juin, A-18.

NOREAU, Nathalie (1994) Le travail à temps partiel « non choisi ». *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, cat. 75-001F), 6 (3) : 30-37.

NORMAND, Josée (1996) *Un profil des Métis*. (Projet des groupes cibles). Ottawa : Statistique Canada, cat. no. 89-547-XPF.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION (1992) *Housing Needs Survey 1992*. Yellowknife : NWT Housing Corporation, Community and Program Services.

O'REILLY-FLEMING, Thomas (1993) *Down and Out in Canada: Homeless Canadians*. Toronto : Canadian Scholars' Press.

ONTARIO, SOCIAL ASSISTANCE REVIEW COMMITTEE (1988) Transitions: *Report of the Social Assistance Review Committee*. Toronto : Government of Ontario, Ministry of Community and Social Services.

OUELLETTE, Françoise-Romaine (1989) *Femmes sans toit ni voix. La problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes*. Québec : Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme et Secrétariat à la condition féminine.

PARADIS, Marguerite (1990) *Histoires de passion et de raison : jeunes et itinérantes*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage.

PARAZELLI, Michel (1997) *Pratiques de socialisation marginalisée et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal* (1985-1995). Thèse de doctorat, Programme conjoint en études urbaines, Université du Québec à Montréal et INRS-Urbanisation.

PHILIPPINE WOMEN CENTRE (1996) *Housing Needs Assessment of Domestic Workers*. Vancouver.

PICKVANCE, C.G. et K. PICKVANCE (1995) The role of family help in the housing decisions of young people. *Sociological Review* 43 (1) : 123-149.

PICOT, Garnet et René MORISSETTE. (1994) *L'inégalité des gains au Canada : le point sur la situation*. Ottawa : Statistique Canada, Direction des études analytiques, Documents de recherche, nº 60.

PLANTE, Magali (1990) *Enquête auprès de ressources d'hébergement temporaire et permanent. État de la situation et pistes de solution*. Montréal : Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, Module habitation.

POMEROY, Steve (1995) A Canadian perspective on housing policy. *Housing Policy* Debate 6 (3) : 619-653.

PONTHIEUX, Sophie (1997) Débuter dans la vie active au milieu des années 1990 : des conditions qui se dégradent. *Économie et Statistique* 4/5 (304-305) : 37-52.

QUÉBEC, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (1993) *Dites à tout le monde qu'on existe... Avis sur la pauvreté des jeunes*. Québec : Gouvernement du Québec.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (1992) *La jeunesse québécoise : faits et chiffres (15-29 ans)*. Québec : Gouvernement du Québec.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1994) *Vers un continuum de services intégrés à la jeunesse. Les solutions de rechange au placement des jeunes*. Rapport du Comité consultatif sur le développement de solutions de rechange en matière de placement d'enfants. Québec : Gouvernement du Québec.

RAVANERA, Zenaida R. (1995) Portrait de la vie familiale des jeunes adultes. Dans R. Beaujot, E.M. Gee, F. Rajulton et Z.R. Ravanera, *La famille au long de la vie*. Ottawa : Statistique Canada, cat. 91-543F, (série La Conjoncture démographique), 9-39.

RENÉ, Jean-François (1993) La jeunesse en mutation : d'un temps social à un espace social précaire. *Sociologie et sociétés* XXV (1) : 153-171.

ROSE, Damaris et Brian RAY, avec la collaboration de Nathalie Chicoine et Johanne Charbonneau (1997) Discovering the city? Mobility patterns in the use of services during immigrant women's settlement process in Montréal. Paper presented at the Annual Meeting of the Canadian Association of Geographers, St. John's, Nfld. (19-23 August).

ROSS, David et Richard SHILLINGTON (1991) *Mobilité de la main-d'œuvre. Deux années dans la vie du marché du travail canadien*. Ottawa : Statistique Canada, cat. 71-538F.

ROY, J. (1992) L'exode des jeunes du milieu rural : en quête d'un emploi ou d'un genre de vie. *Recherches sociographiques* XXXIII (3) : 429-444.

SALES, Arnaud, Réjean DROLET, Isabelle BONNEAU, Gilles SIMARD et Frédéric KUZMINSKI (1996) Le monde étudiant à la fin du XX$^{e}$ siècle. Rapport final sur les conditions du vie des étudiants universitaires dans les années 1990, présenté au ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec. Département de sociologie, Université de Montréal.

SCHNAIBERG, A. et S. GOLDENBERG (1989) From empty nest to crowded nest: the dynamics of incompletely launched young adults. *Social Problems* 36 (3) : 251-269.

SERGE, Luba (1996) Environmental and Marketing Scan re. *Youth, Housing, and Community: Innovations and Best Practices*. Final Report submitted to Canada Mortgage and Housing Corporation.

SHELTERS FOR YOUTH COALITION (1988) *Emergency Shelters for Youth: Suburban Problems Require Suburban Solutions*. Toronto.

SHERROD, Lonnie R. (1996) Leaving home: the role of individual and familial factors. Dans J.A. Graber and J.S. Dubas (éd.), *Leaving Home: Understanding the Transition to Adulthood. San Francisco : Jossey-Bass, New Directions for Child Development* (71) : 111-119.

SILBEREISEN, Rainer, Laurie L. MESCHKE et Beate SCHWARZ (1996) Leaving the parental home: predictors for young adults raised in former East and West Germany. Dans J.A. Graber et J.S. Dubas (éd.), *Leaving Home: Understanding the Transition to Adulthood*. San Francisco : Jossey-Bass, *New Directions for Child Development* (71) : 71-86.

SIMARD, Pierre, avec la collaboration de Yvette Durand-Garceau (1989) *Le clochard de Montréal. Une histoire à coucher dehors*. Montréal : CLSC Centre-ville.

SMITH, Andreas Whittam (1996) A rocky road to independence. The biggest ever inquiry into the prevention of youth homelessness has begun. Its chairman describes its aims and expectations. *Roof* 21 (1) : 10.

SOCIAL PLANNING COUNCIL OF METRO TORONTO (1979) Metro's Suburbs in Transition. Part 1. Evolution and Overview. Toronto.

SOCIAL PLANNING COUNCIL OF METRO TORONTO (1985) *Housing: The Faces Behind the Need*. Discussion Paper on Social Policy, n° 2. Toronto.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, Division de l'évaluation de programme (1990) *Évaluation du programme du logement public*. Ottawa : SCHL.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (1995) *Inventaires des initiatives et des programmes touchant les sans-abri*. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (1995) *Préférences des consommateurs en matière de logement dans les années 1990. Étude exhaustive sur les préférences des baby-boomers, des « nids désertés » et de la génération X en matière de logement*. (cat. NH15-101/1995F et tableaux sur disquette). Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (1998) *Enfin chez moi ! Partager les réussites : le logement pour les jeunes*. Actes du Forum des prix d'excellence en habitation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, tenu à Montréal, 22-24 octobre 1997. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (1992) Comparaison des mesures utilisées au Canada, aux États-Unis et en Angleterre, pour déterminer les besoins en logement, *Le Point en recherche et développement : Série socio-économique*, n° 7.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (1994) Faibles revenus, main-d'oeuvre active et femmes ayant des besoins de logement, *Le Point en recherche et développement : Série socio-économique*, n° 16.

SPECTOR, Aron N. et Fran KLODAWSKY (1993) The housing needs of single parent families in Canada: a dilemma for the 1990s. Dans J. Hudson et B. Galaway (éd.), *Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, 239-252.

STATISTIQUE CANADA (1995) *Women in Canada: A Statistical Report*. 3e édition. Ottawa : Statistique Canada, cat. 89-503E.

STATISTIQUE CANADA (1997a) University tuition fees. *The Daily*, 25 août (version Internet).

STATISTIQUE CANADA (1997b) 1996 Census: Marital status, common-law unions and families. *The Daily*, 14 octobre (version Internet).

STEWART, Fiona (1992) The adolescent as consumer. Dans J. C. Coleman et C. Warren-Adamson (éd.), *Youth Policy in the 1990s: The Way Forward*. Londres et New York : Routledge, 203-226.

SUNDSTRÖM, Gerdt (1987) A haven in a heartless world? Living with parents in Sweden and the United States, 1880-1982. *Continuity and Change* 2 (1) : 145-187.

TENTLER, Leslie Woodcock (1979) *Wage-Earning Women: Industrial Work and Family Life in the United States*. New York : Oxford University Press.

THOMAS, Janet (1996) Housing and social policy in New Brunswick. Dans Caledon Institute of Social Policy, *The Role of Housing in Social Policy*. Proceedings of a session at the 7th Annual Social Welfare Policy Conference (Vancouver, juin 1995). Ottawa, 15-26.

THORNS, David C. (1994) The role of housing inheritance in selected owner occupied societies (Britain, New Zealand, Canada). *Housing Studies*, 9 (4) : 473-492.

TORONTO COALITION AGAINST HOMELESSNESS (1997) Toronto Inquiry into Homelessness: Special Report. http:\\www.competitor.net\electric\homeless, consultation en ligne 1997/03/24.

VAN VLIET, Willem (1988) The housing and living arrangements of young people in the United States. Dans E. Huttman et S.F. Fava (éd.), *Handbook of Housing and the Built Environment in the United States*. Westport, CT : Greenwood, 313-346.

WAITE, Linda J., Frances Kobrin GOLDSCHEIDER et Christina WITSBERGER (1986) Nonfamily living and the erosion of traditional family orientations among young adults. *American Sociological Review* 51 : 541-554.

WALL, Richard (1989) Leaving home and living alone: an historical perspective. *Population Studies* 43 : 369-389.

WALLACE, Claire (1987) *For Richer, For Poorer: Growing Up In and Out of Work*. Londres : Tavistock.

WATSON, Sophie (1988) *Accommodating Inequality: Gender and Housing*. Sydney : Allen & Unwin.

WATSON, Sophie, avec la collaboration de Helen Austerberry (1986) *Housing and Homelessness: A Feminist Perspective*. Londres : Routledge & Kegan Paul.

WEBBER, Marlene (1991) *Street Kids. The Tragedy of Canada's Runaways*. Toronto : University of Toronto Press.

WYN, Johanna (1996) Youth in transition to adulthood in Australia: review of research and policy issues. Dans B. Galaway et J. Hudson (éd.), *Youth in Transition: Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, 14-22.

YORK, D. V.(n. d.) *Feasibility Study to Overcome Barriers for Aboriginal Home Ownership*. Ottawa : Canada Mortgage and Housing Corporation et Gignul Non-Profit Housing Corporation.

YOUNG, Christabel (1987) *Young People Leaving Home in Australia: The Trend Towards Independence*. Canberra : Australian National University, Research School of Social Sciences, Department of Demography et Melbourne : Australian Institute of Family Studies, Australian Family Formation Project, Monograph n° 9.

ZHAO, John Z., Fernando RAJULTON et Zenaida R. RAVENARA (1995) Leaving parental homes in Canada: effects of family structure, gender and culture. *Canadian Journal of Sociology* 20 (1) : 31-50.

# *Annexe A*

## *Données ayant servi à la préparation des figures présentées dans le rapport*

Tableau A-1
Situation dans la famille par age et sexe, 1991

| Sexe | Situation dans la famille | Âge | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 15-19 % | 20-24 % | 25-29 % | 30-34 % | 35-64 % |
| Femme | Au foyer parental | 88,1 | 42,9 | 11,1 | 3,9 | 1,3 |
| | Avec époux | 3,9 | 33,1 | 64,7 | 75,2 | 75,5 |
| | Parent seul | 0,9 | 4,5 | 7,1 | 8,7 | 9,2 |
| | Vivant seule | 0,9 | 5,7 | 7,7 | 6,9 | 9,5 |
| | vivant avec 1 non-parent | 1,1 | 5,1 | 3,9 | 2,1 | 1,3 |
| | vivant avec plus d'un non-parent | 2,6 | 4,6 | 2,5 | 1,4 | 0,8 |
| | vivant avec des personnes apparentées | 2,5 | 4,0 | 2,9 | 1,9 | 2,3 |
| | Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Homme | Au foyer parental | 92,9 | 58,7 | 20,8 | 7,8 | 2,0 |
| | Avec épouse | 0,8 | 17,9 | 52,2 | 70,9 | 81,2 |
| | Parent seul | 0,0 | 0,2 | 0,6 | 1,2 | 2,5 |
| | Vivant seul | 0,6 | 5,9 | 10,9 | 10,6 | 9,0 |
| | vivant avec 1 non-parent | 0,8 | 5,6 | 5,9 | 3,4 | 1,9 |
| | vivant avec plus d'un non-parent | 2,3 | 6,5 | 5,0 | 2,7 | 1,3 |
| | vivant avec des personnes apparentées | 2,5 | 5,3 | 4,6 | 3,3 | 1,9 |
| | Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Recensement de 1991

Tableau A-2
Jeunes qui vivaient avec leurs parents à l'age de 22 ans : proportion encore à la maison à chacune des sept annees subsequentes, Canada, 1982-1989 et 1987-1994 (deux cohortes)

| Âge | 22 ans en 1982 | | 22 ans en 1987 | |
|---|---|---|---|---|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 22 ans | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| 23 ans | 0,712 | 0,778 | 0,712 | 0,770 |
| 24 ans | 0,506 | 0,579 | 0,466 | 0,566 |
| 25 ans | 0,351 | 0,427 | 0,331 | 0,423 |
| 26 ans | 0,255 | 0,312 | 0,242 | 0,323 |
| 27 ans | 0,184 | 0,224 | 0,169 | 0,244 |
| 28 ans | 0,134 | 0,168 | 0,121 | 0,192 |
| 29 ans | 0,100 | 0,123 | 0,091 | 0,151 |

Source : DAL

Tableau A-3 :
Jeunes adultes qui ont quitté le foyer parental entre 23 et 29 ans par modalité de vie au départ, deux cohortes (22 ans en 1982 et 22 ans en 1987)

| Sexe, cohorte et âge auquel est enregistré le départ | Sorties du statut de jeune adulte | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | | | % | |
| | Pour former un couple | Pour devenir hors-famille ou parent seul | Total | Pour former un couple | Pour devenir hors-famille ou parent seul |
| Femmes de 22 ans en 1982 | | | | | |
| 23 ans | 780 | 890 | 1 670 | 47 % | 53 % |
| 24 ans | 550 | 600 | 1 150 | 48 % | 52 % |
| 25 ans | 380 | 450 | 830 | 46 % | 54 % |
| 26 ans | 230 | 270 | 500 | 46 % | 54 % |
| 27 ans | 160 | 200 | 360 | 44 % | 56 % |
| 28 ans | 100 | 140 | 240 | 42 % | 58 % |
| 29 ans | 70 | 90 | 160 | 44 % | 56 % |
| Total | 2 270 | 2 640 | 4 910 | 46 % | 54 % |
| Femmes de 22 ans en 1987 | | | | | |
| 23 ans | 810 | 1 050 | 1 860 | 44 % | 56 % |
| 24 ans | 700 | 830 | 1 530 | 46 % | 54 % |
| 25 ans | 420 | 400 | 820 | 51 % | 49 % |
| 26 ans | 300 | 230 | 530 | 57 % | 43 % |
| 27 ans | 220 | 200 | 420 | 52 % | 48 % |
| 28 ans | 140 | 130 | 270 | 52 % | 48 % |
| 29 ans | 80 | 90 | 170 | 47 % | 53 % |
| Total | 2 670 | 2 930 | 5 600 | 48 % | 52 % |
| Hommes de 22 ans en 1982 | | | | | |
| 23 ans | 810 | 1 280 | 2 090 | 39 % | 61 % |
| 24 ans | 710 | 1 050 | 1 760 | 40 % | 60 % |
| 25 ans | 520 | 760 | 1 280 | 41 % | 59 % |
| 26 ans | 390 | 540 | 930 | 42 % | 58 % |
| 27 ans | 260 | 420 | 680 | 38 % | 62 % |
| 28 ans | 190 | 230 | 420 | 45 % | 55 % |
| 29 ans | 130 | 190 | 320 | 41 % | 59 % |
| Total | 3 010 | 4 470 | 7 480 | 40 % | 60 % |
| Hommes de 22 ans en 1987 | | | | | |
| 23 ans | 670 | 1 460 | 2 130 | 31 % | 69 % |
| 24 ans | 710 | 1 090 | 1 800 | 39 % | 61 % |
| 25 ans | 500 | 700 | 1 200 | 42 % | 58 % |
| 26 ans | 370 | 440 | 810 | 46 % | 54 % |
| 27 ans | 320 | 300 | 620 | 52 % | 48 % |
| 28 ans | 220 | 180 | 400 | 55 % | 45 % |
| 29 ans | 160 | 140 | 300 | 53 % | 47 % |
| Total | 2 950 | 4 310 | 7 260 | 41 % | 59 % |

Source : DAL

Tableau A-4
Population de 25 ans ayant rempli une déclaration de revenus en 1990 : distribution du revenu par sexe et situation dans la famille

| Sexe | Situation dans la famille | Moins de 12 000 $ | 12 001-19 999 $ | 20 000 $ et plus | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Hommes | Avec parents | 32 % | 26 % | 42 % | 100 % |
| | Dans un ménage non familial | 28 % | 24 % | 47 % | 100 % |
| | Avec épouse, sans enfants | 16 % | 20 % | 64 % | 100 % |
| | Avec épouse et enfants | 17 % | 21 % | 62 % | 100 % |
| | Chef de famille monoparentale | | (Échantillon trop petit) | | |
| Femmes | Avec parents | 35 % | 28 % | 37 % | 100 % |
| | Dans un ménage non familial | 32 % | 27 % | 41 % | 100 % |
| | Avec époux, sans enfants | 25 % | 28 % | 47 % | 100 % |
| | Avec époux et enfants | 60 % | 26 % | 14 % | 100 % |
| | Chef de famille monoparentale | 45 % | 42 % | 14 % | 100 % |

Source : DAL

Tableau A-5
Statut d'emploi des deux époux dans les ménages de famille époux-épouse par groupe d'âge de l'époux, 1987, 1990 et 1994

| Statut d'emploi des deux époux | 15-24 | | | 25-29 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1987 | 1990 | 1994 | 1987 | 1990 | 1994 |
| Les deux époux à plein temps | 23,4 | 25,9 | 17,7 | 35,0 | 35,1 | 39,2 |
| Un époux à plein temps, l'autre à temps partiel | 49,2 | 40,2 | 46,6 | 38,3 | 43,8 | 36,1 |
| Un seul époux travaille, et à plein temps | 11,8 | 12,2 | 16,4 | 17,4 | 13,5 | 14,6 |
| Aucun époux à plein temps | 15,6 | 21,7 | 19,3 | 9,3 | 7,6 | 10,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : ERMEM, 1988, 1991 et 1995

Tableau A-6

Dépenses par poste des ménages locataires et propriétaires dont la personne repère est âgée de moins de 30 ans et de 30 à 44 ans, 1992

| Poste de dépense | Ménages époux-épouse | | | | Ménages monoparentaux | | Ménages d'une personne | | | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | sans enfants ou autre personne | | avec enfants | | | | homme | | femme | | | |
| | <30 | 30-44 | <30 | 30-44 | <30 | 30-44 | <30 | 30-44 | <30 | 30-44 | <30 | 30-44 |
| **LOCATAIRES** | | | | | | | | | | | | |
| Total des dépenses ($ courants) | 43 144 $ | 46 954 $ | 37 927 $ | 45 028 $ | 18 925 $ | 25 942 $ | 26 910 $ | 29 180 $ | 23 105 $ | 26 564 $ | 34 691 $ | 36 155 $ |
| Alimentation | 4 857 $ | 5 411 $ | 5 314 $ | 6 499 $ | 3 494 $ | 4 577 $ | 3 575 $ | 3 494 $ | 2 727 $ | 3 070 $ | 4 562 $ | 5 029 $ |
| Logement | 6 972 $ | 8 040 $ | 7 218 $ | 8 193 $ | 6 030 $ | 6 555 $ | 5 364 $ | 6 316 $ | 5 488 $ | 5 965 $ | 6 680 $ | 7 333 $ |
| Articles et accessoires d'ameublement | 1 317 $ | 1 245 $ | 1 410 $ | 1 340 $ | 948 $ | 805 $ | 768 $ | 615 $ | 645 $ | 687 $ | 1 117 $ | 1 017 $ |
| Habillement | 2 519 $ | 2 290 $ | 1 910 $ | 2 370 $ | 1 152 $ | 1 821 $ | 1 210 $ | 1 006 $ | 1 528 $ | 1 649 $ | 1 936 $ | 1 921 $ |
| Transport | 6 336 $ | 5 131 $ | 5 620 $ | 5 459 $ | 1 307 $ | 2 309 $ | 3 239 $ | 2 927 $ | 2 389 $ | 2 674 $ | 4 661 $ | 3 929 $ |
| Loisirs | 2 671 $ | 2 770 $ | 2 308 $ | 2 367 $ | 1 244 $ | 1 335 $ | 2 015 $ | 1 656 $ | 987 $ | 1 048 $ | 2 135 $ | 1 900 $ |
| Tabac et boissons alcoolisées | 1 888 $ | 1 960 $ | 1 710 $ | 1 895 $ | 989 $ | 977 $ | 1 543 $ | 1 670 $ | 717 $ | 831 $ | 1 652 $ | 1 574 $ |
| Impôts personnels | 8 225 $ | 10 421 $ | 4 780 $ | 7 551 $ | 209 $ | 2 122 $ | 4 503 $ | 5 630 $ | 3 610 $ | 4 947 $ | 5 048 $ | 5 899 $ |
| Assurance-vie et caisses de retraite | 2 264 $ | 2 792 $ | 1 560 $ | 2 239 $ | 158 $ | 925 $ | 1 192 $ | 1 692 $ | 1 223 $ | 1 523 $ | 1 537 $ | 1 803 $ |
| Autres dépenses | 6 095 $ | 6 894 $ | 6 097 $ | 7 115 $ | 3 394 $ | 4 516 $ | 3 501 $ | 4 174 $ | 3 791 $ | 4 170 $ | 5 363 $ | 5 750 $ |
| **PROPRIÉTAIRES** | | | | | | | | | | | | |
| Total des dépenses ($ courants) | 54 853 $ | 66 068 $ | 49 833 $ | 63 492 $ | (nombre insuffisant de propriétaires dans l'échantillon) | | | | | | 52 882 $ | 61 595 $ |
| Alimentation | 4 927 $ | 6 277 $ | 5 622 $ | 7 639 $ | | | | | | | 5 350 $ | 7 169 $ |
| Logement | 11 742 $ | 10 919 $ | 10 484 $ | 10 546 $ | | | | | | | 10 942 $ | 10 547 $ |
| Articles et accessoires d'ameublement | 2 343 $ | 2 432 $ | 1 783 $ | 1 952 $ | | | | | | | 2 006 $ | 1 938 $ |
| Habillement | 2 446 $ | 3 279 $ | 2 413 $ | 3 379 $ | | | | | | | 2 480 $ | 3 175 $ |
| Transport | 6 218 $ | 7 397 $ | 5 532 $ | 7 345 $ | | | | | | | 6 230 $ | 7 097 $ |
| Loisirs | 2 657 $ | 3 444 $ | 2 378 $ | 3 462 $ | | | | | | | 2 643 $ | 3 336 $ |
| Tabac et boissons alcoolisées | 1 524 $ | 1 979 $ | 1 093 $ | 1 531 $ | | | | | | | 1 434 $ | 1 622 $ |
| Impôts personnels | 12 829 $ | 17 328 $ | 10 072 $ | 14 667 $ | | | | | | | 11 340 $ | 14 035 $ |
| Assurance-vie et caisses de retraite | 3 278 $ | 4 589 $ | 2 792 $ | 3 979 $ | | | | | | | 2 988 $ | 3 817 $ |
| Autres dépenses | 6 889 $ | 8 424 $ | 7 664 $ | 8 992 $ | | | | | | | 7 469 $ | 8 859 $ |

Source : EDF, 1992

Note : La catégorie « époux-épouse avec enfants » ne comprend pas les ménages composés d'un couple marié avec personnes autres que les enfants célibataires.

Tableau A-7 :
Proportion de jeunes ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement et proportion ayant des besoins impérieux de logement, par type de ménage et groupe d'âge, 1995

| Type de ménage | % pour qui les dépenses de logement représentent 30 % ou plus du revenu | | % ayant des besoins impérieux de logement | |
|---|---|---|---|---|
| | 15-24 ans | 25-29 ans | 15-24 ans | 25-29 ans |
| Personne seule | | | | |
| Homme | 56,8 | 36,7 | 46,8 | 26,4 |
| Femme | 67,0 | 44,0 | 51,1 | 29,7 |
| Unifamilial | | | | |
| Époux-épouse | | | | |
| Sans enfants | 24,8 | 10,6 | 20,9 | 6,4 |
| Avec enfants | 36,0 | 22,0 | 36,8 | 19,2 |
| Monoparental à chef féminin | 75,0 | 62,8 | 82,8 | 71,4 |
| Multiple | 46,3 | 19,8 | 22,4 | 11,1 |
| Total* | 49,6 | 29,8 | 39,9 | 24,4 |

Source : ERMEM, 1995 et fichier de microdonnées de la SCHL, 1995
* y compris des ménage unifamiliaux non comptés ailleurs

Tableau A-8 :
Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement, et proportion ayant des besoins impérieux de logement, 1991 pour les propriétaires de 25-29 ans et 1995 pour les locataires de 15-24 et 25-29 ans

| Âge | Région | Propriétaires (1991) | | Locataires (1995) | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | % pour qui les dépenses de logement représentent 30 % ou plus du revenu | % ayant des besoins impérieux de logement | % pour qui les dépenses de logement représentent 30 % ou plus du revenu | % ayant des besoins impérieux de logement |
| 15-24 | Atlantique | (Nombre insuffisant de propriétaires dans l'échantillon) | | 51,1 | 49,8 |
| | Québec | | | 49,6 | 36,3 |
| | Ontario | | | 54,7 | 45,1 |
| | Prairies | | | 41,3 | 30,2 |
| | Colombie-Britannique | | | 48,4 | 43,0 |
| | Total* | | | 49,6 | 39,9 |
| 25-29 | Atlantique | 14,2 | 6,2 | 23,5 | 19,9 |
| | Québec | 16,8 | 3,6 | 30,6 | 24,7 |
| | Ontario | 29,3 | 3,4 | 29,2 | 26,1 |
| | Prairies | 17,2 | 3,8 | 24,8 | 20,8 |
| | Colombie-Britannique | x | x | 37,7 | 25,3 |
| | Total* | 21,6 | 4,2 | 29,8 | 24,4 |

Source : SCHL, Base de données sur les besoins impérieux de logement 1988 et 1991; ERMEM et fichier de microdonnées de la SCHL, 1995
* y compris certains ménages non comptés ailleurs pour respecter la confidentialité
x : moins de 125 cas dans l'échantillon